

# T1 2024

## Rapport trimestriel aux actionnaires

### La Banque Scotia annonce les résultats de son premier trimestre

**TORONTO, le 27 février 2024** – La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») (TSX : BNS; NYSE : BNS) a affiché un bénéfice net de 2 199 millions de dollars pour son premier trimestre, comparativement à 1 758 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 1,68 \$, comparativement à 1,35 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> pour le premier trimestre s'est établi à 2 212 millions de dollars et le BPA dilué a reculé, passant de 1,84 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 1,69 \$. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 11,9 %, contre 13,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« La Banque a dégagé un excellent bénéfice trimestriel grâce à la forte croissance des revenus, à l'accroissement des marges et au contrôle rigoureux des dépenses. Je suis encouragé par les progrès initiaux à l'égard de nos priorités stratégiques et par la vigueur accrue de notre bilan », a déclaré Scott Thomson, président et chef de la direction de la Banque Scotia.

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 1 096 millions de dollars pour le trimestre écoulé, la solide croissance des revenus ayant découlé de l'accroissement des marges, la croissance soutenue des dépôts et la gestion des dépenses ayant été neutralisées en partie par la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances plus élevée.

Le secteur Opérations internationales a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 774 millions de dollars. La progression de 32 % du bénéfice d'un trimestre à l'autre est le fruit d'une croissance à deux chiffres des revenus, atténuée par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a dégagé un bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> de 377 millions de dollars. L'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement et la diminution des charges ont contribué à une croissance du bénéfice de 13 % par rapport au trimestre précédent.

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont inscrit un bénéfice net de 439 millions de dollars, en hausse de 6 % par rapport au trimestre précédent. Les résultats ont bénéficié de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances moins élevée et de la croissance des revenus, partiellement contrebalancées par la hausse des charges.

La Banque a affiché un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1<sup>2)</sup> de 12,9 %, en hausse par rapport à 11,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« Nous progressons vers l'atteinte de notre objectif de générer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires. Depuis l'annonce de notre nouvelle stratégie lors de notre Journée des investisseurs en décembre, les BanquiersScotia partout dans le monde sont plus motivés que jamais et déterminés à se concentrer sur nos priorités stratégiques », a ajouté M. Thomson.



Diffusion en direct sur le Web de la conférence téléphonique de la Banque avec les analystes. Se reporter aux renseignements à la page 82.

<sup>1)</sup> Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

<sup>2)</sup> Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2023 sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

# Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le tableau qui suit présente la table des matières des recommandations du GTDAR, afin de faciliter la consultation des documents publiés de la Banque, qui sont disponibles au [www.banquescotia.com/relationinvestisseurs](http://www.banquescotia.com/relationinvestisseurs).

Tableau de référence du GTDAR			T1 2024		Rapport annuel 2023	
Type de risque	Número	Information fournie	Rapport trimestriel	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires	Rapport de gestion	États financiers
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.			16	
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.			75-79	
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.			81-82, 86-93	
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	45-48		56-59, 101-104, 117-119	
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.			73-75	
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.			75-79	
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.			80	
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.			76-77	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.	45-47	4-5	56-59	210
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	45-46, 72	22-24	60	
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.		19-20		
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	45-46	91	61-62	
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés en fonction du risque de marché.			56-59	
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.		7, 37-40, 44-61, 70-75, 79, 94, 100, 17-18, 37-62, 68-75, 79, 84-87	64-68, 80, 127	179, 233
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	75-76	17-18, 37-62, 84-87	64-68	227-233
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.		63, 78, 93	64-68	228
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.		98	65-67	
Liquidité et financement	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	36-39		98-104	
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	36-39		101	
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	43-44		105-107	
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	41-42		104-105	
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	35-36		97-98	
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	77		93-98	232-233
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	34, 77		93-98	232-233
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.			93-98	233
	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.		7, 37-40, 44-61, 70-75	86-93, 121-127	189-190, 229-231
Risque de crédit	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.				158-160, 190
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	63	34-35	89, 121-122, 124-125	190
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions sur dérivés.	47, 75-76	99	84-85	177-180
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	75-76		84-85, 90	
	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.			68, 108	
Autres risques:	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	47		72	

# RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 janvier 2024 et pour la période close à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque figurant dans le présent rapport aux actionnaires et le rapport annuel 2023 de la Banque. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 27 février 2024.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2023, sur son site Web, au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com). Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle de 2023 de la Banque sur le site de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et dans la section EDGAR du site de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Table des matières

<b>Rapport de gestion</b>	<b>28</b>	Faits saillants par secteurs géographiques	<b>47</b>	Instruments financiers
<b>4</b>		Faits saillants financiers	<b>47</b>	Arrangements hors bilan
<b>5</b>		Mesures non conformes aux PCGR	<b>48</b>	Faits nouveaux en matière de réglementation
<b>14</b>		Survol de la performance	<b>48</b>	Méthodes comptables et contrôles
<b>16</b>		Résultats financiers du Groupe	<b>49</b>	Données sur les actions
<b>18</b>		Données par secteurs d'activité	<b>50</b>	Glossaire
	<b>29</b>	Faits saillants financiers trimestriels		
	<b>30</b>	Situation financière		
	<b>30</b>	Gestion du risque		
	<b>45</b>	Gestion du capital		

**Énoncés prospectifs** À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques et la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation, les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Faits saillants financiers

## T1 Faits saillants financiers

Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates

	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<i>(non audité)</i>			
<b>Résultats d'exploitation</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus d'intérêts nets	4 773	4 666	4 563
Revenus autres que d'intérêts	3 660	3 606	3 399
Total des revenus	8 433	8 272	7 962
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	962	1 256	638
Charges autres que d'intérêts	4 739	5 527	4 461
Charge d'impôt sur le résultat	533	135	1 105
Bénéfice net	2 199	1 354	1 758
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 066	1 214	1 620
<b>Performance d'exploitation</b>			
Bénéfice de base par action <i>(en dollars)</i>	1,70	1,01	1,36
Bénéfice dilué par action <i>(en dollars)</i>	1,68	0,99	1,35
Rendement des capitaux propres <i>(en pourcentage)</i> <sup>2)</sup>	11,8	7,0	9,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires <i>(en pourcentage)</i> <sup>3)</sup>	14,6	8,8	12,4
Ratio de productivité <i>(en pourcentage)</i> <sup>2)</sup>	56,2	66,8	56,0
Marge nette sur intérêts <i>(en pourcentage)</i> <sup>3)</sup>	2,19	2,15	2,11
<b>Données tirées de l'état de la situation financière</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	67 249	90 312	81 386
Actifs détenus à des fins de transaction	126 387	117 868	116 346
Prêts	743 892	750 911	755 157
Total des actifs	1 392 886	1 411 043	1 374 709
Dépôts	939 773	952 333	949 887
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	69 977	68 767	66 097
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 779	8 075	8 075
Actifs sous administration <sup>2)</sup>	715 941	673 550	664 683
Actifs sous gestion <sup>2)</sup>	339 604	316 604	322 423
<b>Mesures des fonds propres et de la liquidité</b>			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 <i>(en pourcentage)</i> <sup>4)</sup>	12,9	13,0	11,5
Ratio de T1 <i>(en pourcentage)</i> <sup>4)</sup>	14,8	14,8	13,2
Ratio total des fonds propres <i>(en pourcentage)</i> <sup>4)</sup>	16,7	17,2	15,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) <i>(en pourcentage)</i> <sup>5)</sup>	28,9	30,6	27,9
Ratio de levier <i>(en pourcentage)</i> <sup>6)</sup>	4,3	4,2	4,2
Ratio de levier TLAC <i>(en pourcentage)</i> <sup>5)</sup>	8,4	8,6	8,9
Actifs pondérés en fonction des risques <i>(en millions de dollars)</i> <sup>4)</sup>	451 018	440 017	471 528
Ratio de liquidité à court terme <i>(en pourcentage)</i> <sup>7)</sup>	132	136	122
Ratio structurel de liquidité à long terme <i>(en pourcentage)</i> <sup>8)</sup>	117	116	109
<b>Qualité du crédit</b>			
Montant net des prêts douteux <i>(en millions de dollars)</i>	4 215	3 845	3 450
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances <i>(en millions de dollars)</i> <sup>9)</sup>	6 597	6 629	5 668
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>2)</sup>	0,80	0,74	0,65
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>2)</sup>	0,55	0,50	0,44
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2),10)</sup>	0,50	0,65	0,33
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2),10)</sup>	0,49	0,42	0,29
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>2)</sup>	0,42	0,35	0,29
<b>Résultats ajustés</b> <sup>3)</sup>			
Bénéfice net ajusté <i>(en millions de dollars)</i>	2 212	1 643	2 352
Bénéfice dilué ajusté par action <i>(en dollars)</i>	1,69	1,23	1,84
Rendement des capitaux propres ajusté <i>(en pourcentage)</i>	11,9	8,7	13,4
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés <i>(en pourcentage)</i>	14,6	10,8	16,7
Ratio de productivité ajusté <i>(en pourcentage)</i>	56,0	59,7	55,8
<b>Données sur les actions ordinaires</b>			
Cours de clôture des actions <i>(en dollars)</i> (TSX)	62,87	56,15	72,03
Actions en circulation <i>(en millions)</i>			
Nombre moyen – de base	1 214	1 206	1 192
Nombre moyen – dilué	1 221	1 211	1 199
Clôture de la période	1 222	1 214	1 192
Dividendes versés par action <i>(en dollars)</i>	1,06	1,06	1,03
Rendement de l'action <i>(en pourcentage)</i> <sup>2)</sup>	7,0	7,0	6,1
Capitalisation boursière <i>(en millions de dollars)</i> (TSX)	76 835	68 169	85 842
Valeur comptable par action ordinaire <i>(en dollars)</i> <sup>2)</sup>	57,26	56,64	55,46
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable <sup>2)</sup>	1,1	1,0	1,3
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) <sup>2)</sup>	10,3	9,7	9,9
<b>Autres données</b>			
Effectif (équivalent temps plein)	89 249	89 483	91 264
Succursales et bureaux <sup>11)</sup>	2 351	2 379	2 411

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

4) Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le quatrième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2023 ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

5) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

6) Les ratios de levier pour le premier trimestre de 2024 et le quatrième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023). Les ratios de levier pour le premier trimestre de 2023 ont été calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

7) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).

8) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).

9) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, exposition au risque lié à des éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

10) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et expositions hors bilan.

11) Les montants pour le premier trimestre de 2023 ont été retraités afin d'inclure les bureaux de Gestion financière MD et de Jarilowsky Fraser.

## Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

## Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte des résultats et mesures présentés et ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

**T2 rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action**

	Pour les trimestres clos les		
(en millions de dollars)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets	4 773 \$	4 666 \$	4 563 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 660	3 606	3 399
Total des revenus	8 433	8 272	7 962
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	962	1 256	638
Charges autres que d'intérêts	4 739	5 527	4 461
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 732	1 489	2 863
Charge d'impôt sur le résultat	533	135	1 105
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 199 \$</b>	<b>1 354 \$</b>	<b>1 758 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	25	31	37
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 174	1 323	1 721
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	108	109	101
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 066 \$	1 214 \$	1 620 \$
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>1,68 \$</b>	<b>0,99 \$</b>	<b>1,35 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>	<b>1 221</b>	<b>1 211</b>	<b>1 199</b>
<b>Ajustements</b>			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)			
Cessions et réduction d'activités	– \$	(367)\$	– \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)			
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	354	–
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	87	–
Dépréciation d'actifs non financiers	–	346	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	18	19	21
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	18	806	21
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	<b>18</b>	<b>439</b>	<b>21</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat			
Cessions et réduction d'activités	–	48	–
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	(96)	–
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	(24)	–
Dépréciation d'actifs non financiers	–	(73)	–
Dividende pour la relance du Canada	–	–	579
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(5)	(5)	(6)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(5)</b>	<b>(150)</b>	<b>573</b>
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	<b>13 \$</b>	<b>289 \$</b>	<b>594 \$</b>
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(3)	–
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	<b>13 \$</b>	<b>286 \$</b>	<b>594 \$</b>
<b>Résultats ajustés</b>			
Revenus d'intérêts nets	4 773 \$	4 666 \$	4 563 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 660	3 239	3 399
Total des revenus	8 433	7 905	7 962
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	962	1 256	638
Charges autres que d'intérêts	4 721	4 721	4 440
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 750	1 928	2 884
Charge d'impôt sur le résultat	538	285	532
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 212 \$</b>	<b>1 643 \$</b>	<b>2 352 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	25	34	37
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 187	1 609	2 315
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	108	109	101
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 079 \$	1 500 \$	2 214 \$
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>1,69 \$</b>	<b>1,23 \$</b>	<b>1,84 \$</b>
<b>Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)</b>	<b>0,01 \$</b>	<b>0,24 \$</b>	<b>0,49 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>	<b>1 221</b>	<b>1 211</b>	<b>1 210</b>

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.



**1. Les résultats présentés pour toutes les périodes ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent.**

a) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

**2. Les résultats de la Banque présentés pour l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.**

a) Cessions et réduction d'activités

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a vendu sa participation de 20 % dans les activités de Services Financiers de Canadian Tire (« SFCT ») à la Société Canadian Tire. La vente a donné lieu à un profit net de 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires.

b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars (258 millions de dollars après impôt) liées à la réduction et à la modification de l'effectif découlant de ses initiatives de numérisation intégrale et d'automatisation et des nouvelles préférences des clients pour leurs opérations bancaires courantes, ainsi que des efforts soutenus de la Banque pour rationaliser ses processus opérationnels et optimiser ses canaux de distribution.

c) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé des coûts de 87 millions de dollars (63 millions de dollars après impôt) associés à la consolidation et à la sortie de certains biens immobiliers et des coûts de résiliation de contrats de service dans le cadre de sa stratégie d'optimisation.

d) Dépréciation d'actifs non financiers

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 185 millions de dollars (159 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires. Une dépréciation des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels, de 161 millions de dollars (114 millions de dollars après impôt) a également été comptabilisée.

e) Dividende pour la relance du Canada

Au premier trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Le DRC doit être payé en montants égaux sur cinq ans, mais la valeur actualisée de ces paiements a été comptabilisée en tant que passif pour la période au cours de laquelle cette mesure est entrée en vigueur.

**3. Les résultats présentés pour le quatrième trimestre de 2022 de la Banque ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.**

a) Charge de restructuration – La Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars (66 millions de dollars après impôt) liée au réalignement des activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique et à la réduction du nombre d'employés des secteurs technologiques par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique.

b) Cessions et réduction d'activités – La Banque a vendu ses participations dans des entreprises associées au Venezuela et en Thaïlande. De plus, la Banque a réduit ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réalignement de ses activités dans la région de l'Asie-Pacifique. Collectivement, la vente de ces entités et la réduction de ces activités ont donné lieu à une perte nette de 361 millions de dollars (340 millions de dollars après impôt).

c) Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+ – La Banque a comptabilisé des coûts de 133 millions de dollars (98 millions de dollars après impôt) afin de soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y accueillir Empire Company Limited à titre de partenaire.

T2A Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	1 095 \$	768 \$	371 \$	439 \$	(474)\$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	22	3	-	-	25
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 095	746	368	439	(474)	2 174
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	-	1	105	108
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 094 \$	745 \$	368 \$	438 \$	(579)\$	2 066 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	-	-	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	-	-	18
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	1	8	9	-	-	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	-	(2)	(3)	-	-	(5)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	1	6	6	-	-	13
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	1	6	6	-	-	13
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	1 096 \$	774 \$	377 \$	439 \$	(474)\$	2 212 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 096 \$	752 \$	374 \$	439 \$	(474)\$	2 187 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 095 \$	751 \$	374 \$	438 \$	(579)\$	2 079 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 18.

2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	793 \$	580 \$	329 \$	414 \$	(762)\$	1 354 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	32	2	-	(3)	31
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	793	548	327	414	(759)	1 323
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	-	1	-	107	109
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	792 \$	548 \$	326 \$	414 \$	(866)\$	1 214 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)						
Cessions et réduction d'activités	-	-	-	-	(367)	(367)
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	-	-	-	-	354	354
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	-	-	-	-	87	87
Dépréciation d'actifs non financiers	-	-	-	-	346	346
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	-	10	9	-	-	19
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	-	10	9	-	787	806
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	-	10	9	-	420	439
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	-	(2)	(3)	-	(145)	(150)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	-	8	6	-	275	289
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	-	-	(3)	(3)
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	-	8	6	-	272	286
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	793 \$	588 \$	335 \$	414 \$	(487)\$	1 643 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	793 \$	556 \$	333 \$	414 \$	(487)\$	1 609 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	792 \$	556 \$	332 \$	414 \$	(594)\$	1 500 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 18.

2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.



Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>2)</sup>	Opérations internationales <sup>2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>2)</sup>
<b>Bénéfice net (perte nette) présenté(e)</b>	1 086 \$	679 \$	387 \$	519 \$	(913)\$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	35	2	–	–	37
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 086	644	385	519	(913)	1 721
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	–	1	98	101
<b>Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 085 \$	643 \$	385 \$	518 \$	(1 011)\$	1 620 \$
<b>Ajustements :</b>						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	10	9	–	–	21
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	2	10	9	–	–	21
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt</b>	2	10	9	–	–	21
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(3)	(2)	–	–	(6)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(3)	(2)	–	579	573
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net</b>	1	7	7	–	579	594
<b>Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires</b>	1	7	7	–	579	594
<b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)</b>	1 087 \$	686 \$	394 \$	519 \$	(334)\$	2 352 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres</b>	1 087 \$	651 \$	392 \$	519 \$	(334)\$	2 315 \$
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	1 086 \$	650 \$	392 \$	518 \$	(432)\$	2 214 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 18.

2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 15.

### T3 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les					
	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>			31 janvier 2023 <sup>1)</sup>		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	2 130 \$	1 \$	2 129 \$	1 892 \$	(88)\$	1 980 \$
Revenus autres que d'intérêts	650	(5)	655	792	(87)	879
Total des revenus	2 780	(4)	2 784	2 684	(175)	2 859
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	512	(1)	513	404	(23)	427
Charges autres que d'intérêts	1 520	(3)	1 523	1 433	(76)	1 509
Charge d'impôt sur le résultat	168	1	167	168	(11)	179
<b>Bénéfice net</b>	580 \$	(1)\$	581 \$	679 \$	(65)\$	744 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	32 \$	1 \$	31 \$	35 \$	2 \$	33 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	548 \$	(2)\$	550 \$	644 \$	(67)\$	711 \$
<b>Autres mesures</b>						
Actifs moyens (en milliards de dollars)	238 \$	– \$	238 \$	228 \$	(7)\$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184 \$	– \$	184 \$	169 \$	(6)\$	175 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**Résultats ajustés**

Pour les trimestres clos les

(en millions de dollars)	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>		31 janvier 2023 <sup>1)</sup>			
	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants
<i>(sur une base de mise en équivalence fiscale)</i>						
Revenus d'intérêts nets	2 130 \$	1 \$	2 129 \$	1 892 \$	(88)\$	1 980 \$
Revenus autres que d'intérêts	650	(5)	655	792	(87)	879
Total des revenus	2 780	(4)	2 784	2 684	(175)	2 859
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	512	(1)	513	404	(23)	427
Charges autres que d'intérêts	1 510	(4)	1 514	1 423	(76)	1 499
Charge d'impôt sur le résultat	170	1	169	171	(11)	182
<b>Bénéfice net</b>	<b>588 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>588 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>(65)\$</b>	<b>751 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	32 \$	– \$	32 \$	35 \$	2 \$	33 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	556 \$	– \$	556 \$	651 \$	(67)\$	718 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs principaux et des revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

### Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle représente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

### Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

### Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux (annualisés) pour le secteur d'activité divisés par les actifs productifs principaux moyens. La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR.

#### T4 Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs moyens, des actifs productifs principaux moyens et de la marge nette sur intérêts par secteurs d'activité

##### Données consolidées pour la Banque

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>1 423 337 \$</b>	1 410 124 \$	1 380 216 \$
Moins les actifs non productifs	<b>110 932</b>	116 453	118 673
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>1 312 405 \$</b>	1 293 671 \$	1 261 543 \$
Moins :			
Actifs détenus à des fins de transaction	<b>142 014</b>	126 217	119 974
Titres pris en pension et titres empruntés	<b>194 807</b>	196 039	174 942
Autres déductions	<b>72 504</b>	75 526	70 779
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>903 080 \$</b>	895 889 \$	895 848 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>4 773 \$</b>	4 666 \$	4 563 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>(198)</b>	(197)	(205)
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>4 971 \$</b>	4 863 \$	4 768 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>2,19 %</b>	2,15 %	2,11 %

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

##### Réseau canadien

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>444 856 \$</b>	447 390 \$	450 040 \$
Moins les actifs non productifs	<b>4 312</b>	4 080	4 035
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>440 544 \$</b>	443 310 \$	446 005 \$
Moins :			
Autres déductions	<b>28 843</b>	31 010	27 284
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>411 701 \$</b>	412 300 \$	418 721 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>2 653 \$</b>	2 563 \$	2 387 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>–</b>	–	–
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>2 653 \$</b>	2 563 \$	2 387 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>2,56 %</b>	2,47 %	2,26 %

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

##### Opérations internationales

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Total des actifs moyens – présenté<sup>2)</sup></b>	<b>236 467 \$</b>	238 343 \$	228 374 \$
Moins les actifs non productifs	<b>16 956</b>	18 915	19 103
<b>Total des actifs productifs moyens<sup>2)</sup></b>	<b>219 511 \$</b>	219 428 \$	209 271 \$
Moins :			
Actifs détenus à des fins de transaction	<b>6 778</b>	6 611	5 132
Titres pris en pension et titres empruntés	<b>3 431</b>	3 467	3 033
Autres déductions	<b>7 731</b>	8 023	7 565
Actifs productifs principaux moyens <sup>2)</sup>	<b>201 571 \$</b>	201 327 \$	193 541 \$
<b>Revenus d'intérêts nets – présentés</b>	<b>2 246 \$</b>	2 130 \$	1 892 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	<b>35</b>	14	(54)
<b>Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux</b>	<b>2 211 \$</b>	2 116 \$	1 946 \$
<b>Marge nette sur intérêts</b>	<b>4,36 %</b>	4,17 %	3,99 %

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Au premier trimestre de 2024, conformément aux exigences accrues en matière de réserve pour stabilité intérieure annoncées par le BSIF, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation et du levier propres à chaque secteur d'activité. Auparavant, le capital était attribué selon une répartition qui correspondait à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

**T5 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité**

	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024					
	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>
<i>(en millions de dollars)</i>						
<b>Résultats présentés</b>						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 094 \$	745 \$	368 \$	438 \$	(579)\$	2 066 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2),3)</sup>	20 015	19 398	10 193	15 734	4 032	69 372
Rendement des capitaux propres	21,7 %	15,3 %	14,3 %	11,1 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,8 %
<b>Résultats ajustés<sup>5)</sup></b>						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 095 \$	751 \$	374 \$	438 \$	(579)\$	2 079 \$
Rendement des capitaux propres	21,8 %	15,4 %	14,6 %	11,1 %	n. s. <sup>4)</sup>	11,9 %

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
- 4) Non significatif.
- 5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

	Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023						Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023					
	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>	Réseau canadien <sup>1)</sup>	Opérations internationales <sup>1)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total <sup>1)</sup>
<i>(en millions de dollars)</i>												
<b>Résultats présentés</b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	792 \$	548 \$	326 \$	414 \$	(866)\$	1 214 \$	1 085 \$	643 \$	385 \$	518 \$	(1 011)\$	1 620 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	18 881	17 961	9 797	13 287	8 426	68 352	18 753	19 302	9 835	15 535	2 198	65 623
Rendement des capitaux propres	16,7 %	12,1 %	13,2 %	12,4 %	n. s. <sup>3)</sup>	7,0 %	23,0 %	13,2 %	15,5 %	13,2 %	n. s. <sup>3)</sup>	9,8 %
<b>Résultats ajustés<sup>4)</sup></b>												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	792 \$	556 \$	332 \$	414 \$	(594)\$	1 500 \$	1 086 \$	650 \$	392 \$	518 \$	(432)\$	2 214 \$
Rendement des capitaux propres	16,7 %	12,3 %	13,5 %	12,4 %	n. s. <sup>3)</sup>	8,7 %	23,0 %	13,4 %	15,8 %	13,2 %	n. s. <sup>3)</sup>	13,4 %

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Non significatif.
- 4) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

## Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé), ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

### T6 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>			
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présentée <sup>2)</sup>	<b>69 372 \$</b>	68 352 \$	65 623 \$
Goodwill moyen <sup>2),3)</sup>	<b>(9 108)</b>	(9 327)	(9 334)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) <sup>2)</sup>	<b>(3 651)</b>	(3 697)	(3 760)
<b>Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires<sup>2)</sup></b>	<b>56 613 \$</b>	55 328 \$	52 529 \$
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté</b>	<b>2 066 \$</b>	1 214 \$	1 620 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) <sup>4)</sup>	<b>13</b>	14	15
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	<b>2 079 \$</b>	1 228 \$	1 635 \$
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires<sup>5)</sup></b>	<b>14,6 %</b>	8,8 %	12,4 %
<b>Résultats ajustés<sup>4)</sup></b>			
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>2 079 \$</b>	1 500 \$	2 214 \$
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté<sup>5)</sup></b>	<b>14,6 %</b>	10,8 %	16,7 %

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.

4) Se reporter au tableau figurant à la page 6.

5) Calculé en dollars.

### Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

### Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

### Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

### Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

# Survol de la performance

## Sommaire des résultats financiers

Le bénéfice net présenté par la Banque pour le trimestre considéré s'est établi à 2 199 millions de dollars, comparativement à 1 758 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 1 354 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 1,68 \$, comparativement à 1,35 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 0,99 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 11,8 %, contre 9,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent et 7,0 % pour le trimestre précédent.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 212 millions de dollars, comparativement à 2 352 millions de dollars un an plus tôt, soit une baisse de 6 %. Le recul s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie compensée par l'augmentation des revenus.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 212 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, contre 1 643 millions de dollars pour le trimestre précédent, soit une hausse de 35 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des revenus et la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement de la charge d'impôt sur le résultat.

Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 1,69 \$, contre 1,84 \$ un an plus tôt et 1,23 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 11,9 %, contre 13,4 % un an plus tôt et 8,7 % pour le trimestre précédent.

Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir des détails sur les ajustements.

## Survol et perspectives économiques

Les banques centrales mondiales devraient réduire leurs taux directeurs à mesure que l'année avancera, en raison des progrès réalisés dans la réduction de l'inflation et des signes évidents que la politique monétaire a entraîné un ralentissement de la croissance dans la plupart des pays. Alors que la croissance devrait ralentir dans quelques grandes économies cette année, la plupart des pays continuent à faire preuve d'une résilience plus grande que prévu aux hausses de taux d'intérêt. En conséquence, les perspectives économiques s'améliorent par rapport aux prévisions antérieures, qui anticipaient un ralentissement plus important. Bien qu'une récession ne puisse être exclue au Canada et aux États-Unis, les données récentes suggèrent qu'une telle issue est de plus en plus improbable.

Au Canada, il apparaît désormais clairement que les taux d'intérêt se répercutent sur l'économie, même si l'activité économique est plus robuste que prévu. Les données récentes révèlent que l'inflation reste un sujet de préoccupation au Canada, la forte croissance des salaires et la faible productivité suggérant que l'inflation est plus susceptible de surprendre à la hausse qu'à la baisse. Les données économiques ont généralement été plus positives que prévu, bien que l'économie demeure suffisamment contrainte pour suggérer que l'inflation diminuera au cours de l'année. La diminution attendue de l'inflation, malgré la persistance des risques de hausse, ainsi que le ralentissement de l'activité économique devraient permettre à la Banque du Canada d'abaisser son taux directeur de 75 points de base cette année.

La croissance économique aux États-Unis a été nettement plus forte que prévu. Compte tenu des bons résultats en matière de productivité, l'inflation est moins préoccupante dans ce pays qu'elle ne l'est au Canada, et la Banque prévoit que la Réserve fédérale abaissera son taux directeur de 100 points de base au second semestre de 2024. L'un des principaux obstacles à la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis est le dynamisme soutenu de l'économie, qui reste forte si l'on se fie à un certain nombre d'indicateurs. En raison de cette vigueur, il semble que les États-Unis généreront une croissance solide cette année et qu'ils éviteront vraisemblablement une récession.

La Banque s'attend à ce que les économies des pays de l'Alliance du Pacifique s'améliorent au cours de l'année à mesure que les banques centrales de la région réduiront leurs taux directeurs, ce qui apportera un soutien croissant à l'économie à mesure que l'année avancera. De plus, il semble qu'El Niño sera moins intense que ce que l'on craignait. L'inflation reste élevée, mais elle est sur une trajectoire descendante dans ces pays. À l'exception du Mexique, où une élection présidentielle aura lieu cet été, la Banque estime que la région connaîtra un climat politique plus stable en 2024 qu'au cours des dernières années.



## Incidence de la conversion des devises

Le tableau qui suit reflète l'incidence estimée de la conversion des devises sur certains postes clés de l'état du résultat net. Les données y sont calculées selon une base d'établissement différente de celle utilisée dans le tableau des résultats présentés en dollars constants à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 9.

### T7 Incidence de la conversion des devises

Pour les trimestres clos les	Taux de change moyen			Variation en %	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023	31 janvier 2024 c. 31 octobre 2023	31 janvier 2024 c. 31 janvier 2023
Dollar américain/dollar canadien	0,740	0,736	0,742	0,5 %	(0,3)%
Peso mexicain/dollar canadien	12,734	12,850	14,342	(0,9)%	(11,2)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,772	2,766	2,853	0,2 %	(2,8)%
Peso colombien/dollar canadien	2 932,809	3 017,319	3 567,606	(2,8)%	(17,8)%
Peso chilien/dollar canadien	659,613	655,072	646,312	0,7 %	2,1 %
Incidence sur le bénéfice net <sup>1)</sup> (en millions de dollars, sauf pour le BPA)				31 janvier 2024 c. 31 octobre 2023	31 janvier 2024 c. 31 janvier 2023
Revenus d'intérêts nets				(1)\$	92 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>				22	230
Total des revenus				21	322
Charges autres que d'intérêts				(1)	(85)
Autres éléments (après impôt) <sup>2)</sup>				(5)	(82)
Bénéfice net				15 \$	155 \$
Bénéfice par action (dilué)				0,01 \$	0,13 \$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)					
Réseau canadien				(1)\$	– \$
Opérations internationales <sup>2)</sup>				(13)	112
Gestion de patrimoine mondiale				(2)	–
Services bancaires et marchés mondiaux				(1)	(1)
Autres <sup>2)</sup>				32	44
Bénéfice net				15 \$	155 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

## Résultats financiers du Groupe

### Bénéfice net

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le bénéfice net s'est établi à 2 199 millions de dollars, contre 1 758 millions de dollars, soit une hausse de 25 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 212 millions de dollars, contre 2 352 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 6 %. Le recul s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie compensée par l'augmentation des revenus.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le bénéfice net s'est établi à 2 199 millions de dollars, contre 1 354 millions de dollars, soit une hausse de 62 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus et la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 212 millions de dollars, contre 1 643 millions de dollars pour le trimestre précédent, soit une hausse de 35 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des revenus et la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat.

### Total des revenus

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 8 433 millions de dollars, comparativement à 7 962 millions de dollars, soit une hausse de 6 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 4 773 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 210 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à l'incidence favorable de la conversion des devises. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,19 %, en hausse de huit points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien, ces secteurs ayant profité de la renégociation de prêts à des taux plus élevés, de la croissance des dépôts et de la meilleure composition des activités. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif et par la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 3 660 millions de dollars, en hausse de 261 millions de dollars, ou de 8 %, dont une tranche de 7 % sous l'effet de l'incidence favorable de la conversion des devises. La hausse restante de 1 % s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des autres honoraires et commissions, des frais bancaires, des revenus tirés des services de gestion de patrimoine et des commissions de placement et honoraires de services-conseils, de même que par le repli des pertes latentes sur les dérivés utilisés à des fins autres que de transaction. Ces facteurs ont été atténués par la diminution des revenus tirés des activités de transaction et des profits sur les titres de placement.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 8 433 millions de dollars, comparativement à 8 272 millions de dollars. Les revenus ajustés ont totalisé 8 433 millions de dollars, comparativement à 7 905 millions de dollars, soit une hausse de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrues de 107 millions de dollars ou de 2 %, essentiellement grâce à la marge nette sur intérêts plus élevée et à la croissance des actifs. La marge nette sur intérêts a augmenté de quatre points de base, ce qui s'explique par l'augmentation des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien, neutralisée en partie par la diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif et par la plus grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Les revenus autres que d'intérêts ont monté de 54 millions de dollars ou de 1 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont augmenté de 421 millions de dollars, ou de 13 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction, des frais bancaires, des revenus tirés des services de gestion de patrimoine et des revenus provenant des sociétés associées, ainsi qu'au repli des pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction. Ces facteurs ont été annulés en partie par la diminution des autres honoraires et commissions ainsi que par celle des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 962 millions de dollars, contre 638 millions de dollars, soit une hausse de 324 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 50 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 20 millions de dollars, comparativement à 76 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises, de prêts aux sociétés et de prêts aux particuliers du Réseau canadien. Ces facteurs ont été essentiellement contrebalancés par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 942 millions de dollars, contre 562 millions de dollars, soit une hausse de 380 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et aux tendances en matière de défaut dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou, en raison de l'inflation et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent, ainsi qu'à la hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts automobiles et les marges de crédit non garanties. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 20 points de base pour se chiffrer à 49 points de base.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 294 millions de dollars, ou de 23 %, pour s'établir à 962 millions de dollars, comparativement à 1 256 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 15 points de base pour s'établir à 50 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 20 millions de dollars, comparativement à 454 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises, de prêts aux sociétés et de prêts aux particuliers du Réseau canadien. Ces facteurs ont été essentiellement contrebalancés par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux.

La dotation élevée au titre des prêts productifs pour le trimestre précédent a essentiellement touché le Réseau canadien, traduisant essentiellement l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude persistante quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, notamment les effets connexes sur la migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 942 millions de dollars, contre 802 millions de dollars, soit une augmentation de 140 millions de dollars ou de 17 % principalement attribuable à la hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts automobiles et les marges de crédit non garanties, et à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et aux tendances en matière de défaut dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, surtout en Colombie, au Pérou et au Chili, en raison de l'inflation élevée et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 49 points de base, en hausse de sept points de base.

## Charges autres que d'intérêts

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 739 millions de dollars, en hausse de 278 millions de dollars, ou de 6 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 721 millions de dollars, en hausse de 281 millions de dollars ou de 6 %, par suite de la hausse de la rémunération fondée sur des actions, des dépenses liées aux technologies, des taxes d'affaires, des frais de publicité et des frais de prospection, conjuguée à l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité a été de 56,2 %, comparativement à 56,0 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,0 %, contre 55,8 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 0,3 % et, après ajustement, à un pourcentage négatif de 0,4 %.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 788 millions de dollars, ou de 14 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont été comparables à celles du trimestre précédent. La hausse saisonnière de la rémunération fondée sur des actions ainsi que l'augmentation des avantages du personnel et des taxes d'affaires ont été neutralisées par la baisse des honoraires et des frais de dotation en personnel.

Le ratio de productivité a été de 56,2 %, comparativement à 66,8 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 56,0 %, contre 59,7 %.

## Impôt

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,5 %, comparativement à 38,6 %, en raison principalement du dividende pour la relance du Canada au cours de l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,6 %, comparativement à 18,5 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt, atténuée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,5 %, contre 9,1 %, en raison essentiellement de la diminution proportionnelle des revenus exonérés d'impôt et du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, ainsi que de l'avantage lié à la cession de la participation de la Banque dans une société associée au trimestre précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,6 %, comparativement à 14,8 %, en raison surtout de la diminution proportionnelle des revenus exonérés d'impôt et du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

## Données par secteurs d'activité

Les résultats par secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net provenant des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net provenant des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

La majoration au titre de la BMEF des revenus d'intérêts nets, des revenus autres que d'intérêts, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présentée ci-dessous :

### T8 Majoration au titre de la BMEF

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023	31 janvier 2023
Revenus d'intérêts nets	2 \$	7 \$	10 \$
Revenus autres que d'intérêts	41	108	110
Total des revenus et charge d'impôt sur le résultat	43 \$	115 \$	120 \$

1) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Cela a eu pour effet de réduire la majoration au titre de la BMEF.

## Réseau canadien

### T9 Performance financière du Réseau canadien

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets	2 653 \$	2 563 \$	2 387 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	734	749	776
Total des revenus	3 387	3 312	3 163
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	378	700	218
Charges autres que d'intérêts	1 498	1 513	1 449
Charge d'impôt sur le résultat	416	306	410
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 095 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>1 086 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 095 \$	793 \$	1 086 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>3)</sup>	21,7 %	16,7 %	23,0 %
Marge nette sur intérêts <sup>3)</sup>	2,56 %	2,47 %	2,26 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	12 \$	414 \$	31 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	366 \$	286 \$	187 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,34 %	0,63 %	0,19 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,33 %	0,26 %	0,17 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	0,29 %	0,22 %	0,16 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	447 \$	450 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	393 \$	386 \$	357 \$

- Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de néant pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 24 \$; 31 janvier 2023 – 15 \$).
- Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.
- Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

### T9A Performance financière ajustée du Réseau canadien

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	2 653 \$	2 563 \$	2 387 \$
Revenus autres que d'intérêts	734	749	776
Total des revenus	3 387	3 312	3 163
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	378	700	218
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	1 497	1 513	1 447
Charge d'impôt sur le résultat	416	306	411
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 096 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>1 087 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 096 \$	793 \$	1 087 \$

- Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 1 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – néant; 31 janvier 2023 – 2 \$).

## Bénéfice net

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 095 millions de dollars, comparativement à 1 086 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 096 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9 millions de dollars, ou de 1 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus, contrebalancée en grande partie par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 302 millions de dollars, ou de 38 %. L'augmentation découle surtout de la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, de la hausse des revenus et de la baisse des charges autres que d'intérêts.

## Actifs moyens

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 445 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 5 milliards de dollars, ou de 1 %. La diminution est avant tout imputable à la baisse de 15 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, partiellement contrée par des hausses de 7 milliards de dollars, ou de 9 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 2 milliards de dollars, ou de 18 %, des prêts sur cartes de crédit et de 2 milliards de dollars, ou de 2 %, des prêts personnels.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les actifs moyens ont diminué de 2 milliards de dollars, ou de 1 %. La diminution comprend une baisse de 3 milliards de dollars, ou de 1 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, partiellement contrée par la hausse de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts et acceptations aux entreprises.

## Passifs moyens

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les passifs moyens se sont fixés à 393 milliards de dollars, soit une hausse de 36 milliards de dollars, ou de 10 %, ce qui reflète la croissance de 17 milliards de dollars, ou de 8 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 13 milliards de dollars, ou de 11 %, des dépôts autres que de particuliers, répartis également entre les produits à terme et les comptes de dépôt à vue.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les passifs moyens ont augmenté de 7 milliards de dollars, ou de 2 %. Cette augmentation comprend une hausse de 3 milliards de dollars, ou de 2 %, des dépôts de particuliers et de 2 milliards de dollars, ou de 2 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans des produits à terme.

## Total des revenus

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 3 387 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 224 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 2 653 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 266 millions de dollars, ou de 11 %, du fait surtout de la forte croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 30 points de base pour se chiffrer à 2,56 %, en raison principalement de l'augmentation des marges sur les prêts et les dépôts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts de 734 millions de dollars ont fléchi de 42 millions de dollars, ou de 5 %, ce qui s'explique avant tout par le fait que les profits sur les titres d'entités non cotées étaient plus élevés au cours de l'exercice précédent, par la baisse des revenus provenant des sociétés associées surtout attribuable à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire et par la diminution des frais bancaires, facteurs en partie contrés par la hausse des résultats des services d'assurance.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 75 millions de dollars, ou de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 90 millions de dollars, ou de 4 %, du fait surtout de la forte croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de neuf points de base pour se chiffrer à 2,56 %, en raison principalement de l'augmentation des marges sur les prêts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts ont fléchi de 15 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui s'explique avant tout par la baisse des revenus provenant des sociétés associées attribuable à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire et la diminution des commissions tirées des opérations de change, contrebalancées en partie par la hausse des résultats des services d'assurance.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 378 millions de dollars, comparativement à 218 millions de dollars, soit une hausse de 160 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 15 points de base pour s'établir à 34 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 12 millions de dollars, comparativement à 31 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude découle principalement des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, atténuées par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 366 millions de dollars, comparativement à 187 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 179 millions de dollars attribuable à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, soit surtout des prêts automobiles et des marges de crédit non garanties, et à la hausse des dotations au titre du portefeuille de prêts aux entreprises principalement liée à un compte dans le secteur des transports. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 33 points de base, en hausse de 16 points de base.

### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 378 millions de dollars, comparativement à 700 millions de dollars, soit une baisse de 322 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 29 points de base pour s'établir à 34 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 12 millions de dollars, comparativement à 414 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude découle principalement des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, atténuées par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers.

Les dotations plus élevées au trimestre précédent étaient attribuables aux portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts aux entreprises et s'expliquaient surtout par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude persistante quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, notamment les effets connexes sur la migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 366 millions de dollars, contre 286 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 80 millions de dollars attribuable à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, soit surtout des prêts automobiles et des marges de crédit non garanties, et à la hausse des dotations au titre du portefeuille de prêts aux entreprises principalement liée à un compte dans le secteur des transports. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 33 points de base, en hausse de sept points de base.

## Charges autres que d'intérêts

### Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 1 498 millions de dollars, soit une hausse de 49 millions de dollars, ou de 3 %, par suite essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

### Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 15 millions de dollars, ou de 1 %, en raison principalement de la baisse des honoraires, des frais de publicité et des frais de prospection, partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

## Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,5 %, contre 27,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et 27,8 % pour le trimestre précédent.

## Opérations internationales

### T10 Performance financière des Opérations internationales

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	2 130 \$	1 892 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	857	650	792
Total des revenus	3 103	2 780	2 684
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	512	404
Charges autres que d'intérêts	1 571	1 520	1 433
Charge d'impôt sur le résultat	190	168	168
<b>Bénéfice net</b>	<b>768 \$</b>	<b>580 \$</b>	<b>679 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	32 \$	35 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	746 \$	548 \$	644 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>3)</sup>	15,3 %	12,1 %	13,2 %
Marge nette sur intérêts <sup>3)</sup>	4,36 %	4,17 %	3,99 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	(3)\$	7 \$	29 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	577 \$	505 \$	375 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,35 %	1,19 %	0,96 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,35 %	1,18 %	0,89 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>4)</sup>	1,13 %	1,02 %	0,88 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	236 \$	238 \$	228 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184 \$	184 \$	169 \$

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 60 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 56 \$; 31 janvier 2023 – 63 \$).
- 3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.
- 4) Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

### T10A Performance financière ajustée des Opérations internationales

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	2 130 \$	1 892 \$
Revenus autres que d'intérêts	857	650	792
Total des revenus	3 103	2 780	2 684
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	512	404
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	1 563	1 510	1 423
Charge d'impôt sur le résultat	192	170	171
<b>Bénéfice net</b>	<b>774 \$</b>	<b>588 \$</b>	<b>686 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	32 \$	35 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	752 \$	556 \$	651 \$

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à partir de la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 8 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 10 \$; 31 janvier 2023 – 10 \$).



## Bénéfice net

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 102 millions de dollars pour se fixer à 746 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 101 millions de dollars pour s'établir à 752 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi qu'à l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 198 millions de dollars, ou de 36 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 196 millions de dollars, ou de 35 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, contrée en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

## Performance financière en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

## T11 Performance financière présentée et en dollars constants des Opérations internationales

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>En dollars constants – résultats présentés<sup>2)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	2 129 \$	1 980 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	857	655	879
Total des revenus	3 103	2 784	2 859
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	513	427
Charges autres que d'intérêts	1 571	1 523	1 509
Charge d'impôt sur le résultat	190	167	179
<b>Bénéfice net</b>	<b>768 \$</b>	<b>581 \$</b>	<b>744 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	31 \$	33 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	746 \$	550 \$	711 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	236 \$	238 \$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184 \$	184 \$	175 \$

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 3) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 60 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 57 \$; 31 janvier 2023 – 62 \$).

## T11A Performance financière ajustée et en dollars constants des Opérations internationales

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>En dollars constants – résultats ajustés<sup>2)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	2 129 \$	1 980 \$
Revenus autres que d'intérêts	857	655	879
Total des revenus	3 103	2 784	2 859
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	513	427
Charges autres que d'intérêts	1 563	1 514	1 499
Charge d'impôt sur le résultat	192	169	182
<b>Bénéfice net</b>	<b>774 \$</b>	<b>588 \$</b>	<b>751 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	32 \$	33 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	752 \$	556 \$	718 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	236 \$	238 \$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184 \$	184 \$	175 \$

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

### Bénéfice net

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 746 millions de dollars, comparativement à 711 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 752 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 34 millions de dollars, ou de 5 %. Cette augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets, annulée en partie par la baisse des revenus autres que d'intérêts et l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 196 millions de dollars, ou de 36 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 196 millions de dollars, ou de 35 %. Cette augmentation s'explique avant tout par la hausse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, annulée en partie par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

### Actifs moyens

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 236 milliards de dollars, soit une hausse de 1 milliard de dollars, ou de 1 %. Les prêts ont diminué de 2 %, principalement au Pérou, au Chili et en Colombie. La diminution tient compte d'un recul de 6 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 6 % des prêts hypothécaires à l'habitation.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les actifs moyens ont été comparables à ceux du trimestre précédent. Les prêts se sont élevés à 173 milliards de dollars, ce qui est comparable au trimestre précédent, les prêts hypothécaires à l'habitation ayant augmenté de 2 %, essentiellement au Mexique, ce qui a été contrebalancé par la diminution des prêts aux entreprises, principalement au Brésil, au Chili et au Pérou.

### Passifs moyens

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les passifs moyens se sont établis à 184 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9 milliards de dollars, ou de 5 %. Le total des dépôts a augmenté de 7 milliards de dollars, ou de 5 %, essentiellement au Mexique et au Brésil. La croissance s'est établie à 7 % pour les dépôts autres que de particuliers et à 2 % pour les dépôts de particuliers. Les dépôts à terme ont augmenté de 7 milliards de dollars, ou de 10 %, tandis que les autres dépôts ont été comparables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les passifs moyens ont été comparables à ceux du trimestre précédent. Le total des dépôts a baissé de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, essentiellement au Brésil, ce qui a été compensé en partie par le Mexique.

### Total des revenus

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 3 103 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 244 millions de dollars, ou de 9 %.

Les revenus d'intérêts nets de 2 246 millions de dollars ont progressé de 266 millions de dollars, ou de 13 %, surtout au Chili et au Mexique. La marge nette sur intérêts s'est élargie de 37 points de base pour se fixer à 4,36 %, en raison de la hausse des marges sur les prêts découlant du rajustement du prix des actifs, de l'accroissement des marges sur les dépôts à la suite des baisses de taux des banques centrales au Chili et au Pérou, ainsi que des changements dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 857 millions de dollars, en baisse de 22 millions de dollars, en raison de la diminution des revenus tirés des activités de transaction, partiellement neutralisée par la hausse des revenus tirés des frais bancaires.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 319 millions de dollars, ou de 11 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 117 millions de dollars, ou de 5 %, du fait de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 19 points de base pour s'établir à 4,36 %, en raison principalement de la hausse des marges sur les prêts et les dépôts.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 202 millions de dollars, ou de 31 %, du fait de la hausse des revenus tirés des activités de transaction et des revenus tirés des frais bancaires, surtout au Pérou et au Mexique.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 147 millions de dollars, ou de 34 %, pour s'établir à 574 millions de dollars, comparativement à 427 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 39 points de base pour s'établir à 135 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 3 millions de dollars, comparativement à une dotation de 29 millions de dollars. La reprise pour le trimestre considéré s'explique en partie par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Pérou et au Mexique, ce qui a été neutralisé en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur le portefeuille de prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 577 millions de dollars, comparativement à 398 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 179 millions de dollars attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, principalement en Colombie, au Pérou et au Mexique. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 135 points de base, en hausse de 46 points de base.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 61 millions de dollars pour se fixer à 574 millions de dollars, comparativement à 513 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 135 points de base, en hausse de 16 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 3 millions de dollars, comparativement à une dotation de 7 millions de dollars. La reprise pour le trimestre considéré s'explique en partie par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Pérou et au Mexique, ce qui a été neutralisé en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur le portefeuille de prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 577 millions de dollars, contre 506 millions de dollars, en hausse de 71 millions de dollars, ou de 14 %, en raison de l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, surtout en Colombie, au Pérou et au Chili. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est accru de 17 points de base pour se chiffrer à 135 points de base.

## Charges autres que d'intérêts

*Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 571 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 62 millions de dollars, ou de 4 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 1 563 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4 % attribuable aux taxes d'affaires et taxes sur le capital, aux dépenses liées aux technologies et aux salaires et avantages.

*Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 571 millions de dollars, soit une hausse de 3 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 49 millions de dollars, ou de 3 %, par rapport à 1 514 millions de dollars, en raison de la hausse saisonnière des taxes d'affaires dans les Antilles et des frais liés aux communications.

## Impôt

*Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,9 %, soit un taux comparable à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,9 %, comparativement à 20,0 % un an plus tôt.

*Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,9 %, comparativement à 22,5 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,9 %, comparativement à 22,6 %, du fait essentiellement des ajustements au titre de l'inflation plus importants au Mexique et au Chili ainsi que de la hausse des avantages fiscaux au Brésil.

## Gestion de patrimoine mondiale

**T12 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale**

	Pour les trimestres clos les		
<i>(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)</i>	<b>31 janvier 2024</b>	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets	<b>221 \$</b>	213 \$	213 \$
Revenus autres que d'intérêts	<b>1 144</b>	1 119	1 110
Total des revenus	<b>1 365</b>	1 332	1 323
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	<b>5</b>	5	1
Charges autres que d'intérêts	<b>862</b>	887	802
Charge d'impôt sur le résultat	<b>127</b>	111	133
<b>Bénéfice net</b>	<b>371 \$</b>	329 \$	387 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	<b>3 \$</b>	2 \$	2 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	<b>368 \$</b>	327 \$	385 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>1)</sup>	<b>14,3 %</b>	13,2 %	15,5 %
Actifs sous administration <i>(en milliards de dollars)</i> <sup>2)</sup>	<b>655 \$</b>	610 \$	607 \$
Actifs sous gestion <i>(en milliards de dollars)</i> <sup>2)</sup>	<b>340 \$</b>	317 \$	322 \$
Actifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	<b>35 \$</b>	34 \$	34 \$
Passifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	<b>40 \$</b>	39 \$	42 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

2) Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

**T12A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale**

	Pour les trimestres clos les		
<i>(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)</i>	<b>31 janvier 2024</b>	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultats ajustés<sup>1)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	<b>221 \$</b>	213 \$	213 \$
Revenus autres que d'intérêts	<b>1 144</b>	1 119	1 110
Total des revenus	<b>1 365</b>	1 332	1 323
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	<b>5</b>	5	1
Charges autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	<b>853</b>	878	793
Charge d'impôt sur le résultat	<b>130</b>	114	135
<b>Bénéfice net</b>	<b>377 \$</b>	335 \$	394 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	<b>3 \$</b>	2 \$	2 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	<b>374 \$</b>	333 \$	392 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 9 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 9 \$; 31 janvier 2023 – 9 \$).

### Bénéfice net

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 368 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 17 millions de dollars, ou de 4 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 374 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 18 millions de dollars, ou de 4 %. La diminution est principalement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts, neutralisée en partie par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement pour l'ensemble de nos activités internationales et par la hausse des revenus tirés des commissions de courtage au Canada.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 41 millions de dollars, ou de 13 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 41 millions de dollars, ou de 12 %, en raison surtout de la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement, des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets, ainsi que de la baisse des charges autres que d'intérêts.

### Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les actifs sous gestion se sont accrus de 18 milliards de dollars, ou de 5 %, pour se chiffrer à 340 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 48 milliards de dollars, ou de 8 %, pour s'élever à 655 milliards de dollars, par suite essentiellement de la hausse des ventes nettes et de l'appréciation des marchés.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les actifs sous gestion ont augmenté de 23 milliards de dollars, ou de 7 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 45 milliards de dollars, ou de 7 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

### Total des revenus

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 42 millions de dollars, ou de 3 %, pour s'établir à 1 365 millions de dollars. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement dans l'ensemble de nos activités internationales et l'augmentation des revenus tirés des commissions de courtage au Canada.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 33 millions de dollars, ou de 2 %, en raison principalement de la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement, des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets attribuable à la croissance des prêts et des dépôts.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 millions de dollars essentiellement attribuable aux prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de huit points de base pour se fixer à neuf points de base.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 millions de dollars et le ratio connexe s'est fixé à neuf points de base, inchangés par rapport au trimestre précédent.

### Charges autres que d'intérêts

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 862 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 60 millions de dollars, ou de 8 %, imputable avant tout à l'expansion de l'équipe de vente, à l'augmentation des charges liées aux volumes et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 25 millions de dollars, ou de 3 %, pour s'établir à 862 millions de dollars, du fait surtout de la baisse des frais de publicité, des frais de prospection et des dépenses liées aux technologies.

### Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,5 %, alors qu'il s'était fixé à 25,6 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 25,4 % pour le trimestre précédent.

## Services bancaires et marchés mondiaux

## T13 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets	354 \$	397 \$	454 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 025	957	1 049
Total des revenus	1 379	1 354	1 503
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	5	39	15
Charges autres que d'intérêts	801	779	773
Charge d'impôt sur le résultat	134	122	196
<b>Bénéfice net</b>	<b>439 \$</b>	<b>414 \$</b>	<b>519 \$</b>
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	439 \$	414 \$	519 \$
<b>Autres données et mesures financières</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>2)</sup>	11,1 %	12,4 %	13,2 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	10 \$	30 \$	13 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	(5)\$	9 \$	2 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	0,02 %	0,11 %	0,04 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	(0,02)%	0,03 %	– %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) <sup>3)</sup>	(0,02)%	(0,02)%	0,02 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	505 \$	500 \$	481 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	476 \$	471 \$	455 \$

1) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts de 41 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 108 \$; 31 janvier 2023 – 110 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

## Bénéfice net

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a fléchi de 80 millions de dollars, ou de 15 %, pour se chiffrer à 439 millions de dollars. La baisse est imputable à la diminution des revenus d'intérêts nets, au recul des revenus autres que d'intérêts et à la hausse des charges autres que d'intérêts, facteurs neutralisés en partie par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 25 millions de dollars, ou de 6 %, du fait de la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la hausse des revenus autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la diminution des revenus d'intérêts nets et l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

## Actifs moyens

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023

Les actifs moyens ont augmenté de 24 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 505 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'augmentation des titres pris en pension et des titres détenus à des fins de transaction, en partie contrebalancée par la diminution de 10 milliards de dollars, ou de 7 %, des prêts et acceptations.

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les actifs moyens ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 505 milliards de dollars, principalement par suite de l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction, neutralisée en partie par la diminution de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts et acceptations.

## Passifs moyens

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023

Les passifs moyens ont augmenté de 21 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 476 milliards de dollars, en raison principalement de l'augmentation des titres mis en pension.

## Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Les passifs moyens ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 476 milliards de dollars, par suite essentiellement de la hausse des titres mis en pension, neutralisée en partie par les volumes de dépôts moindres.

### Total des revenus

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les revenus se sont élevés à 1 379 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 124 millions de dollars, ou de 8 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 354 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 100 millions de dollars, ou de 22 %, du fait essentiellement de la contraction des volumes de prêts et de dépôts, de la diminution des marges sur les prêts aux sociétés et de la hausse des coûts de financement liés aux activités de transaction.

Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 1 025 millions de dollars, en baisse de 24 millions de dollars, ou de 2 %, sous l'effet surtout de la diminution des revenus tirés des activités de transaction sur titres à revenu fixe, partiellement compensée par la hausse des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les revenus ont augmenté de 25 millions de dollars, ou de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 354 millions de dollars, en baisse de 43 millions de dollars, ou de 11 %. Ce recul découle surtout de la contraction des volumes de prêts et des marges sur les dépôts, en partie contrée par l'accroissement des marges sur les prêts aux sociétés.

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 68 millions de dollars, ou de 7 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des activités de transaction sur titres à revenu fixe.

### Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 millions de dollars, comparativement à 15 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a baissé de deux points de base pour s'établir à deux points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 10 millions de dollars, contre une dotation de 13 millions de dollars, en raison surtout des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes pour certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a représenté une reprise nette de 5 millions de dollars, contre une dotation de 2 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à un ratio négatif de deux points de base, ce qui représente une baisse de deux points de base.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 millions de dollars, comparativement à 39 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de neuf points de base pour s'établir à deux points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 10 millions de dollars, contre une dotation de 30 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 20 millions de dollars. La dotation pour le trimestre considéré est attribuable aux perspectives macroéconomiques défavorables persistantes pour certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a représenté une reprise nette de 5 millions de dollars, comparativement à une dotation de 9 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à un ratio négatif de deux points de base, en baisse de cinq points de base.

### Charges autres que d'intérêts

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts se sont fixées à 801 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28 millions de dollars, ou de 4 %, principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 22 millions de dollars, ou de 3 %, sous l'effet essentiellement de la hausse saisonnière de la rémunération fondée sur des actions.

### Impôt

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif a atteint 23,4 % pour le trimestre considéré, comparativement à 27,5 %, du fait surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

#### *Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023*

Le taux d'impôt effectif a atteint 23,4 % pour le trimestre considéré, comparativement à 22,8 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.



Autres<sup>1)</sup>**T14 Performance financière du secteur Autres**

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultats présentés</b>			
Revenus d'intérêts nets <sup>2)</sup>	(701)\$	(637)\$	(383)\$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2),3)</sup>	(100)	131	(328)
Total des revenus	(801)	(506)	(711)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–
Charges autres que d'intérêts	7	828	4
Charge (économie) d'impôt sur le résultat <sup>2)</sup>	(334)	(572)	198
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(474)\$</b>	<b>(762)\$</b>	<b>(913)\$</b>
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	(3)\$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(474)\$	(759)\$	(913)\$
<b>Autres mesures</b>			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	202 \$	191 \$	187 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	251 \$	252 \$	282 \$

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Comprend l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 43 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 115 \$; 31 janvier 2023 – 120 \$) pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net.
- 3) Les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées à hauteur de (18) \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 [31 octobre 2023 – (68) \$; 31 janvier 2023 – (65) \$].

**T14A Performance financière ajustée du secteur Autres**

	Pour les trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Résultats ajustés<sup>1)</sup></b>			
Revenus d'intérêts nets	(701)\$	(637)\$	(383)\$
Revenus autres que d'intérêts <sup>2)</sup>	(100)	(236)	(328)
Total des revenus	(801)	(873)	(711)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–
Charges autres que d'intérêts <sup>3)</sup>	7	41	4
Charge (économie) d'impôt sur le résultat <sup>4)</sup>	(334)	(427)	(381)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(474)\$</b>	<b>(487)\$</b>	<b>(334)\$</b>
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(474)\$	(487)\$	(334)\$

- 1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 2) Après ajustement au titre (du profit net) de la perte nette sur les cessions et la réduction d'activités de (367) \$ au quatrième trimestre de 2023.
- 3) Après ajustement au titre de la charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départs de 354 \$, de coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats de 87 \$ et de la dépréciation d'actifs non financiers de 346 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- 4) Après ajustement au titre du dividende pour la relance du Canada de 579 \$ au premier trimestre de 2023.

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

**Comparaison du premier trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2023**

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 474 millions de dollars, contre une perte nette de 913 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 474 millions de dollars, contre une perte nette de 334 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'accroissement de 140 millions de dollars de la perte s'explique principalement par la hausse des revenus attribuable à la hausse des coûts de financement, atténuée par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), qui est compensée dans l'impôt sur le résultat.

**Comparaison du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023**

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 285 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Après ajustement, le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 13 millions de dollars, en raison surtout de la diminution des charges et de l'augmentation des revenus, partiellement neutralisées par l'impôt sur le résultat plus élevé. La hausse des revenus découle principalement de la diminution de la majoration au titre de la BMEF, qui est compensée dans l'impôt sur le résultat.

## Faits saillants par secteurs géographiques

## T15 Faits saillants par secteurs géographiques

	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 <sup>1)</sup>								
(non audité) (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>									
Revenus d'intérêts nets	2 140 \$	226 \$	620 \$	344 \$	536 \$	165 \$	450 \$	292 \$	4 773 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 125	362	270	158	125	122	301	197	3 660
Total des revenus	4 265	588	890	502	661	287	751	489	8 433
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	381	7	82	128	174	138	37	15	962
Charges autres que d'intérêts	2 589	335	416	175	252	185	374	413	4 739
Charge d'impôt sur le résultat	247	38	98	45	47	(10)	71	(3)	533
Bénéfice net	1 048 \$	208 \$	294 \$	154 \$	188 \$	(26)\$	269 \$	64 \$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	7	1	8	(15)	24	–	25
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 048 \$	208 \$	287 \$	153 \$	180 \$	(11)\$	245 \$	64 \$	2 174 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>									
Ajustements	6	–	–	–	5	–	1	1	13
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 054 \$	208 \$	287 \$	153 \$	185 \$	(11)\$	246 \$	65 \$	2 187 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>869 \$</b>	<b>220 \$</b>	<b>64 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>1 423 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>847 \$</b>	<b>191 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>1 344 \$</b>

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023<sup>1)</sup>

(non audité) (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>									
Revenus d'intérêts nets	2 135 \$	251 \$	574 \$	332 \$	486 \$	146 \$	444 \$	298 \$	4 666 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 346	339	208	90	103	112	276	132	3 606
Total des revenus	4 481	590	782	422	589	258	720	430	8 272
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	722	21	90	127	136	103	36	21	1 256
Charges autres que d'intérêts	3 439	316	389	184	249	180	361	409	5 527
Charge d'impôt sur le résultat	(138)	51	74	28	45	(5)	69	11	135
Bénéfice net	458 \$	202 \$	229 \$	83 \$	159 \$	(20)\$	254 \$	(11)\$	1 354 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	–	5	–	8	(10)	31	–	31
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	461 \$	202 \$	224 \$	83 \$	151 \$	(10)\$	223 \$	(11)\$	1 323 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>									
Ajustements	277	–	–	1	5	–	1	2	286
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	738 \$	202 \$	224 \$	84 \$	156 \$	(10)\$	224 \$	(9)\$	1 609 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>861 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>137 \$</b>	<b>1 410 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>848 \$</b>	<b>175 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>1 332 \$</b>

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023<sup>1)</sup>

(non audité) (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
<b>Résultats présentés</b>									
Revenus d'intérêts nets	2 233 \$	296 \$	514 \$	331 \$	378 \$	134 \$	424 \$	253 \$	4 563 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 004	310	204	132	207	96	280	166	3 399
Total des revenus	4 237	606	718	463	585	230	704	419	7 962
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	228	3	56	98	121	75	36	21	638
Charges autres que d'intérêts	2 468	313	351	178	240	156	358	397	4 461
Charge d'impôt sur le résultat	811	82	67	45	33	2	74	(9)	1 105
Bénéfice net	730 \$	208 \$	244 \$	142 \$	191 \$	(3)\$	236 \$	10 \$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	6	–	11	(4)	24	–	37
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	730 \$	208 \$	238 \$	142 \$	180 \$	1 \$	212 \$	10 \$	1 721 \$
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>									
Ajustements	586	–	–	1	5	–	1	1	594
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 316 \$	208 \$	238 \$	143 \$	185 \$	1 \$	213 \$	11 \$	2 315 \$
<b>Actifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>834 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>1 380 \$</b>
<b>Passifs moyens (en milliards de dollars)</b>	<b>819 \$</b>	<b>185 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>1 305 \$</b>

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

## Faits saillants financiers trimestriels

## T16 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

(non audité) (en millions de dollars)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 juillet 2023 <sup>1)</sup>	30 avril 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>	31 octobre 2022 <sup>1)</sup>	31 juillet 2022 <sup>1)</sup>	30 avril 2022 <sup>1)</sup>
<b>Résultats présentés</b>								
Revenus d'intérêts nets	<b>4 773 \$</b>	4 666 \$	4 573 \$	4 460 \$	4 563 \$	4 622 \$	4 676 \$	4 473 \$
Revenus autres que d'intérêts	<b>3 660</b>	3 606	3 494	3 453	3 399	3 004	3 123	3 469
Total des revenus	<b>8 433 \$</b>	8 272 \$	8 067 \$	7 913 \$	7 962 \$	7 626 \$	7 799 \$	7 942 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	<b>962</b>	1 256	819	709	638	529	412	219
Charges autres que d'intérêts	<b>4 739</b>	5 527	4 559	4 574	4 461	4 529	4 191	4 159
Charge d'impôt sur le résultat	<b>533</b>	135	497	484	1 105	475	602	817
Bénéfice net	<b>2 199 \$</b>	1 354 \$	2 192 \$	2 146 \$	1 758 \$	2 093 \$	2 594 \$	2 747 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	<b>1,70</b>	1,01	1,72	1,69	1,36	1,64	2,10	2,16
Bénéfice dilué par action (en dollars)	<b>1,68</b>	0,99	1,70	1,68	1,35	1,63	2,09	2,16
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) <sup>2)</sup>	<b>2,19</b>	2,15	2,10	2,12	2,11	2,18	2,22	2,23
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) <sup>3)</sup>	<b>19,5</b>	9,1	18,5	18,4	38,6	18,5	18,8	22,9
<b>Résultats ajustés<sup>2)</sup></b>								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	<b>– \$</b>	(367)\$	– \$	– \$	– \$	361 \$	– \$	– \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	<b>–</b>	354	–	–	–	85	–	–
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	<b>–</b>	87	–	–	–	–	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	<b>–</b>	346	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	<b>18</b>	19	20	21	21	24	24	24
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	<b>–</b>	–	–	–	–	133	–	–
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	<b>18</b>	806	20	21	21	242	24	24
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	<b>18</b>	439	20	21	21	603	24	24
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat								
Dividende pour la relance du Canada	<b>–</b>	–	–	–	579	–	–	–
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	<b>(5)</b>	(150)	(5)	(6)	(6)	(81)	(7)	(6)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	<b>13</b>	289	15	15	594	522	17	18
Bénéfice net ajusté	<b>2 212 \$</b>	1 643 \$	2 207 \$	2 161 \$	2 352 \$	2 615 \$	2 611 \$	2 765 \$
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	<b>1,69</b>	1,23	1,72	1,69	1,84	2,06	2,10	2,18

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants pour l'exercice 2023 ont été retraités. Les montants pour l'exercice 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 50 pour obtenir une description de cette mesure.

## Analyse des tendances

Le bénéfice au cours de la période provient surtout de l'augmentation générale des revenus d'intérêts nets ainsi que des revenus autres que d'intérêts plus élevés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'accroissement des coûts de financement à terme.

## Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien pour la période ont progressé du fait de la croissance des prêts et des dépôts ainsi que de l'accroissement des marges. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse attribuable à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises ainsi qu'aux hausses de taux des banques centrales. Les revenus autres que d'intérêts des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales sont demeurés stables au cours de la période. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les conditions de marché continuent d'avoir des répercussions sur les revenus tirés des honoraires. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont dictés par les conditions du marché touchant les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les services bancaires aux entreprises. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et les activités de gestion de l'actif et du passif.

## Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une tendance à la hausse au cours de la période sous l'impulsion des perspectives macroéconomiques défavorables, de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et, plus récemment, de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt découlant du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation. L'accroissement des dotations au titre des prêts douteux en raison de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de la migration du crédit aux particuliers a également entraîné une augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au cours de la période.

## Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts pour la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficacité. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période.

## Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,5 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 20,5 % pour la période et il a varié en fonction de la comptabilisation du DRC au premier trimestre de 2023, de la hausse des taux d'impôt prévus par la loi, des cessions, des charges de restructuration, du bénéfice net gagné à l'étranger et des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

# Situation financière

## T17 État résumé de la situation financière

(non audité) (en milliards de dollars)	Aux				
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	Variation	Variation des volumes	Variation de change
<b>Actifs</b>					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	68,0 \$	91,2 \$	(25,4)%	(24,0)%	(1,4)%
Actifs détenus à des fins de transaction	126,4	117,9	7,2	8,2	(1,0)
Titres pris en pension et titres empruntés	199,1	199,3	(0,1)	1,7	(1,8)
Titres de placement	140,3	118,2	18,6	20,6	(2,0)
Prêts	743,9	750,9	(0,9)	–	(0,9)
Autres	115,2	133,5	(13,6)	(11,5)	(2,1)
<b>Total des actifs</b>	<b>1 392,9 \$</b>	<b>1 411,0 \$</b>	<b>(1,3)%</b>	<b>– %</b>	<b>(1,3)%</b>
<b>Passifs</b>					
Dépôts	939,8 \$	952,3 \$	(1,3)%	(0,2)%	(1,1)%
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	162,1	160,0	1,3	3,3	(2,0)
Autres passifs	202,5	210,5	(3,7)	(2,4)	(1,3)
Débiteures subordonnées	8,0	9,7	(17,6)	(16,5)	(1,1)
<b>Total des passifs</b>	<b>1 312,4 \$</b>	<b>1 332,5 \$</b>	<b>(1,5)%</b>	<b>(0,2)%</b>	<b>(1,3)%</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	70,0 \$	68,7 \$	1,8 %	3,6 %	(1,8)%
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,8	8,1	8,7	8,7	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,7	(1,9)	(3,2)	1,3
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>80,5 \$</b>	<b>78,5 \$</b>	<b>2,4 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>(1,6)%</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 392,9 \$</b>	<b>1 411,0 \$</b>	<b>(1,3)%</b>	<b>– %</b>	<b>(1,3)%</b>

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

Au 31 janvier 2024, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 393 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 18 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont reculé de 23 milliards de dollars en raison essentiellement de la baisse des soldes des dépôts auprès de banques centrales. Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 9 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des activités des clients. Les prêts ont diminué de 7 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont diminué de 3 milliards de dollars, principalement du fait de la baisse des prêts hypothécaires au Canada. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont diminué de 4 milliards de dollars, surtout au Chili et au Pérou. Les actifs liés aux instruments dérivés ont diminué de 12 milliards de dollars en raison des variations des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que de la baisse de l'activité. Les titres de placement ont augmenté de 22 milliards de dollars en raison surtout de la hausse des avoirs en titres de créance des gouvernements américain et canadien. Les autres actifs ont reculé de 3 milliards de dollars du fait surtout de la baisse des sûretés exigées.

Au 31 janvier 2024, le total des passifs s'élevait à 1 312 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 20 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. Le total des dépôts a diminué de 13 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 293 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 4 milliards de dollars du fait principalement de la croissance des dépôts à terme au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont diminué de 15 milliards de dollars, principalement au Canada. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 5 milliards de dollars du fait essentiellement des variations de la juste valeur. Les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont augmenté de 7 milliards de dollars, du fait surtout de l'accroissement de la demande des clients. Les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 12 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de la baisse de l'activité. Les débiteures subordonnées ont diminué de 2 milliards de dollars du fait d'un remboursement anticipé. Les autres passifs ont diminué de 6 milliards de dollars par suite essentiellement de la baisse des garanties, des charges à payer et des titres de créance émis par des filiales.

Le total des capitaux propres s'établissait à 80 milliards de dollars, soit une hausse de 2 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de 2 199 millions de dollars pour l'exercice considéré, des émissions nettes d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 704 millions de dollars, de même que des émissions d'actions ordinaires de 490 millions de dollars, principalement liées au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Ces facteurs ont été contrés en partie par des versements de dividendes de 1 395 millions de dollars.

## Gestion du risque

Les pratiques et politiques de la Banque en matière de gestion du risque n'ont pas changé de façon importante par rapport à ce qui est énoncé dans son rapport annuel 2023. Pour une analyse complète des politiques et pratiques de gestion du risque et un complément d'information sur les facteurs de risque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023.

Les événements importants qui ont marqué le trimestre considéré sont les suivants :

## Risque de crédit

### Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée de l'exposition dans l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer des hausses importantes du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données, comme il est décrit plus bas. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris les événements économiques ou politiques touchant les marchés qui surviennent jusqu'à la date des états financiers. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

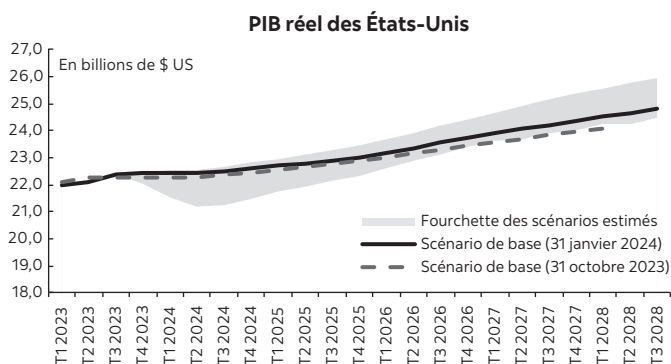
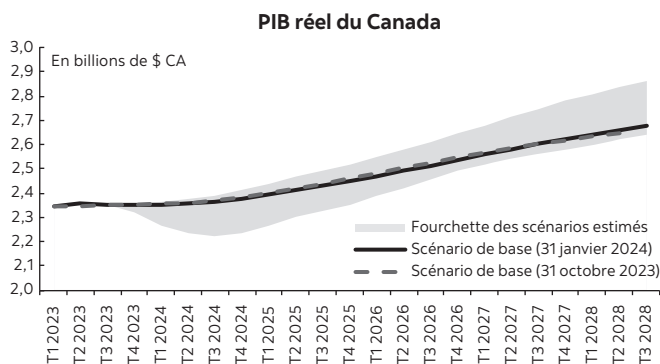
La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

Le scénario de base rend compte d'une croissance économique plus forte aux États-Unis par rapport au trimestre précédent, la résilience au resserrement des conditions monétaires se maintenant, tandis que la croissance économique au Canada est légèrement plus faible que ce qui avait été supposé au dernier trimestre. La Banque prévoit un ralentissement marqué de l'activité économique au premier semestre de 2024 dans ces deux pays, alors que les hausses passées des taux directeurs continueront de se faire sentir. Toutefois, ils devraient éviter une récession en bonne et due forme grâce à une forte consommation et, aux États-Unis, au soutien solide provenant de la politique budgétaire et de la croissance de la productivité. La Banque prévoit que les taux directeurs au Canada et aux États-Unis entameront leur phase d'assouplissement au deuxième trimestre de 2024, mais cet assouplissement se produira plus lentement que prévu, en raison des obstacles à la réduction de l'inflation.

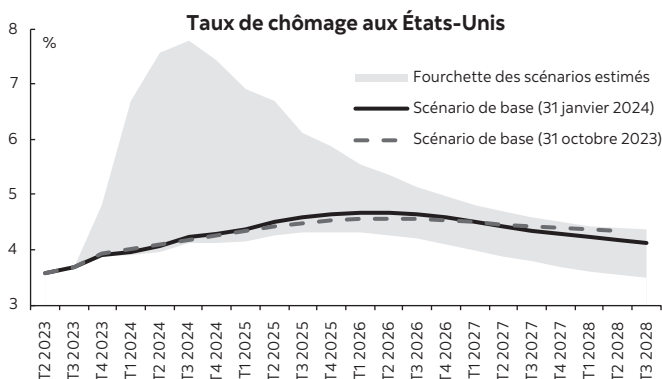
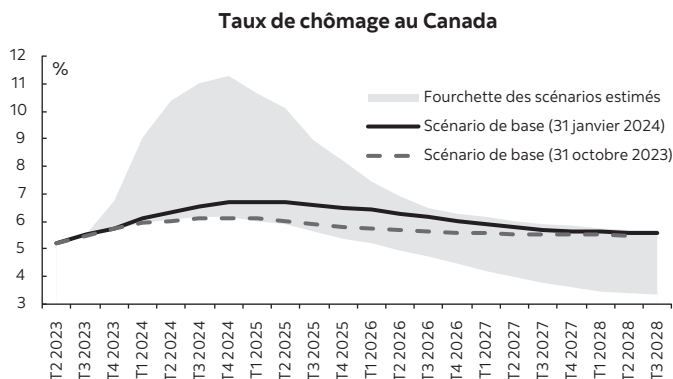
En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps 2023 et il prévoit une demande plus faible et une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 64 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

- Produit intérieur brut (PIB) :** Le scénario de base suppose une activité économique quasiment inexistante au Canada et aux États-Unis au premier semestre de 2024, contribuant à un effondrement de la croissance annuelle du PIB réel dans les deux économies entre 2023 et 2024. En 2024, l'économie devrait afficher une croissance de 0,5 % au Canada et de 1,3 % aux États-Unis. La croissance devrait redémarrer dans les deux économies au second semestre de 2024 pour atteindre 2,5 % au Canada et 1,6 % aux États-Unis en 2025.



- Taux de chômage :** Le scénario de base suppose une augmentation du taux de chômage au Canada et aux États-Unis cette année et l'an prochain, parallèlement au ralentissement attendu de l'activité économique. La réaction du marché du travail au ralentissement de l'activité économique devrait être mineure par rapport aux cycles précédents en raison du nombre encore élevé de postes vacants et de la prévision selon laquelle les entreprises ne licencieront pas autant de travailleurs que lors des récessions précédentes vu le coût élevé de recrutement et de rétention des travailleurs. Les perspectives en matière de taux de chômage en 2024 sont similaires à celles du dernier trimestre pour les États-Unis, mais sont plus élevées pour le Canada en raison d'un ralentissement plus prononcé de la conjoncture économique et de la forte augmentation de la population, qui accroît considérablement l'offre de main-d'œuvre.



## RAPPORT DE GESTION

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total s'établissait à 6 597 millions de dollars au 31 janvier 2024, contre 6 629 millions de dollars au trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances se fixait à 86 points de base, en hausse de un point de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 328 millions de dollars, en baisse de 44 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. La conversion des devises a réduit le compte de correction de valeur de 85 millions de dollars, ce qui a été contrebalancé en grande partie par le nombre plus élevé de prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales et le portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien, ainsi que par les perspectives macroéconomiques défavorables, qui se répercutent avant tout sur les portefeuilles de prêts aux entreprises, de prêts aux sociétés et de prêts aux particuliers du Réseau canadien.

Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs a diminué pour s'établir à 4 424 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 491 millions de dollars au 31 octobre 2023. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'élevait à 61 points de base. La diminution s'explique surtout par l'incidence de la conversion des devises, atténuée par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables, qui se répercutent avant tout sur les portefeuilles de prêts aux entreprises, de prêts aux sociétés et de prêts aux particuliers du Réseau canadien, ainsi que par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts douteux a augmenté, passant de 1 881 millions de dollars au trimestre précédent à 1 904 millions de dollars. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux s'élevait à 25 points de base, en hausse de un point de base. Cette augmentation s'explique surtout par l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales et dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien, ce qui s'explique essentiellement par un compte du secteur des transports. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence de la conversion des devises.

### Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 6 119 millions de dollars au 31 janvier 2024, par rapport à 5 726 millions de dollars au trimestre précédent. Cette augmentation s'explique surtout par l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien, ce qui s'explique essentiellement par un compte du secteur des transports, et dans le portefeuille de prêts aux particuliers des Opérations internationales, principalement au Chili, au Mexique et au Pérou. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 80 points de base, ce qui représente une hausse de six points de base par rapport au trimestre précédent.

Le montant net des prêts douteux du Réseau canadien totalisait 1 217 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 268 millions de dollars par rapport au trimestre précédent qui est principalement attribuable au compte d'une entreprise du secteur des transports. Le montant net des prêts douteux des Opérations internationales totalisait 2 923 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 130 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement de l'augmentation nette des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers, principalement au Chili, au Mexique et au Pérou, neutralisée en partie par l'incidence de la conversion des devises. Le montant net des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux se chiffrait à 40 millions de dollars, en baisse de 41 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des remboursements liés à un compte du secteur immobilier. Le montant net des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'élevait à 35 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,55 %, ce qui représente une hausse de cinq points de base par rapport au trimestre précédent, alors qu'il se situait à 0,50 %.

### Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par secteurs géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

#### Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 janvier 2024, ces prêts s'élevaient à 462 milliards de dollars, ou à 60 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2023 – 466 milliards de dollars, ou 60 %). De ces prêts, une tranche de 364 milliards de dollars, ou de 79 %, était composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2023 – 367 milliards de dollars, ou 79 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

#### Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés<sup>1)</sup>

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par secteurs géographiques.

#### T18 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

	Au 31 janvier 2024											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaire à l'habitation					
	Assurés <sup>2)</sup>		Non assurés		Total		Assurés <sup>2)</sup>		Non assurés		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada : <sup>3)</sup>												
Provinces de l'Atlantique	4 744 \$	1,6 %	6 486 \$	2,3 %	11 230 \$	3,9 %	– \$	– %	1 064 \$	4,7 %	1 064 \$	4,7 %
Québec	7 484	2,6	11 872	4,1	19 356	6,7	–	–	1 157	5,0	1 157	5,0
Ontario	30 179	10,5	130 356	45,3	160 535	55,8	–	–	13 436	59,0	13 436	59,0
Manitoba et Saskatchewan	5 123	1,8	4 350	1,5	9 473	3,3	–	–	606	2,7	606	2,7
Alberta	15 533	5,4	14 794	5,1	30 327	10,5	–	–	2 209	9,7	2 209	9,7
Colombie-Britannique et territoires	10 474	3,7	46 401	16,1	56 875	19,8	–	–	4 297	18,9	4 297	18,9
Canada <sup>4),5)</sup>	73 537 \$	25,6 %	214 259 \$	74,4 %	287 796 \$	100 %	– \$	– %	22 769 \$	100 %	22 769 \$	100 %
Étranger	–	–	53 246	100	53 246	100	–	–	–	–	–	–
Total	73 537 \$	21,6 %	267 505 \$	78,4 %	341 042 \$	100 %	– \$	– %	22 769 \$	100 %	22 769 \$	100 %
	Au 31 octobre 2023											
Canada <sup>4),5)</sup>	75 538 \$	26,0 %	214 715 \$	74,0 %	290 253 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %
Étranger	–	–	53 929	100	53 929	100	–	–	–	–	–	–
Total	75 538 \$	21,9 %	268 644 \$	78,1 %	344 182 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

2) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

4) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 667 \$ (31 octobre 2023 – 3 710 \$), dont une tranche de 2 452 \$ est assurée (31 octobre 2023 – 2 458 \$).

5) Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 33 % (31 octobre 2023 – 33 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.



Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation<sup>1)</sup>

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

**T19 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par secteurs géographiques**

Au 31 janvier 2024						
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement					Total des prêts hypothécaires à l'habitation
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans ou plus	
Canada	35,4 %	36,3 %	27,6 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,1 %	17,2 %	1,2 %	0,0 %	100 %
Au 31 octobre 2023						
Canada	34,2 %	37,4 %	27,7 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,2 %	17,2 %	1,1 %	0,0 %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

Ratios prêt/valeur<sup>1)</sup>

Une tranche de 74 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2023 – 74 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 50 % (31 octobre 2023 – 49 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation non assurés nouvellement montés, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, refinancés afin d'en augmenter le solde et transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques pour le trimestre à l'étude.

**T20 Ratios prêt/valeur**

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés	
	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaire à l'habitation <sup>2)</sup>
	Ratio prêt/valeur (%)	Ratio prêt/valeur (%)
Canada : <sup>3)</sup>		
Provinces de l'Atlantique	57,7 %	61,8 %
Québec	60,7	65,2
Ontario	60,8	60,4
Manitoba et Saskatchewan	63,4	61,4
Alberta	63,5	64,7
Colombie-Britannique et territoires	58,8	59,7
Canada <sup>3)</sup>	<b>60,6 %</b>	<b>60,9 %</b>
Étranger	<b>72,1 %</b>	<b>s. o.</b>
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023		
Canada <sup>3)</sup>	59,4 %	61,4 %
Étranger	71,7 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

2) Comprennent toutes les marges de crédit hypothécaire à l'habitation. Le ratio prêt/valeur en ce qui a trait aux marges de crédit hypothécaire à l'habitation aux termes du programme Crédit intégré Scotia correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaire à l'habitation connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, et il est présenté sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation nouvellement montés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

*Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation*

Dans le cadre de son programme de simulations de crise, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur ses activités de différents scénarios et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

*Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada*

Au 31 janvier 2024, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 191 millions de dollars (31 octobre 2023 – 3 259 millions de dollars). Il s'agit d'un portefeuille composé de prêts à des promoteurs qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

*Exposition au secteur immobilier commercial*

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 66,6 milliards de dollars, ou 8,7 %, du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 67,4 milliards de dollars, ou 8,7 %). Ce portefeuille se compose pour l'essentiel de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (73 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux (entités du domaine de la construction, de l'aménagement et de la propriété d'immeubles de bureaux à des fins commerciales) représente environ 9 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 60 % de cette tranche se rapporte à des immeubles de grande qualité. L'exposition à l'immobilier de bureaux aux États-Unis représente environ 0,6 % du portefeuille.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (65 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement important au cours du trimestre qui a eu une incidence significative sur l'exposition de la Banque.

La Banque n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine. Bien que certains clients puissent être touchés négativement par le conflit dans la région et par les restrictions commerciales attribuables aux sanctions, l'incidence sur la Banque, à ce jour, n'est pas significative et est adéquatément atténuée.

Au 31 janvier 2024, l'exposition de la Banque à l'égard d'emprunteurs souverains s'établissait à 67,4 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 66,2 milliards de dollars), celle à l'égard de banques, à 17,1 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 16,7 milliards de dollars), et celle à l'égard de sociétés, à 121,5 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 129,2 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,4 milliard de dollars au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 0,3 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

**T21 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions**

							Aux	
							31 janvier 2024	31 octobre 2023
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts <sup>1)</sup>	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres <sup>2)</sup>	Transactions de financement sur titres et dérivés <sup>3)</sup>	Montant financé total	Engagements non prélevés <sup>4)</sup>	Total	Total
Amérique latine <sup>5)</sup>	87 531 \$	9 004 \$	27 094 \$	2 015 \$	125 644 \$	7 716 \$	<b>133 360 \$</b>	137 715 \$
Antilles et Amérique centrale	12 398	4 033	3 662	33	20 126	3 283	<b>23 409</b>	23 302
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 650	2 815	1 343	4 683	16 491	10 601	<b>27 092</b>	26 415
Royaume-Uni	7 461	4 650	707	4 877	17 695	7 733	<b>25 428</b>	25 545
Asie	11 453	1 353	12 470	94	25 370	8 245	<b>33 615</b>	38 371
Autres <sup>6)</sup>	118	7	55	1	181	348	<b>529</b>	598
<b>Total</b>	<b>126 611 \$</b>	<b>21 862 \$</b>	<b>45 331 \$</b>	<b>11 703 \$</b>	<b>205 507 \$</b>	<b>37 926 \$</b>	<b>243 433 \$</b>	<b>251 946 \$</b>

- 1) Les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissaient à 554 \$. Les lettres de crédit et les garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprenaient des lettres de crédit et des garanties d'un montant total de 14 748 \$ au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 16 297 \$).
- 2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.
- 3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 6 863 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 129 290 \$.
- 4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.
- 5) Comprend les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que le Brésil et l'Uruguay.
- 6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

La valeur à risque (« VàR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. En raison de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, la VàR, la valeur à risque ayant subi une simulation de crise (VàRS) et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus des composantes du capital lié au risque de marché. La VàR demeure une des principales mesures du risque de marché et des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans son calcul. Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec le calcul actuel de la VàR. La VàRS et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus calculées.

**T22 Mesures du risque de marché**

			Moyenne pour les trimestres clos les	
			31 janvier 2024	31 octobre 2023
Facteurs de risque (en millions de dollars)				
Écart de crédit plus taux d'intérêt			<b>14,9 \$</b>	14,3 \$
Écart de crédit			<b>8,5</b>	7,1
Taux d'intérêt			<b>10,2</b>	13,5
Actions			<b>5,8</b>	4,4
Change			<b>4,1</b>	4,6
Marchandises			<b>3,5</b>	3,2
Spécifique à la dette			<b>3,9</b>	3,6
Effet de la diversification			<b>(15,2)</b>	(13,2)
<b>VàR totale</b>			<b>17,0 \$</b>	16,9 \$

Au premier trimestre de 2024, la VàR totale quotidienne moyenne s'est établie à 17 millions de dollars, ce qui est essentiellement inchangé.

Il n'y a eu aucun jour de perte journalière au cours du trimestre considéré. La qualité et l'exactitude des modèles de VàR sont validées par des évaluations rétrospectives, au cours desquelles les profits et pertes quotidiens hypothétiques et réels sont comparés avec les résultats quotidiens du modèle de VàR.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

### Sensibilité aux taux d'intérêt des instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse et d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

#### T23 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	31 janvier 2024						Aux			
							31 octobre 2023		31 janvier 2023	
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres						
(en millions de dollars)	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres
<b>+ 100 points de base</b>	<b>(42)\$</b>	<b>(52)\$</b>	<b>(94)\$</b>	<b>(516)\$</b>	<b>(615)\$</b>	<b>(1 131)\$</b>	(99)\$	(1 256)\$	(304)\$	(1 689)\$
<b>- 100 points de base</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>272</b>	<b>371</b>	<b>643</b>	68	824	233	1 206

Au cours du premier trimestre de 2024, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

Le conseil d'administration approuve l'appétence au risque de taux d'intérêt structurel, tandis que le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») et le groupe Gestion du risque global (« GRG ») assurent une gouvernance permanente par le biais de politiques, de limites et de cadres opérationnels en matière de risque de taux d'intérêt structurel. Le groupe GRG, le CGAP et le conseil d'administration examinent régulièrement les rapports sur le risque de taux d'intérêt structurel.

La Banque complète l'analyse de l'incidence du changement de taux immédiat décrite ci-dessus avec des analyses et des outils plus complexes aux fins de gestion du risque réel.

### Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités autres que de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

#### T24 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	Mesure du risque de marché				Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
(en millions de dollars)					
Métaux précieux	807 \$	807 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	126 387	125 200	1 187	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	39 611	29 750	9 861	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	140 259	–	140 259	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	743 892	–	743 892	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché <sup>2)</sup>	341 930	–	–	341 930	s. o.
Total des actifs	1 392 886 \$	155 757 \$	895 199 \$	341 930 \$	
Dépôts	939 773 \$	– \$	896 991 \$	42 782 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	32 074	–	32 074	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	43 621	43 621	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	47 134	30 576	16 558	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction <sup>3)</sup>	427	427	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 619	–	1 619	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché <sup>4)</sup>	247 786	–	–	247 786	s. o.
Total des passifs	1 312 434 \$	74 624 \$	947 242 \$	290 568 \$	

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.

3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

4) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2023<sup>1)</sup>

Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	937 \$	937 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 719	149	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	51 340	36 512	14 828	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	118 237	–	118 237	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	750 911	–	750 911	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché <sup>2)</sup>	371 750	–	–	371 750	s. o.
<b>Total des actifs</b>	<b>1 411 043 \$</b>	<b>155 168 \$</b>	<b>884 125 \$</b>	<b>371 750 \$</b>	
Dépôts	952 333 \$	– \$	908 649 \$	43 684 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	26 779	–	26 779	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	58 660	36 018	22 642	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction <sup>3)</sup>	439	439	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 524	–	1 524	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché <sup>4)</sup>	256 334	–	–	256 334	s. o.
<b>Total des passifs</b>	<b>1 332 472 \$</b>	<b>72 860 \$</b>	<b>959 594 \$</b>	<b>300 018 \$</b>	

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.

3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

4) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

## Risque de liquidité

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement et pour soutenir les principales unités commerciales de la Banque, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration, comme l'expliquent la note 19 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés et la note 35 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.

Les actifs liquides sont un élément clé de ce cadre. La détermination des niveaux appropriés des portefeuilles d'actifs liquides est fondée sur le montant des liquidités qui pourraient être nécessaires à la Banque pour financer les flux de trésorerie prévus dans le cours normal des activités, ainsi que les liquidités qui pourraient être nécessaires pour compenser les sorties de fonds en situation de crise. Les situations de crise comprennent des périodes de dérèglement des marchés financiers ou des événements qui peuvent nuire à la capacité de la Banque d'accéder aux marchés du financement et à des liquidités. La Banque fait appel à des simulations de crise pour évaluer l'incidence des crises et pour évaluer le montant des actifs liquides qui seraient nécessaires dans diverses situations de crise.

## Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie, ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts non soumis à des restrictions auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai qui devrait être nécessaire pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que volant de capital ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que de garanties reçues dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 janvier 2024, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 320 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), représentaient 81 % des actifs liquides (31 octobre 2023 – 73 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et de dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'élevaient à 19 % (31 octobre 2023 – 27 %). La hausse du total des actifs liquides non grevés s'explique par l'augmentation des titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, neutralisée en partie par la diminution de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales ainsi que des dépôts auprès d'autres institutions financières.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 janvier 2024. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées dans les scénarios de crise.

Les groupes d'actifs liquides de la Banque sont résumés dans le tableau qui suit :

## T25 Groupes d'actifs liquides

	Au 31 janvier 2024						
	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	
						Autres	
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	59 522 \$	– \$	59 522 \$	– \$	5 977 \$	53 545 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 727	–	7 727	–	42	7 685	–
Métaux précieux	807	–	807	–	–	807	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	67 272	33 367	100 639	30 987	–	69 652	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	114 551	142 624	257 175	124 279	–	132 896	–
Autres titres	70 098	100 115	170 213	142 385	–	27 828	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	34 710	–	34 710	7 109	–	27 601	–
<b>Total</b>	<b>354 687 \$</b>	<b>276 106 \$</b>	<b>630 793 \$</b>	<b>304 760 \$</b>	<b>6 019 \$</b>	<b>320 014 \$</b>	<b>– \$</b>

	Au 31 octobre 2023						
	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	
						Autres	
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
<b>Total</b>	<b>346 843 \$</b>	<b>276 173 \$</b>	<b>623 016 \$</b>	<b>297 458 \$</b>	<b>6 162 \$</b>	<b>319 396 \$</b>	<b>– \$</b>

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

## T26 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	247 882 \$	237 501 \$
Filiales de la Banque au Canada	34 339	39 988
Filiales de la Banque à l'étranger	37 793	41 907
<b>Total</b>	<b>320 014 \$</b>	<b>319 396 \$</b>

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, soit surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (88 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également mis en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

**T27 Grèvement d'actifs**

	Au 31 janvier 2024 <sup>1)</sup>						
	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>2)</sup>	Pouvant être donnés en garantie <sup>3)</sup>	Autres <sup>4)</sup>
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	59 522 \$	– \$	59 522 \$	– \$	5 977 \$	53 545 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 727	–	7 727	–	42	7 685	–
Métaux précieux	807	–	807	–	–	807	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	67 272	33 367	100 639	30 987	–	69 652	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	114 551	142 624	257 175	124 279	–	132 896	–
Autres titres liquides	70 098	100 115	170 213	142 385	–	27 828	–
Autres titres	5 202	7 404	12 606	5 331	–	–	7 275
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	34 710	–	34 710	7 109	–	27 601	–
Autres prêts	716 822	–	716 822	5 498	65 580	14 816	630 928
Autres actifs financiers <sup>5)</sup>	258 510	(189 807)	68 703	13 267	–	–	55 436
Actifs non financiers	57 665	–	57 665	–	–	–	57 665
<b>Total</b>	<b>1 392 886 \$</b>	<b>93 703 \$</b>	<b>1 486 589 \$</b>	<b>328 856 \$</b>	<b>71 599 \$</b>	<b>334 830 \$</b>	<b>751 304 \$</b>
	Au 31 octobre 2023 <sup>1)</sup>						
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres liquides	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Autres titres	3 758	7 714	11 472	4 941	–	–	6 531
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Autres prêts	724 952	–	724 952	4 693	88 682	13 064	618 513
Autres actifs financiers <sup>5)</sup>	273 930	(185 713)	88 217	15 287	–	–	72 930
Actifs non financiers	61 560	–	61 560	–	–	–	61 560
<b>Total</b>	<b>1 411 043 \$</b>	<b>98 174 \$</b>	<b>1 509 217 \$</b>	<b>322 379 \$</b>	<b>94 844 \$</b>	<b>332 460 \$</b>	<b>759 534 \$</b>

- 1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.
- 3) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts de banques centrales immédiatement disponibles.
- 4) Autres actifs non grevés qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
- 5) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 janvier 2024, les actifs grevés de la Banque totalisaient 420 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 417 milliards de dollars). Sur les actifs non grevés restants de 1 067 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 1 092 milliards de dollars), une tranche de 335 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 332 milliards de dollars) était considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais sa cote de crédit est abaissée. La Banque détient suffisamment de biens pouvant être donnés en garantie pour s'acquitter de telles obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 janvier 2024, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sur les garanties liées à ses dérivés se traduirait respectivement par l'octroi de garanties supplémentaires de 18 millions de dollars ou de 768 millions de dollars.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Les actifs liquides de haute qualité sont définis dans la ligne directrice *Normes de liquidité* et sont regroupés en trois grandes catégories, une décote différente étant appliquée à chacune pour parvenir aux montants inclus dans la valeur pondérée totale figurant dans le tableau suivant.



Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, en fonction des positions quotidiennes moyennes du trimestre.

### T28 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque<sup>1)</sup>

	Valeur non pondérée totale (moyenne) <sup>3)</sup>	Valeur pondérée totale (moyenne) <sup>4)</sup>
<b>Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (en millions de dollars)<sup>2)</sup></b>		
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	<b>278 440 \$</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	241 426 \$	23 131 \$
Dépôts stables	101 351	3 243
Dépôts moins stables	140 075	19 888
Financement de gros non garanti :	305 238	142 453
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives	102 087	24 628
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	176 158	90 832
Dettes non garanties	26 993	26 993
Financement de gros garanti	*	65 183
Exigences supplémentaires :	270 470	60 098
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	45 136	23 393
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	4 845	4 845
Facilités de crédit et de liquidité	220 489	31 860
Autres obligations de financement contractuelles	1 362	1 355
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>5)</sup>	572 600	7 480
Total des sorties de trésorerie	*	<b>299 700 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	275 399 \$	43 556 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	32 948	20 297
Autres entrées de trésorerie	24 557	24 557
Total des entrées de trésorerie	<b>332 904 \$</b>	<b>88 410 \$</b>
		Valeur ajustée totale <sup>6)</sup>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>	*	<b>278 440 \$</b>
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>	*	<b>211 290 \$</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)</b>	*	<b>132 %</b>
<b>Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	272 637 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	201 155 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	136 %

\* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes pour les 62 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés arrivant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont principalement composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La baisse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 par rapport à celui du trimestre précédent est surtout attribuable à la croissance des sorties découlant des dépôts non opérationnels, neutralisée en partie par la hausse des actifs liquides de haute qualité. La Banque suit ses expositions importantes découlant du risque de change, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les engagements de crédit.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 janvier 2024 :

### T29 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque<sup>1)</sup>

Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée <sup>3)</sup>
	Pas d'échéance <sup>2)</sup>	Moins de six mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
<b>Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible</b>					
Fonds propres :	88 863 \$	– \$	– \$	– \$	88 863 \$
Fonds propres réglementaires	88 863	–	–	–	88 863
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	192 080	85 375	36 580	50 945	333 941
Dépôts stables	87 852	28 939	14 949	18 389	143 542
Dépôts moins stables	104 228	56 436	21 631	32 556	190 399
Financement de gros :	189 148	292 068	50 197	136 289	323 103
Dépôts opérationnels	103 891	–	–	–	51 945
Autres financements de gros	85 257	292 068	50 197	136 289	271 158
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants <sup>4)</sup>	–	2 295	1 462	15 852	–
Autres passifs :	73 527	–	139 118	–	20 445
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	7 348	–	–
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	73 527	110 131	2 387	19 252	20 445
<b>Total du financement stable disponible</b>					<b>766 352 \$</b>
<b>Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis</b>					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	–	–	20 671 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	1 904 \$	– \$	– \$	– \$	952 \$
Prêts et titres productifs :	107 142	186 537	65 640	495 179	560 330
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	6	26 521	5 021	–	4 319
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 552	80 488	10 531	11 353	28 360
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	62 703	64 009	30 273	222 516	287 716
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	154	370	2 026	1 578
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	22 185	14 532	19 503	253 505	215 910
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	22 185	14 420	19 349	238 977	203 428
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	19 696	987	312	7 805	24 025
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants <sup>4)</sup>	–	2 295	1 462	15 852	–
Autres actifs :	2 690	–	193 115	–	55 906
Produits de base physiques, y compris l'or	2 690	–	–	–	2 286
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	9 769	–	8 304
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	4 470	–	–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée	–	–	24 839	–	1 242
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	109 967	–	44 070	44 074
Éléments hors bilan	–	–	490 600	–	18 591
<b>Total du financement stable requis</b>					<b>656 450 \$</b>
<b>Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)</b>					<b>117 %</b>
Valeur pondérée <sup>3)</sup>					
Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)					
Total du financement stable disponible					772 315 \$
Total du financement stable requis					665 144
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					116 %

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

La hausse du ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 janvier 2024 par rapport à celui enregistré au trimestre précédent est surtout attribuable à l'augmentation du financement stable disponible découlant des dépôts de particuliers et à la baisse du financement stable requis pour les prêts et les prêts hypothécaires, facteurs atténués par la diminution du financement stable disponible découlant du financement de gros.

## Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire de son réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 389 milliards de dollars au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 385 milliards de dollars). L'augmentation depuis le 31 octobre 2023 est principalement attribuable à la hausse des dépôts de particuliers et des actions ordinaires. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux dont la nature a trait aux opérations ou aux relations, est également considérée comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de un an ou plus) de 214 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 216 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans chaque pays. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par ses principaux centres de financement de gros à Toronto, à New York, à Londres et à Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel obtenus en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché et la diversification du financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre des périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadiens de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis historiquement au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

Ailleurs dans le monde, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes de financement de gros à long terme inscrits aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC, et des programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie, en Suisse, au Canada et en Norvège. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance de premier rang non garantis émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen de sources de financement de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts – Entreprises et administrations publiques ».

### Financement de gros

#### T30 Financement de gros<sup>1)</sup>

Au 31 janvier 2024										
<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques <sup>2)</sup>	3 401 \$	1 359 \$	982 \$	431 \$	231 \$	6 404 \$	357 \$	– \$	– \$	6 761 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	8 519	14 221	20 458	11 814	9 377	64 389	1 416	317	84	66 206
Papier commercial adossé à des actifs <sup>3)</sup>	2 672	7 358	2 578	491	–	13 099	–	–	–	13 099
Billets de premier rang <sup>4),5)</sup>	1 497	3 623	7 642	1 185	2 238	16 185	2 228	7 968	11 605	37 986
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne <sup>5)</sup>	3 607	5 620	2 218	1 898	5 729	19 072	17 947	26 145	14 969	78 133
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–	1 466	1 341	821	3 628
Obligations sécurisées	–	–	–	2 906	1 453	4 359	11 494	25 796	5 947	47 596
Titrisations de prêts hypothécaires <sup>6)</sup>	–	548	1 750	811	650	3 759	4 368	7 589	3 405	19 121
Emprunts subordonnés <sup>7)</sup>	–	2	–	–	51	53	1 951	190	7 759	9 953
<b>Total des sources de financement de gros</b>	<b>19 696 \$</b>	<b>32 731 \$</b>	<b>35 628 \$</b>	<b>19 536 \$</b>	<b>19 729 \$</b>	<b>127 320 \$</b>	<b>41 227 \$</b>	<b>69 346 \$</b>	<b>44 590 \$</b>	<b>282 483 \$</b>
<b>Ventilation :</b>										
Financement non garanti	17 023 \$	24 825 \$	31 301 \$	15 329 \$	17 626 \$	106 104 \$	23 898 \$	34 620 \$	34 417 \$	199 039 \$
Financement garanti	2 673	7 906	4 327	4 207	2 103	21 216	17 329	34 726	10 173	83 444

Au 31 octobre 2023										
<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques <sup>2)</sup>	2 363 \$	1 197 \$	129 \$	693 \$	450 \$	4 832 \$	415 \$	– \$	– \$	5 247 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	12 026	15 304	20 407	17 064	7 060	71 861	1 739	268	79	73 947
Papier commercial adossé à des actifs <sup>3)</sup>	4 532	3 998	2 655	1 397	–	12 582	–	–	–	12 582
Billets de premier rang <sup>4),5)</sup>	176	3 034	4 047	7 740	1 392	16 389	2 250	8 651	11 593	38 883
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne <sup>5)</sup>	–	613	9 450	2 288	1 889	14 240	20 462	26 063	15 204	75 969
Titres adossés à des actifs	–	1	–	–	–	1	910	1 387	851	3 149
Obligations sécurisées	–	1 834	–	–	2 935	4 769	9 163	29 892	5 976	49 800
Titrisations de prêts hypothécaires <sup>6)</sup>	–	953	548	1 751	811	4 063	3 627	7 851	4 268	19 809
Emprunts subordonnés <sup>7)</sup>	–	–	2	–	–	2	336	1 976	9 322	11 636
<b>Total des sources de financement de gros</b>	<b>19 097 \$</b>	<b>26 934 \$</b>	<b>37 238 \$</b>	<b>30 933 \$</b>	<b>14 537 \$</b>	<b>128 739 \$</b>	<b>38 902 \$</b>	<b>76 088 \$</b>	<b>47 293 \$</b>	<b>291 022 \$</b>
<b>Ventilation :</b>										
Financement non garanti	14 566 \$	20 148 \$	34 034 \$	27 784 \$	10 792 \$	107 324 \$	25 201 \$	36 959 \$	36 198 \$	205 682 \$
Financement garanti	4 531	6 786	3 204	3 149	3 745	21 415	13 701	39 129	11 095	85 340

- 1) Le financement de gros ne tient pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans les tableaux sur les échéances contractuelles plus loin. Les montants correspondent au principal à l'échéance, en fonction de la durée à court.
- 2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
- 3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA ») émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
- 4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
- 5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
- 6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
- 7) Bien que les débiteures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 janvier 2024, les actifs liquides non grevés de 320 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

## Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 janvier 2024, en fonction des dates d'échéance contractuelle. Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

## T31 Échéances contractuelles

	Au 31 janvier 2024 <sup>1)</sup>									
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
<b>Actifs</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	60 687 \$	248 \$	362 \$	118 \$	183 \$	223 \$	444 \$	369 \$	5 422 \$	68 056 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	3 042	3 466	4 508	2 584	2 930	14 116	20 801	18 803	56 137	126 387
Titres pris en pension et titres empruntés	170 662	12 702	11 250	3 569	878	–	–	–	–	199 061
Instruments financiers dérivés	2 108	2 960	2 463	1 966	3 220	6 465	9 239	11 190	–	39 611
Titres de placement – JVAÉRG	5 084	5 548	5 281	4 872	5 981	9 926	43 956	21 362	2 183	104 193
Titres de placement – coût amorti	149	2 723	1 018	906	811	2 912	5 644	19 943	–	34 106
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	1 960	1 960
Prêts	55 080	37 225	46 611	36 778	40 394	142 547	271 852	51 806	61 599	743 892
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 297	7 324	13 385	13 980	14 718	77 469	169 001	39 116	2 752 <sup>2)</sup>	341 042
Prêts personnels	3 205	2 633	4 440	3 677	3 556	12 647	25 328	6 474	42 164	104 124
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 166	17 166
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	48 578	27 268	28 786	19 121	22 120	52 431	77 523	6 216	5 845 <sup>3)</sup>	287 888
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 328)	(6 328)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 088	2 901	9	–	–	–	–	–	–	15 998
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	59 622	59 622
<b>Total des actifs</b>	<b>309 900 \$</b>	<b>67 773 \$</b>	<b>71 502 \$</b>	<b>50 793 \$</b>	<b>54 397 \$</b>	<b>176 189 \$</b>	<b>351 936 \$</b>	<b>123 473 \$</b>	<b>186 923 \$</b>	<b>1 392 886 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>										
Dépôts	102 598 \$	72 037 \$	71 377 \$	50 434 \$	50 565 \$	75 303 \$	79 976 \$	23 554 \$	413 929 \$	939 773 \$
Particuliers	17 712	17 308	16 673	17 704	19 409	30 695	11 158	232	161 685	292 576
Autres que de particuliers	84 886	54 729	54 704	32 730	31 156	44 608	68 818	23 322	252 244	647 197
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 308	1 079	958	1 301	1 520	5 099	7 382	13 427	–	32 074
Acceptations	13 184	2 901	9	–	–	–	–	–	–	16 094
Obligations liées aux titres vendus à découvert	934	3 444	3 434	2 821	764	2 689	10 900	8 922	9 713	43 621
Instruments financiers dérivés	1 949	2 429	2 422	2 319	3 636	6 690	10 632	17 057	–	47 134
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	159 738	2 355	18	4	–	–	–	–	–	162 115
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	1 913	–	6 071	–	7 984
Autres passifs	648	1 103	1 690	1 840	773	6 844	6 095	8 140	36 506	63 639
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>80 452</b>	<b>80 452</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>280 359 \$</b>	<b>85 348 \$</b>	<b>79 908 \$</b>	<b>58 719 \$</b>	<b>57 258 \$</b>	<b>98 538 \$</b>	<b>114 985 \$</b>	<b>77 171 \$</b>	<b>540 600 \$</b>	<b>1 392 886 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>4)</sup>	6 158 \$	12 098 \$	22 031 \$	16 770 \$	18 012 \$	43 758 \$	147 996 \$	10 693 \$	– \$	277 516 \$
Garanties et lettres de crédit <sup>5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	46 333	46 333
Obligations d'impartition <sup>6)</sup>	18	35	52	52	31	11	33	21	–	253

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Au 31 octobre 2023<sup>1)</sup>

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
<b>Actifs</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	85 337 \$	383 \$	50 \$	45 \$	47 \$	132 \$	246 \$	199 \$	4 810 \$	91 249 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 822	6 336	7 434	2 798	3 687	8 878	18 512	16 942	50 459	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	174 243	11 632	8 185	3 247	2 018	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	3 403	5 590	3 641	2 772	2 238	7 917	12 495	13 284	–	51 340
Titres de placement – JVAÉRG	2 679	6 299	8 095	4 006	4 718	9 754	30 602	15 997	2 164	84 314
Titres de placement – coût amorti	291	560	754	1 063	826	2 937	5 217	20 336	–	31 984
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	51	–	1 888	1 939
Prêts	61 791	38 905	39 256	39 951	35 611	132 128	291 332	52 390	59 547	750 911
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 722	6 362	10 961	12 478	14 087	70 902	183 644	39 776	2 250 <sup>2)</sup>	344 182
Prêts personnels	3 594	2 538	4 168	4 398	3 581	13 419	24 456	6 782	41 234	104 170
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 109	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	54 475	30 005	24 127	23 075	17 943	47 807	83 232	5 832	5 326 <sup>3)</sup>	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 372)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 243	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	63 485	63 485
<b>Total des actifs</b>	<b>345 809 \$</b>	<b>73 012 \$</b>	<b>67 488 \$</b>	<b>53 887 \$</b>	<b>49 145 \$</b>	<b>161 746 \$</b>	<b>358 455 \$</b>	<b>119 148 \$</b>	<b>182 353 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>										
Dépôts	109 973 \$	65 320 \$	70 697 \$	58 361 \$	46 318 \$	68 912 \$	86 716 \$	27 160 \$	418 876 \$	952 333 \$
Particuliers	18 320	16 379	18 241	13 690	16 668	25 987	15 199	828	163 305	288 617
Autres que de particuliers	91 653	48 941	52 456	44 671	29 650	42 925	71 517	26 332	255 571	663 716
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	385	696	1 333	1 084	1 361	6 979	4 045	10 896	–	26 779
Acceptations	15 333	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	312	2 039	2 216	1 016	2 032	2 915	6 827	7 503	11 543	36 403
Instruments financiers dérivés	2 542	4 561	2 866	2 328	1 983	8 440	14 489	21 451	–	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	157 525	821	1 661	–	–	–	–	–	–	160 007
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	252	1 714	7 727	–	9 693
Autres passifs <sup>3)</sup>	530	1 809	1 309	1 248	1 556	7 642	6 021	8 021	41 743	69 879
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>78 571</b>	<b>78 571</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>286 600 \$</b>	<b>78 553 \$</b>	<b>80 155 \$</b>	<b>64 042 \$</b>	<b>53 250 \$</b>	<b>95 140 \$</b>	<b>119 812 \$</b>	<b>82 758 \$</b>	<b>550 733 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>4)</sup>	7 709 \$	8 558 \$	22 634 \$	17 905 \$	19 784 \$	47 035 \$	150 573 \$	11 571 \$	– \$	285 769 \$
Garanties et lettres de crédit <sup>5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	49 112	49 112
Obligations d'impartition <sup>6)</sup>	18	35	52	52	52	39	33	24	–	305

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

## Cotes de crédit

Les cotes de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les cotes de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Ses cotes de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par Morningstar DBRS, Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P) et AA par Fitch. Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les cotes AA (bas) par Morningstar DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. En date du 31 janvier 2024, toutes les agences de notation avaient attribué une perspective « stable » à la Banque. Aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit ou aux perspectives de la Banque au cours du trimestre.



## Gestion du capital

La Banque continue de gérer son capital conformément au cadre de gestion du capital présenté aux pages 56 à 68 du rapport annuel 2023 de la Banque.

En juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. En outre, en décembre 2023, le BSIF a maintenu la réserve pour stabilité intérieure à 3,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BIS<sup>1</sup> et la réserve pour stabilité intérieure, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement.

### Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Les réformes définitives de Bâle III concernant le risque de crédit et le risque d'exploitation ont été mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023, y compris un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté à 65 % pour les banques canadiennes et ce pourcentage sera haussé de 2,5 % chaque année de manière à atteindre 72,5 % au premier trimestre de 2026. À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025.

Par ailleurs, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit et de la révision complète du portefeuille de négociation sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque, ce qui a eu une incidence d'environ -28 points de base.

### Exigences de fonds propres du BSIF pour les prêts immobiliers garantis

En juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis intitulé *Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20*, qui s'ajoute aux attentes formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de souscription, des procédures et des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada au sein des programmes de prêts combinés (PPC). Les changements touchent le programme Crédit intégré Scotia (CIS) de la Banque Scotia, qui est considéré comme un PPC. Le BSIF s'attend à ce que la tranche d'un prêt CIS supérieure à 65 % du ratio prêt/valeur soit amortissable et non réoctroyable. Ces changements s'appliquent aux prêts CIS nouvellement accordés ou existants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Pour mettre en œuvre ces changements, la tranche de la limite globale du prêt CIS dépassant 65 % du ratio prêt/valeur est réduite mensuellement de façon linéaire sur 25 ans jusqu'à ce que la limite globale du prêt CIS atteigne 65 % du ratio prêt/valeur. Cela permet de s'assurer que les remboursements du principal sur les soldes dépassant 65 % du ratio prêt/valeur sont non réoctroyables conformément aux attentes du BSIF.

La ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF a été mise à jour avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023 de manière à exiger une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques pour les prêts hypothécaires qui sont en situation d'amortissement négatif pendant au moins trois mois consécutifs et dont le ratio prêt/valeur est supérieur à 65 %. Les produits de prêts hypothécaires à taux variable de la Banque ajustent le paiement automatiquement lors de chaque variation du taux préférentiel de la Banque de manière que l'amortissement du prêt se poursuive selon l'échéancier. Par conséquent, la modification des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à amortissement négatif a une incidence négligeable pour la Banque.

### Le BSIF met la touche finale à son cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, avec prise d'effet au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice *TLAC* du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Les BIS<sup>1</sup> doivent maintenir un ratio de TLAC par établissement d'au moins 21,5 % en tout temps, et elles ne sont actuellement pas tenues de communiquer publiquement leur ratio de TLAC par établissement. Le BSIF compte tenir, en temps opportun, une consultation sur les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les données et de la communication future d'informations.

La Banque est en conformité avec les exigences finales du BSIF en matière de TLAC par établissement.

### Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

Les diverses mesures des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes de la Banque se composaient de ce qui suit :

#### T32 Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé
Actions ordinaires et assimilées de T1 <sup>1)</sup>	58 060 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1 <sup>1)</sup>	66 952	65 223
Total des fonds propres réglementaires <sup>1)</sup>	75 401	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) <sup>2)</sup>	130 445	134 504
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>1),3)</sup>	451 018 \$	440 017 \$
Ratios de fonds propres (en pourcentage) <sup>1)</sup>		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	12,9	13,0
Ratio de T1	14,8	14,8
Ratio total des fonds propres	16,7	17,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes <sup>2)</sup>	28,9	30,6
Levier <sup>4)</sup> :		
Exposition du ratio de levier	1 547 503 \$	1 562 963 \$
Ratio de levier (en pourcentage)	4,3	4,2
Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes (en pourcentage) <sup>2)</sup>	8,4	8,6

1) Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

3) Au 31 janvier 2024, les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques comprenaient un ajustement lié au niveau plancher de Bâle III de 7,8 milliards de dollars (la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2023).

4) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissait à 12,9 % au 31 janvier 2024, soit une diminution d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent. Ce ratio a bénéficié dans une mesure de 45 points de base du bénéfice, des émissions d'actions provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque et des profits à la réévaluation des titres à la JVAERG, contrebalancés par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques. La hausse de ces actifs découle principalement de l'incidence de l'adoption de la révision complète du portefeuille de négociation selon Bâle III et des

exigences en matière de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, ainsi que de l'augmentation progressive à raison de 2,5 % du taux plancher standard de fonds propres de 70 points de base, compte tenu des mesures prises pour réduire l'incidence à 48 pdb.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 14,8 % au 31 janvier 2024, ce qui est inchangé par rapport au trimestre précédent, les incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 et le rachat d'actions privilégiées FPUNV de 300 millions de dollars ayant été annulés par l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV) de 750 millions de dollars américains.

Le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissait à 16,7 % au 31 janvier 2024, en baisse d'environ 50 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des incidences susmentionnées sur le ratio de T1 et du rachat de débetures subordonnées FPUNV de 1,75 milliard de dollars.

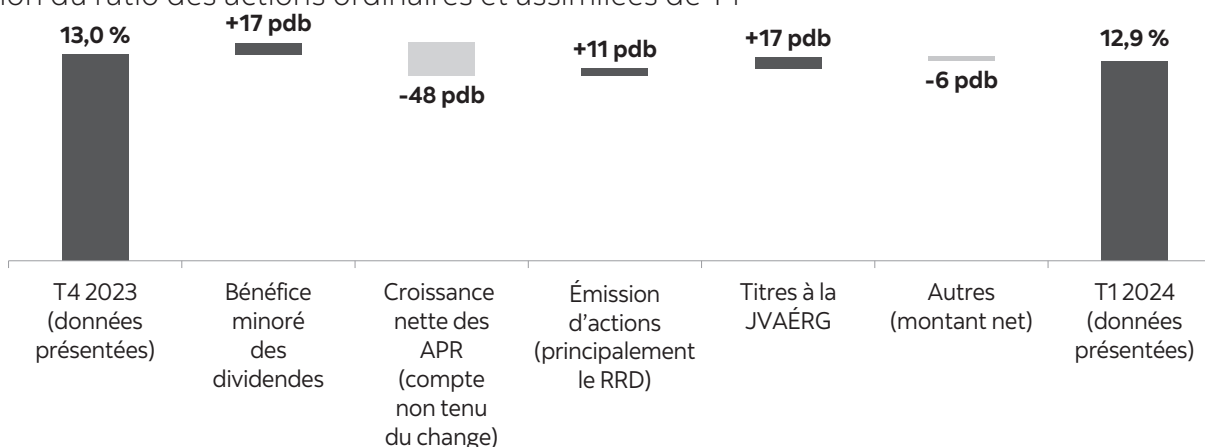
Le ratio de levier s'établissait à 4,3 % au 31 janvier 2024, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio TLAC s'établissait à 28,9 % au 31 janvier 2024, ce qui correspond à une baisse d'environ 170 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse de la TLAC disponible et de l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio de levier TLAC s'établissait à 8,4 %, ce qui correspond à une baisse d'environ 20 points de base, en raison principalement de la diminution de la TLAC disponible.

Au 31 janvier 2024, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1, le ratio total des fonds propres, le ratio de levier, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC dépassaient amplement les ratios minimaux des fonds propres du BSIF.

## Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1<sup>1)</sup>



1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

## Variations des fonds propres réglementaires

Au 31 janvier 2024, les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 58,1 milliards de dollars, soit une hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du bénéfice trimestriel minoré des dividendes de 779 millions de dollars, de la diminution de 552 millions de dollars des déductions de fonds propres réglementaires et de l'émission d'actions d'un montant de 486 millions de dollars provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires, facteurs contrebalancés en partie par la baisse nette de 866 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global inclus dans les fonds propres réglementaires.

## Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1 ont augmenté de 11,0 milliards de dollars (ou de 2,5 %) au cours du trimestre pour s'établir à 451,0 milliards de dollars. L'incidence de l'adoption de la révision complète du portefeuille de négociation selon Bâle III et des exigences en matière de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, ainsi que l'augmentation de 2,5 % du taux plancher standard de fonds propres, ont été contrebalancées en partie par les mesures d'optimisation déployées par la direction au cours du trimestre. Les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté en raison des mises à jour des modèles et des modifications de méthodologies, des changements dans la qualité du portefeuille et de l'augmentation des exigences relatives au capital lié au risque de marché, annulés en partie par l'incidence de la conversion des devises.

## Informations à fournir sur les banques d'importance systémique mondiale (les « BIS<sup>m</sup> »)

En 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »), de concert avec le Conseil de stabilité financière (le « FSB »), a publié un document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes », qui évalue l'importance systémique des banques au regard du système financier mondial et de l'ensemble de l'économie. Les banques dont l'exposition au ratio de levier aux termes de Bâle III est supérieure à 200 milliards d'euros ou celles classées comme étant une BIS<sup>m</sup> au cours de la dernière année sont tenues de participer à un sondage annuel.

Le CBCB définit les indicateurs des BIS<sup>m</sup> comme étant la taille des banques, leur interdépendance, l'infrastructure financière pour les services qu'elles fournissent, leur activité transfrontalière et leur complexité. Selon la plus récente évaluation que le FSB a communiquée en novembre 2023, la Banque n'était pas considérée comme une BIS<sup>m</sup> d'après les indicateurs au 31 octobre 2022. Elle est toutefois tenue de présenter la valeur de ses indicateurs, conformément au document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles », révisé par le BSIF en 2021. Les indicateurs des BIS<sup>m</sup> fournis ci-après sont calculés selon des instructions précises données par le CBCB et pourraient ne pas être directement comparables aux autres informations présentées.

### T33 Indicateurs de BIS<sup>m</sup>

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)

Catégorie <sup>1)</sup>	Indicateur <sup>1)</sup>	2023	2022
Activité transfrontalière	Créances transfrontalières	621 748 \$	643 118 \$
	Passifs transfrontalières	568 961	435 855
Taille	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III	1 568 857	1 513 699
Interdépendance	Actifs dans le système financier	137 060	140 274
	Passifs dans le système financier	113 679	108 988
	Titres en circulation	329 609	343 516
Substituabilité/infrastructure de l'institution financière	Activités de paiement	15 688 250	17 254 651
	Actifs sous conservation	398 517	371 855
	Valeur des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	86 683	87 482
	Valeur des opérations	3 608 810	2 809 979
	– Volume d'opérations sur titres à revenu fixe – Volume d'opérations sur actions et autres titres	1 453 062	1 554 656
Complexité	Valeur notionnelle des dérivés négociés de gré à gré	7 439 646	7 291 214
	Titres détenus à des fins de transaction, titres à la JVRN et titres à la JVAÉRG	49 485	38 359
	Actifs de niveau 3	1 810	1 750

1) Selon la définition donnée dans le document intitulé « Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes », publié par le CBCB (juillet 2018).

## Évolution des indicateurs de BIS<sup>m</sup>

En 2023, les activités de paiement se sont repliées, en grande partie du fait de la baisse des volumes en dollars canadiens et américains. Les créances transfrontalières ont augmenté, essentiellement au titre des dépôts. Les autres fluctuations d'un exercice à l'autre reflètent principalement l'évolution des activités commerciales et l'incidence de la conversion des devises.

## Dividende sur les actions ordinaires

Lors de sa réunion du 26 février 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 1,06 \$ par action, lequel n'a pas varié par rapport au trimestre précédent. Ce dividende trimestriel sera versé le 26 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 2 avril 2024.

Les actionnaires de la Banque peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires de la Banque, conformément au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime »). La Banque a déterminé que, jusqu'à nouvel ordre, elle continuerait d'émettre les actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur.

## Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante du bilan de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Certaines de ces mesures du risque sont exposées plus en détail à la rubrique « Gestion du risque ». Les méthodes servant à établir la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la page 169 du rapport annuel 2023 de la Banque.

La direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données servant à l'évaluation lorsque des données de marché observables ne sont pas disponibles, ainsi que dans le choix des modèles d'évaluation appropriés. L'incertitude relative à ces estimations et à ces jugements peut avoir une incidence sur la juste valeur et les résultats financiers qui sont comptabilisés. Les variations de la juste valeur des instruments financiers pour le trimestre à l'étude sont attribuables au contexte économique actuel et aux conditions actuelles du secteur et des marchés.

Bon nombre d'instruments financiers sont des produits négociés comme les dérivés, et ils le sont généralement aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») avec les contreparties, lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie nantisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 85 du rapport annuel 2023 de la Banque).

Au 31 janvier 2024, les montants notionnels des dérivés totalisaient 8 064 milliards de dollars, contre 8 015 milliards de dollars au 31 octobre 2023. La hausse trimestrielle traduit l'augmentation du volume des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change, contrebalancée en grande partie par la conversion des devises. Le montant notionnel total des dérivés négociés de gré à gré s'établissait à 7 428 milliards de dollars, comparativement à 7 437 milliards de dollars au 31 octobre 2023, dont une tranche de 5 330 milliards de dollars avait été réglée par l'intermédiaire de contreparties centrales au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 5 396 milliards de dollars). Le risque de crédit équivalent, compte tenu des accords généraux de compensation, se chiffrait à 34,3 milliards de dollars, contre 36,0 milliards de dollars au 31 octobre 2023. La baisse est principalement attribuable à l'exposition moins élevée au risque posé par les contrats de taux d'intérêt, laquelle a été atténuée par l'augmentation des contrats de change et des contrats sur titres de capitaux propres.

## Principaux instruments de crédit

Une analyse complète des principaux instruments de crédit que les marchés considéraient, durant la crise financière, comme présentant des risques plus élevés figure à la page 72 du rapport annuel 2023 de la Banque. Les expositions nettes de la Banque sont demeurées essentiellement les mêmes qu'à la clôture de l'exercice précédent.

## Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations et les garanties et autres engagements.

Pendant le trimestre à l'étude, la Banque n'a contracté aucune obligation contractuelle importante avec les entités structurées autrement que dans le cours normal de ses activités. Les processus d'examen et d'approbation de ces arrangements contractuels sont demeurés inchangés depuis l'exercice précédent. Pour une analyse complète de ces types d'arrangements, il y a lieu de se reporter aux pages 69 à 71 du rapport annuel 2023 de la Banque.

## Entités structurées

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée. Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

La principale exposition de la Banque aux fonds multicédants établis au Canada découle du concours de trésorerie fourni, le total des facilités de trésorerie s'étant établi à 7,3 milliards de dollars au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 7,1 milliards de dollars). Au 31 janvier 2024, le total du papier commercial en circulation relativement à ces fonds multicédants se chiffrait à 6,2 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,4 milliards de dollars). Au 31 janvier 2024, les actifs financés achetés et détenus par ces fonds multicédants présentés à leur coût initial s'élevaient à 6,1 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,3 milliards de dollars). La juste valeur de ces actifs se rapproche de leur coût initial. Il ne s'est produit aucun changement important dans la composition ou le profil de risque de ces fonds multicédants depuis le 31 octobre 2023.

## Opérations de titrisation

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours du trimestre, des créances de 0,6 milliard de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (31 octobre 2023 – 0,9 milliard de dollars). Au 31 janvier 2024, il n'y avait aucun billet subordonné en circulation détenu par la Banque émis par Trillium.

## Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale de manière à ce que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. La section Risque juridique et risque de conformité figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque présente un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque, lequel peut être révisé en fonction des éléments qui suivent.

### Ligne directrice *Intégrité et sécurité* du BSIF

Le 31 janvier 2024, le BSIF a publié sa ligne directrice *Intégrité et sécurité*, dans laquelle il indique s'attendre à ce que les institutions financières fédérales (« IFF ») se prémunissent contre l'ingérence étrangère et les risques connexes tout en assurant l'intégrité et la sécurité de leurs activités. Cette ligne directrice couvre divers sujets, comme l'évaluation des antécédents des administrateurs et des dirigeants, la vérification des antécédents des employés et la gestion de l'accès aux infrastructures critiques. Elle établit également des exigences de signalement des incidents et des cas d'ingérence étrangère, d'influence indue ou d'activités malveillantes. Bien que les exigences d'information prennent effet immédiatement, les IFF ont un an pour satisfaire aux attentes élargies énoncées dans la ligne directrice. La Banque travaille à la mise en œuvre de toutes les modifications nécessaires pour assurer sa conformité d'ici aux dates d'entrée en vigueur, soit le 31 janvier 2025 pour toutes les obligations, sauf la vérification des antécédents des employés, et le 31 juillet 2025 pour la vérification des antécédents des employés.

### Projet de révision de la ligne directrice E-23 portant sur la gestion du risque de modélisation

La ligne directrice E-23, qui est fondée sur des principes, énonce les attentes du BSIF au chapitre de la gestion du risque de modélisation (« GRM ») à l'échelle organisationnelle. Elle s'applique à l'ensemble des institutions financières fédérales et des modèles, qu'ils nécessitent ou non une approbation réglementaire officielle. Le BSIF s'attend à ce que le risque de modélisation soit géré selon une approche fondée sur le risque et applicable à l'échelle organisationnelle. La prise de décisions quant aux meilleures façons de gérer le risque de modélisation d'entreprise relève de la responsabilité de l'organisation. Il est attendu que, par suite de ces changements, la Banque procède à la révision de son cadre de gouvernance du risque d'entreprise. La ligne directrice fait actuellement l'objet de consultations et sa version définitive devrait être publiée en juin 2024, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2025. La Banque assure le suivi de ce fait nouveau en matière de réglementation.

### Réforme des taux d'intérêt de référence

La publication des échéances à un jour et à douze mois du taux interbancaire offert à Londres en dollars américains (le « TIOL en dollars américains ») a cessé, et les échéances à un mois, à trois mois et à six mois du TIOL en dollars américains sont devenues non représentatives le 30 juin 2023. Ces échéances non représentatives seront publiées de façon synthétique jusqu'au 30 septembre 2024, afin de permettre aux participants du marché d'utiliser ces taux dans les contrats existants. La Banque a transféré avec succès tous ses contrats du TIOL en dollars américains à des taux de rechange sans risque au moyen de modifications avant le 30 juin 2023 ou de dispositions de substitution.

Comme il a été annoncé par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») continueront d'être publiées jusqu'au 28 juin 2024 (la « date de fin »). Le BSIF s'attend à ce que les IFF fassent la transition des transactions utilisant le taux CDOR vers les taux moyens des opérations de pension à un jour (CORRA) avant la date de fin.

Le 5 septembre 2023, CanDeal Benchmark Solutions et TMX Datalinx ont lancé les taux de référence CORRA à terme de un mois et de trois mois. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que, après le 1<sup>er</sup> novembre 2023, tous les nouveaux contrats de prêt devront s'appuyer uniquement sur le CORRA à un jour, le CORRA à terme ou le taux préférentiel plutôt que le taux CDOR ou le taux des acceptations bancaires.

Le plan de transition de la Banque s'harmonise avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le Groupe de travail sur le TARCOM. Depuis le 30 juin 2023, tous les nouveaux dérivés et nouvelles transactions sur titres de la Banque doivent s'appuyer sur les taux de référence CORRA, sauf exceptions permises. En raison du retrait des taux CDOR, les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires utiliseront désormais des taux de rechange comme le taux CORRA ou le taux préférentiel. Les titres fondés sur les acceptations bancaires, qui sont émis en lien avec les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires, cesseront d'être émis après le retrait des taux CDOR et seront remplacés par d'autres instruments du marché monétaire à court terme. Les détails du programme de transition de la Banque relativement à la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés à la note 4 du rapport annuel 2023.

### Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 30 novembre 2023, le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-59, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023* (le « projet de loi C-59 »). Le projet de loi C-59 prévoit des règles encadrant les rachats de titres par des sociétés ouvertes, des partenariats et des fiducies, des modifications à la règle générale anti-évitement (RGAE), une refonte des règles du régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) et le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

### Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles.

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux. La Banque a appliqué l'exception relative à l'impôt différé et elle continue d'assurer un suivi de l'évolution de la réglementation pertinente à l'échelle mondiale. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque est tenue de fournir des informations supplémentaires sur son exposition à la comptabilisation de l'impôt exigible découlant du Pilier Deux au titre des règles en vigueur et sur l'incidence des lois adoptées mais non encore entrées en vigueur. La Banque évalue l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi-adoptées dans les territoires concernés, mais elle ne peut pour l'instant l'estimer dans une mesure raisonnable. Selon les évaluations actuelles de la Banque, l'exonération transitoire n'est proscrite que dans un petit nombre de territoires. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial. Au Canada, il est prévu que les règles en matière d'impôt minimum mondial, une fois promulguées, s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

## Méthodes comptables et contrôles

### Méthodes et estimations comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque et décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements touchant la comptabilisation des contrats d'assurance découlant de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui sont présentés dans les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

### Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023.

## Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

## Transactions avec des parties liées

Aucune modification n'a été apportée aux procédures et aux politiques que la Banque applique à l'égard des transactions avec des parties liées par rapport à celles qui sont présentées dans le rapport annuel 2023 de la Banque. Toutes les transactions avec des parties liées ont lieu à des modalités et conditions du marché.

## Données sur les actions

### T34 Actions et autres instruments

Au 31 janvier 2024	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action <sup>1)</sup>	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
<b>Actions ordinaires<sup>2)</sup></b>	20 599 \$	1,06 \$	1 222 127	s. o.

### Actions privilégiées FPUNV

Actions privilégiées de série 40<sup>3)</sup>

– \$	– \$	–	–
------	------	---	---

	Montant (en millions de dollars)	Distrib- utions <sup>5)</sup>	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
<b>Autres titres de T1 FPUNV<sup>4),6)</sup></b>				
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$US	20,8190 \$US	8,23607	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$US	12,25 \$US	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1	1 250 \$	9,25 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2	600 \$US	9,0625 \$US	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4	750 \$US	21,5625 \$US	8,625	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 <sup>7)</sup>	750 \$US	23,3333 \$US	8,000	750

### Débetures subordonnées FPUNV<sup>4)</sup>

	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débetures subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 \$US	4,500
Débetures subordonnées échéant en janvier 2029 <sup>8)</sup>	– \$	3,890
Débetures subordonnées échéant en juillet 2029	1 500 \$	2,836
Débetures subordonnées échéant en mai 2032	1 750 \$	3,934
Débetures subordonnées échéant en décembre 2032	33 000 JPY	1,800
Débetures subordonnées échéant en août 2033	1 000 \$	5,679
Débetures subordonnées échéant en décembre 2033	12 000 JPY	1,830
Débetures subordonnées échéant en mai 2037	1 250 \$US	4,588

Autres	Montant (en millions de dollars)	Distrib- utions <sup>5)</sup>	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia <sup>9)</sup>	750 \$	28,25 \$	5,650	750

### Options

Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires <sup>2)</sup>	13 532
--	--------

- Les dividendes sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant. Représente les dividendes annoncés le 27 février 2024. Lors de sa réunion du 26 février 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende payable le 26 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 2 avril 2024.
- Au 16 février 2024, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 222 133 milliers et à 13 445 milliers.
- Le 29 janvier 2024, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 40 en circulation à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action majoré des dividendes déclarés le 28 novembre 2023 de 0,303125 \$ par action de série 40. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.
- Ces actions sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débetures convertibles FPUNV et d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV au 31 janvier 2024 s'établissait à 4 640 millions d'actions ordinaires, en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant.
- Distributions payables chaque semestre ou trimestre selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.
- Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.
- Le 12 janvier 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 (FPUNV) (les « billets ARL de série 5 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,00 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 5, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 5 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à une fiducie consolidée, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets avec remboursement de capital à recours limité. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.
- Le 18 janvier 2024, la Banque a remboursé la totalité des débetures subordonnées (FPUNV) à 3,89 % en circulation d'un montant de 1 750 millions de dollars échéant en janvier 2029, à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.
- Ces titres sont assortis de caractéristiques de conversion. Se reporter au tableau 31 du rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

On trouvera plus de renseignements sur les titres en circulation de la Banque, y compris les caractéristiques de convertibilité, aux notes 21, 24 et 26 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.



## Glossaire

**Acceptation bancaire :** Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

**Actifs pondérés en fonction des risques :** Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III révisé. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

**Actifs sous administration (ASA) :** Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

**Actifs sous gestion (ASG) :** Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

**Alliance du Pacifique :** Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

**Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) :** La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

**BSIF :** Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

**Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC ») :** La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

**Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

**Compte de correction de valeur pour pertes sur créances :** Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions au risque lié à des éléments hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

**Contrat à terme standardisé :** Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

**Contrat de change à terme :** Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

**Contrat de garantie de taux :** Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

**Courbe de rendement :** Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

**Couverture :** Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

**Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations :** Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

**Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations :** Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

**Entité structurée :** Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

**Évaluation à la valeur de marché :** Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

**Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») :** Pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de T1 et de T2 doivent permettre d'absorber des pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les investisseurs sont ainsi assurés que ces instruments subiront des pertes avant les contribuables si les administrations publiques déterminent qu'il est d'intérêt public de secourir une banque non viable.

**Instruments de crédit structuré :** Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.



**Instruments hors bilan :** Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

**Juste valeur :** Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

**Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie :** Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

**Levier d'exploitation :** Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

**Marge nette sur intérêts :** Calculée comme étant les revenus d'intérêts nets tirés des activités principales du secteur d'activité divisés par les actifs productifs principaux moyens.

**Mise en pension :** Ou encore « obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

**Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations :** Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

**Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations :** Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

**Montant notionnel :** Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

**Obligation sécurisée :** Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

**Option :** Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

**Point de base :** Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

**Prêt douteux :** Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

**Prise en pension :** Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

**Produit dérivé :** Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

**Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations :** Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

**Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) :** Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulatif par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

**Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances :** Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs :** Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

**Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable :** Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

**Ratio de levier :** Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

**Ratio de liquidité à court terme :** Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

**Ratio de productivité :** Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus. Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction.

**Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres :** Aux termes des règles révisées de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

## RAPPORT DE GESTION

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles et de comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

**Ratio structurel de liquidité à long terme :** Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

**Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) :** Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à la variation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

**Rendement de l'action :** Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

**Rendement des actifs :** Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires :** Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

**Rendement des capitaux propres :** Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

**Swap :** Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes prédéterminées.

**Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) :** Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

**Taux d'impôt effectif :** Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Titrisation :** Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

**Valeur à risque (VaR) :** Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

**Valeur comptable par action ordinaire :** Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

# Glossaire de l'accord de Bâle III

## Paramètres du risque de crédit

**Exposition en cas de défaut (ECD) :** Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan en cas de défaut.

**Probabilité de défaut (PD) :** Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

**Perte en cas de défaut (PCD) :** Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

## Types d'expositions au risque

### Expositions non liées aux particuliers

**Exposition sur les entreprises :** Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

**Exposition sur les banques :** Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (OP) auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

**Exposition sur les emprunteurs souverains :** Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

**Titrisation :** Placement figurant au bilan dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

### Expositions liées aux particuliers

**Prêts hypothécaires à l'habitation :** Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

**Marges de crédit garanties :** Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

**Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible :** Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

**Autres prêts aux particuliers :** Tous les autres prêts personnels.

### Sous-catégories d'expositions au risque

**Montants prélevés :** Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

**Engagements non prélevés :** Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

### Autres expositions au risque

**Transactions de pension sur titres :** Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

**Dérivés de gré à gré :** Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

**Autres éléments hors bilan :** Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

**Contrats dérivés négociés en bourse :** Contrats dérivés (p. ex., contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

**Contreparties centrales admissibles :** Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

**Corrélation de valeur entre actifs (CVA) :** Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

**Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier :** Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

**Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III :** Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé en comparant les actifs pondérés en fonction des risques des portefeuilles soumis à l'approche NI et à l'approche standard avec les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon une approche standard d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des actifs pondérés en fonction des risques est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques de la Banque.

## États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

## TABLE DES MATIÈRES

**55 États financiers consolidés intermédiaires résumés****60 Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés****60 Note 1.** Entité présentant l'information financière**60 Note 2.** Base d'établissement**60 Note 3.** Méthodes comptables significatives**61 Note 4.** Transition à l'IFRS 7**61 Note 5.** Prises de position futures en comptabilité**61 Note 6.** Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières**61 Note 7.** Titres de placement**62 Note 8.** Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances**69 Note 9.** Décomptabilisation d'actifs financiers**70 Note 10.** Participations dans des sociétés associées**71 Note 11.** Dépôts**71 Note 12.** Opérations sur capitaux propres et opérations de financement**72 Note 13.** Gestion du capital**72 Note 14.** Paiements fondés sur des actions**73 Note 15.** Avantages du personnel**73 Note 16.** Secteurs d'exploitation**75 Note 17.** Revenus et charges d'intérêts**75 Note 18.** Résultat par action**75 Note 19.** Instruments financiers**81 Note 20.** Impôt sur le résultat

## État consolidé de la situation financière

(non audité) (en millions de dollars)	Notes	Aux	
		31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	67 249 \$	90 312 \$
Métaux précieux		807	937
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>			
Titres		116 864	107 612
Prêts		7 640	7 544
Autres		1 883	2 712
Titres pris en pension et titres empruntés		126 387	117 868
Instruments financiers dérivés		199 061	199 325
Titres de placement	7	39 611	51 340
<b>Prêts</b>		140 259	118 237
Prêts hypothécaires à l'habitation	8	341 042	344 182
Prêts personnels	8	104 124	104 170
Cartes de crédit	8	17 166	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	8	287 888	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	8c)	750 220	757 283
		6 328	6 372
		743 892	750 911
<b>Autres</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		15 998	18 628
Immobilisations corporelles		5 519	5 642
Participations dans des sociétés associées	10	1 957	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		16 981	17 193
Actifs d'impôt différé		3 186	3 541
Autres actifs		31 979	35 184
		75 620	82 113
<b>Total des actifs</b>		<b>1 392 886 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Dépôts</b>			
Particuliers	11	292 576 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	11	597 114	612 267
Autres institutions financières	11	50 083	51 449
		939 773	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	19b)	32 074	26 779
<b>Autres</b>			
Acceptations		16 094	18 718
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		43 621	36 403
Instruments financiers dérivés		47 134	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés		162 115	160 007
Débitures subordonnées	12	7 984	9 693
Autres passifs		63 639	69 879
		340 587	353 360
<b>Total des passifs</b>		<b>1 312 434</b>	<b>1 332 472</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	12	20 599	20 109
Résultats non distribués		56 443	55 673
Cumul des autres éléments du résultat global		(6 998)	(6 931)
Autres réserves		(67)	(84)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		69 977	68 767
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	12	8 779	8 075
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		78 756	76 842
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		1 696	1 729
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>80 452</b>	<b>78 571</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>1 392 886 \$</b>	<b>1 411 043 \$</b>

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## État consolidé du résultat net

	Notes	Trimestres clos les		
		31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<i>(non audité) (en millions de dollars)</i>				
<b>Revenus</b>				
<b>Revenus d'intérêts<sup>2)</sup></b>				
Prêts		11 912 \$	11 823 \$	10 619 \$
Titres		2 303	1 899	1 458
Titres pris en pension et titres empruntés		346	377	336
Dépôts auprès d'autres institutions financières		878	1 010	743
	17	15 439	15 109	13 156
<b>Charges d'intérêts</b>				
Dépôts		9 913	9 726	7 834
Débitures subordonnées		135	133	105
Autres		618	584	654
	17	10 666	10 443	8 593
<b>Revenus d'intérêts nets</b>		4 773	4 666	4 563
<b>Revenus autres que d'intérêt</b>				
Revenus sur cartes		209	199	201
Frais liés aux services bancaires		500	474	469
Commissions de crédit		496	479	466
Fonds communs de placement		538	527	532
Commissions de courtage		291	284	279
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		266	259	253
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		136	152	102
Opérations de change à des fins autres que de transaction		228	239	232
Revenus tirés des activités de transaction		473	197	634
Profit net sur la vente de titres de placement		3	(1)	44
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées		46	18	16
Résultats des services d'assurance		114	104	100
Autres honoraires et commissions		291	322	186
Autres		69	353	(115)
		3 660	3 606	3 399
<b>Total des revenus</b>		8 433	8 272	7 962
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances		962	1 256	638
		7 471	7 016	7 324
<b>Charges autres que d'intérêts</b>				
Salaires et avantages du personnel		2 446	2 451	2 338
Locaux et technologie		708	700	639
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		421	590	406
Communications		106	99	94
Publicité et prospection		152	159	136
Honoraires		162	219	175
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		183	162	161
Autres		561	1 147	512
		4 739	5 527	4 461
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>		2 732	1 489	2 863
Charge d'impôt sur le résultat	20	533	135	1 105
<b>Bénéfice net</b>		2 199 \$	1 354 \$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		25	31	37
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		2 174 \$	1 323 \$	1 721 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres		108	109	101
Actionnaires ordinaires		2 066 \$	1 214 \$	1 620 \$
<b>Bénéfice par action ordinaire (en dollars)</b>				
De base	18	1,70 \$	1,01 \$	1,36 \$
Dilué	18	1,68	0,99	1,35
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)		1,06	1,06	1,03

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de 14 898 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 14 603 \$; 31 janvier 2023 – 12 710 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.



## État consolidé du résultat global

	Trimestres clos les		
(non audité) (en millions de dollars)	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 199 \$</b>	1 354 \$	1 758 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net</b>			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	<b>(1 752)</b>	675	543
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	<b>616</b>	(335)	16
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	<b>(5)</b>	8	8
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	<b>168</b>	(95)	(6)
	<b>(1 299)</b>	427	557
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>2 378</b>	(851)	1 234
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(1 538)</b>	496	(791)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>639</b>	(234)	288
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(402)</b>	137	(178)
	<b>603</b>	(258)	333
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	<b>1 647</b>	463	3 476
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(145)</b>	(151)	(2 756)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	<b>497</b>	61	983
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	<b>(72)</b>	32	(798)
	<b>1 077</b>	219	535
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance :			
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance, montant net	<b>8</b>	(13)	(7)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>2</b>	1	(2)
	<b>6</b>	(14)	(5)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	<b>(4)</b>	(11)	(13)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net</b>			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	<b>(530)</b>	307	(219)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>(153)</b>	58	(69)
	<b>(377)</b>	249	(150)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	<b>240</b>	(125)	101
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>60</b>	(36)	10
	<b>180</b>	(89)	91
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	<b>(411)</b>	(61)	(1 090)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	<b>(114)</b>	(17)	(284)
	<b>(297)</b>	(44)	(806)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	<b>1</b>	–	2
Autres éléments du résultat global	<b>(110)</b>	479	544
<b>Résultat global</b>	<b>2 089 \$</b>	1 833 \$	2 302 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>(18)</b>	98	58
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	<b>2 107</b>	1 735	2 244
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	<b>108</b>	109	101
Actionnaires ordinaires	<b>1 999 \$</b>	1 626 \$	2 143 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

(non audité) (en millions de dollars)	Cumul des autres éléments du résultat global											
	Actions ordinaires	Résultats non distribués <sup>1)</sup>	Écart de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures des flux de trésorerie	Autres réserves ordinaires	Total des capitaux propres	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Total attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Total
<b>Solde au 31 octobre 2023<sup>2)</sup></b>	<b>20 109 \$</b>	<b>55 673 \$</b>	<b>(1 755) \$</b>	<b>(1 104) \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>(4 545) \$</b>	<b>459 \$</b>	<b>(84) \$</b>	<b>68 767 \$</b>	<b>8 075 \$</b>	<b>1 729 \$</b>	<b>78 571 \$</b>
Bénéfice net	-	2 066	-	-	-	-	-	-	2 066	108	25	2 199
Autres éléments du résultat global	-	-	(1 270)	606	166	1 083	(652)	-	(67)	-	(43)	(110)
<b>Total du résultat global</b>	<b>- \$</b>	<b>2 066 \$</b>	<b>(1 270) \$</b>	<b>606 \$</b>	<b>166 \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>(652) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 999 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>2 089 \$</b>
Actions rachetées	490	-	-	-	-	-	-	-	490	1 004	-	1 494
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(300)	-	(300)
Paiements fondés sur des actions <sup>4)</sup>	-	(1 287)	-	-	-	-	-	-	(1 287)	(108)	(15)	(1 410)
Autres	-	(9)	-	-	-	-	-	10	10	-	-	10
<b>Solde au 31 janvier 2024</b>	<b>20 599 \$</b>	<b>56 443 \$</b>	<b>(3 025) \$</b>	<b>(498) \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>(3 462) \$</b>	<b>(193) \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>69 977 \$</b>	<b>8 779 \$</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>80 452 \$</b>
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	18 707 \$	53 761 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	(152) \$	65 150 \$	8 075 \$	1 524 \$	74 749 \$
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 17, déduction faite de l'impôt	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
<b>Solde retraité au 1<sup>er</sup> novembre 2022</b>	18 707 \$	53 760 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	(152) \$	65 149 \$	8 075 \$	1 524 \$	74 748 \$
Bénéfice net	-	1 620	-	-	-	-	-	-	1 620	101	37	1 758
Autres éléments du résultat global	-	-	524	333	82	537	(953)	-	523	-	21	544
<b>Total du résultat global</b>	<b>- \$</b>	<b>1 620 \$</b>	<b>524 \$</b>	<b>333 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>537 \$</b>	<b>(953) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 143 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>2 302 \$</b>
Actions/instruments émis	25	-	-	-	-	-	-	(2)	23	-	-	23
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(1 228)	-	-	-	-	-	-	(1 228)	(101)	(23)	(1 352)
Paiements fondés sur des actions <sup>4)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	9	9	-	-	9
Autres	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
<b>Solde au 31 janvier 2023<sup>3)</sup></b>	18 732 \$	54 153 \$	(1 954) \$	(1 149) \$	298 \$	(4 249) \$	411 \$	(145) \$	66 097 \$	8 075 \$	1 559 \$	75 731 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 70 \$ (31 janvier 2023 - 66 \$) liés à une société associée à l'étranger soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel, le risque de crédit propre à l'entité et les contrats d'assurance.

3) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 14).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

*(non audité) (en millions de dollars)*

	Trimestres clos les	
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<i>Rentrées (sorties) nettes de trésorerie</i>		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	2 199 \$	1 758 \$
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts nets	(4 773)	(4 563)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	421	406
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	962	638
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	10	9
Profit net sur la vente de titres de placement	(3)	(44)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(46)	(16)
Charge d'impôt sur le résultat	533	1 105
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Actifs détenus à des fins de transaction	(9 682)	(3 217)
Titres pris en pension et titres empruntés	(3 332)	(3 685)
Prêts	(473)	(6 055)
Dépôts	2 645	35 582
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	7 552	2 986
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	5 230	(6 977)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 272	1 485
Autres, montant net	(4 763)	(8 193)
Dividendes perçus	154	324
Intérêts perçus	14 749	12 618
Intérêts versés	(10 327)	(7 254)
Impôt sur le résultat payé	(31)	(553)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	2 297	16 354
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	21 038	(18 926)
Achat de titres de placement	(39 777)	(18 562)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	17 859	18 735
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(146)	(56)
Autres, montant net	(167)	(262)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1 193)	(19 071)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	–	337
Rachat de débentures subordonnées	(1 750)	–
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	1 004	–
Rachat d'actions ordinaires	(300)	–
Produit de l'émission d'actions ordinaires	490	25
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(1 395)	(1 329)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(15)	(23)
Paiement d'obligations locatives	(80)	(85)
Autres, montant net	184	891
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(1 862)	(184)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(204)	137
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(962)	(2 764)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période <sup>2)</sup>	10 173	11 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période <sup>2)</sup>	9 211 \$	8 301 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

## 1. Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés, ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

## 2. Base d'établissement

## Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Banque ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les Banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), et ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 a été autorisée par le conseil d'administration le 27 février 2024.

## Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

## Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations, établisse des jugements et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, ainsi que la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci.

## 3. Méthodes comptables significatives

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, qui sont décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements décrits ci-dessous.

## IFRS 17 – Contrats d'assurance

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre exhaustif fondé sur des principes visant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation pour les contrats d'assurance. L'IFRS 17 propose trois modèles pouvant s'appliquer à tous les contrats d'assurance : la méthode générale d'évaluation, la méthode fondée sur les honoraires variables et la méthode de la répartition des primes.

Aux termes de l'IFRS 17, la Banque détermine les contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant de l'indemniser si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire. Pour les contrats de courte durée, la Banque applique la méthode de la répartition des primes, qui exige que les primes attendues soient comptabilisées en résultat sur la période de couverture et qu'un passif soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes à titre de revenus d'assurance. Pour les contrats de longue durée, l'IFRS 17 exige la comptabilisation de flux de trésorerie d'exécution pondérés selon les probabilités et d'un ajustement au titre du risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat. Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période au cours de laquelle la Banque fournit la couverture d'assurance et à mesure que le risque est éliminé. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

## 4. Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17 doit être adoptée de manière rétrospective intégrale à la transition. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées. La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires à l'application de l'IFRS 17 et elle a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats de courte durée, tandis que la méthode de la juste valeur pouvait être appliquée à ses contrats de longue durée. Par conséquent, la Banque a retraité les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 n'est pas importante pour la Banque.

## 5. Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023.

## 6. Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	9 211 \$	10 173 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	58 038	80 139
Total	67 249 \$ <sup>1)</sup>	90 312 \$ <sup>1)</sup>

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur de 6 \$ (31 octobre 2023 – 7 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 719 millions de dollars (31 octobre 2023 – 5 758 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

## 7. Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par classe d'évaluation.

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	101 961 \$	82 150 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	34 106	31 984
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	2 232	2 164
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	1 910	1 888
Titres de créance évalués à la JVRN	50	51
Total des titres de placement	140 259 \$	118 237 \$

## a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	16 700 \$	67 \$	233 \$	16 534 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	13 309	95	276	13 128
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	40 747	303	1 150	39 900
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	29 963	186	518	29 631
Autres titres de créance	2 797	16	45	2 768
Total	103 516 \$	667 \$	2 222 \$	101 961 \$

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	12 794 \$	6 \$	413 \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	7 680	2	536	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	30 741	32	2 075	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	32 246	91	936	31 401
Autres titres de créance	2 597	2	81	2 518
Total	86 058 \$	133 \$	4 041 \$	82 150 \$

## b) Titres de créance évalués au coût amorti

	Aux			
	31 janvier 2024		31 octobre 2023	
(en millions de dollars)	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1)</sup>	Juste valeur	Valeur comptable <sup>1)</sup>
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	10 287 \$	10 437 \$	9 927 \$	10 211 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	18 327	19 383	17 912	19 788
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	4 123	4 124	1 860	1 871
Titres de créance de sociétés	169	162	117	114
Total	32 906 \$	34 106 \$	29 816 \$	31 984 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (31 octobre 2023 – 1 \$).

## c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)				
Actions ordinaires	1 758 \$	556 \$	82 \$	2 232 \$
Total	1 758 \$	556 \$	82 \$	2 232 \$

	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)				
Actions ordinaires	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$
Total	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$

Des revenus de dividendes gagnés sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 47 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 25 millions de dollars; 31 janvier 2023 – 33 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

La Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 485 millions de dollars au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 152 millions de dollars; 31 janvier 2023 – 788 millions de dollars). Il en a découlé une perte réalisée de 18 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – perte réalisée de 12 millions de dollars; 31 janvier 2023 – perte réalisée de 64 millions de dollars).

## 8. Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

## a) Prêts au coût amorti

	Aux					
	31 janvier 2024			31 octobre 2023		
(en millions de dollars)	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	341 042 \$	1 115 \$	339 927 \$	344 182 \$	1 084 \$	343 098 \$
Prêts personnels	104 124	2 302	101 822	104 170	2 414	101 756
Cartes de crédit	17 166	1 232	15 934	17 109	1 237	15 872
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	287 888	1 679	286 209	291 822	1 637	290 185
Total	750 220 \$	6 328 \$	743 892 \$	757 283 \$	6 372 \$	750 911 \$



b) Prêts douteux<sup>1)</sup>

	31 janvier 2024			31 octobre 2023		
	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>						
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 055 \$	533 \$	1 522 \$	1 864 \$	498 \$	1 366 \$
Prêts personnels	1 180	623	557	1 176	664	512
Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 884	748	2 136	2 686	719	1 967
<b>Total</b>	<b>6 119 \$</b>	<b>1 904 \$</b>	<b>4 215 \$</b>	<b>5 726 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>3 845 \$</b>
<b>Par secteurs géographiques</b>						
Canada	1 776 \$	486 \$	1 290 \$	1 564 \$	514 \$	1 050 \$
États-Unis	—	—	—	—	—	—
Mexique	1 342	384	958	1 183	372	811
Pérou	701	387	314	691	372	319
Chili	1 103	267	836	1 098	264	834
Colombie	399	127	272	356	97	259
Autres pays	798	253	545	834	262	572
<b>Total</b>	<b>6 119 \$</b>	<b>1 904 \$</b>	<b>4 215 \$</b>	<b>5 726 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>3 845 \$</b>

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024 ont totalisé 18 \$ (31 octobre 2023 – 15 \$).

## c) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

## i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transactions;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices des prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

## ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances afin de rendre compte, comme il est décrit plus haut, de tous les facteurs de risque pertinents jusqu'à la fin de la période de communication de l'information. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données. La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues. Le scénario de base rend compte d'une croissance économique plus forte aux États-Unis par rapport au trimestre précédent, la résilience au resserrement des conditions monétaires se maintenant, tandis que la croissance économique au Canada est légèrement plus faible que ce qui avait été supposé au dernier trimestre. La Banque prévoit un ralentissement marqué de l'activité économique au premier semestre de 2024 dans ces deux pays, alors que les hausses passées des taux directeurs continueront de se faire sentir. Toutefois, ils devraient éviter une récession en bonne et due forme grâce à une forte consommation et, aux États-Unis, au soutien solide provenant de la politique budgétaire et de la croissance de la productivité. La Banque prévoit que les taux directeurs au Canada et aux États-Unis entameront leur phase d'assouplissement au deuxième trimestre de 2024, mais cet assouplissement se produira plus lentement que prévu, en raison des obstacles à la réduction de l'inflation.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps de 2023 et il prévoit une baisse de la demande et une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 janvier 2024</i>								
<b>Canada</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,5	3,1	1,4	4,6	-2,3	3,8	-4,5	4,2
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,6	1,9	2,7	2,3	2,0	1,6	6,1	2,1
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,1	6,1	4,5	8,2	6,8	10,4	7,1
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,5	2,6	4,6	3,6	4,0	2,0	5,5	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-3,7	2,0	-3,2	3,8	-7,3	2,8	-8,6	2,0
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,31	1,25	1,30	1,23	1,44	1,27	1,49	1,28
<b>États-Unis</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,4	1,9	3,4	-1,7	3,2	-3,5	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,2	3,0	2,6	2,1	1,9	6,6	2,4
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	4,9	2,6	4,9	3,6	4,4	1,7	5,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	4,0	4,0	5,7	5,0	7,4	5,2
<b>Mexique</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,1	1,9	3,6	2,8	1,2	2,4	-1,5	2,9
Taux de chômage moyen (%)	3,1	3,7	3,0	3,0	3,9	3,9	5,6	4,6
<b>Chili</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,5	3,8	3,6	-0,3	3,1	-2,5	3,7
Taux de chômage moyen (%)	8,3	7,1	8,0	6,4	9,5	7,4	11,2	7,7
<b>Pérou</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,3	2,6	2,9	3,6	0,4	3,1	-2,2	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,9	5,9	5,1	8,3	7,2	12,1	8,5
<b>Colombie</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	3,0	3,0	4,3	-0,1	3,5	-2,7	4,0
Taux de chômage moyen (%)	10,2	10,0	9,4	7,8	12,7	10,4	18,5	12,4
<b>Antilles</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,8	4,4	4,7	1,9	4,3	-0,7	4,8
<b>Monde</b>								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	81	69	86	85	69	65	64	63
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,00	5,12	4,14	5,73	3,73	5,00	3,59	4,93
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,64	2,71	3,43	3,78	-0,01	3,39	-1,60	3,72

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 octobre 2023</i>								
<b>Canada</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,7	2,9	1,3	4,2	-2,2	3,5	-4,3	3,9
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,0	2,8	2,5	1,8	1,6	6,4	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,0	5,7	5,7	4,2	7,6	6,3	9,7	6,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,8	2,6	4,8	3,5	3,6	1,4	5,8	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-1,9	1,4	-1,4	2,9	-5,5	2,2	-6,8	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,27	1,22	1,41	1,26	1,47	1,28
<b>États-Unis</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	1,9	1,5	2,7	-2,0	2,7	-3,8	3,0
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,2	2,2	3,5	2,6	1,9	1,8	7,0	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,3	2,5	5,4	3,4	4,2	0,8	6,3	3,1
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	3,9	4,1	5,6	5,0	7,2	5,2
<b>Mexique</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,6	3,3	-0,2	2,7	-2,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,7	3,9	3,6	3,2	4,7	4,1	6,8	4,9
<b>Chili</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,9	2,8	4,6	-0,9	3,5	-3,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	8,5	7,0	8,2	6,3	9,6	7,3	11,3	7,6
<b>Pérou</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,7	2,7	3,9	0,8	3,1	-1,4	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,9	7,0	6,2	5,1	8,3	7,3	11,6	8,8
<b>Colombie</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	3,0	3,7	4,3	1,4	3,4	-0,9	3,9
Taux de chômage moyen (%)	9,2	9,9	8,6	7,9	11,1	10,3	15,6	12,3
<b>Antilles</b>								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,5	4,9	2,8	4,2	0,5	4,7
<b>Monde</b>								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	78	66	84	82	68	63	62	61
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,97	5,01	4,11	5,65	3,70	4,89	3,56	4,83
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,75	2,45	3,62	3,48	0,10	3,10	-1,48	3,45

### iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 4 659 millions de dollars (31 octobre 2023 – 4 719 millions de dollars), par rapport à 4 452 millions de dollars (31 octobre 2023 – 4 510 millions de dollars).

Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs n'était calculé par la Banque qu'au moyen du scénario très pessimiste, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 788 millions de dollars (31 octobre 2023 – 786 millions de dollars) au compte de correction de valeur présenté au 31 janvier 2024, compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuels, si tous les actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 536 millions de dollars (31 octobre 2023 – 553 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

#### iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2023	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances <sup>1)</sup>	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 janvier 2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 084 \$	63 \$	(18)\$	(14)\$	1 115 \$
Prêts personnels	2 414	411	(427)	(96)	2 302
Cartes de crédit	1 237	290	(273)	(22)	1 232
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 876	199	(86)	(58)	1 931
	6 611 \$	963 \$	(804)\$	(190)\$	6 580 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 372 \$				6 328 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations <sup>2)</sup>	90				96
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>3)</sup>	149				156

1) Exclut les montants liés aux autres actifs de (1)\$ . La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 962 \$.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 janvier 2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	899 \$	31 \$	(15)\$	23 \$	938 \$
Prêts personnels	2 137	276	(250)	41	2 204
Cartes de crédit	1 083	191	(204)	30	1 100
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 368	140	(94)	(3)	1 411
	5 487 \$	638 \$	(563)\$	91 \$	5 653 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 348 \$				5 513 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations <sup>1)</sup>	31				40
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>2)</sup>	108				100

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

(en millions de dollars)	Au 31 janvier 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	246 \$	336 \$	533 \$	1 115 \$
Prêts personnels	629	1 050	623	2 302
Cartes de crédit	381	851	–	1 232
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	512	419	748	1 679
Total <sup>1)</sup>	1 768 \$	2 656 \$	1 904 \$	6 328 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 269 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels	647	1 103	664	2 414
Cartes de crédit	414	823	–	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	535	383	719	1 637
Total <sup>1)</sup>	1 861 \$	2 630 \$	1 881 \$	6 372 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 257 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 31 janvier 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	209 \$	301 \$	428 \$	938 \$
Prêts personnels	673	968	563	2 204
Cartes de crédit	436	664	–	1 100
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	315	293	663	1 271
Total <sup>1)</sup>	1 633 \$	2 226 \$	1 654 \$	5 513 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 155 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

	Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates							
	31 janvier 2024				31 janvier 2023			
(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts aux particuliers :</b>								
<b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>								
Solde à l'ouverture de la période	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(65)	36	88	59	(31)	9	49	27
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	11	-	-	11	9	-	-	9
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(2)	(5)	-	(7)	(2)	(3)	-	(5)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	50	(37)	(13)	-	37	(29)	(8)	-
Étape 2	(11)	49	(38)	-	(7)	31	(24)	-
Étape 3	-	(21)	21	-	-	(13)	13	-
Radiations, montant brut	-	-	(23)	(23)	-	-	(22)	(22)
Recouvrements	-	-	5	5	-	-	7	7
Variations des taux de change et autres variations	(2)	(7)	(5)	(14)	6	10	7	23
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>246 \$</b>	<b>336 \$</b>	<b>533 \$</b>	<b>1 115 \$</b>	<b>209 \$</b>	<b>301 \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>938 \$</b>
<b>Prêts personnels</b>								
Solde à l'ouverture de la période	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$	665 \$	921 \$	551 \$	2 137 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(186)	221	352	387	(181)	242	183	244
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	93	-	-	93	90	-	-	90
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(23)	(46)	-	(69)	(21)	(37)	-	(58)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	172	(169)	(3)	-	157	(154)	(3)	-
Étape 2	(58)	82	(24)	-	(46)	63	(17)	-
Étape 3	(3)	(126)	129	-	(2)	(84)	86	-
Radiations, montant brut	-	-	(488)	(488)	-	-	(307)	(307)
Recouvrements	-	-	61	61	-	-	57	57
Variations des taux de change et autres variations	(13)	(15)	(68)	(96)	11	17	13	41
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>629 \$</b>	<b>1 050 \$</b>	<b>623 \$</b>	<b>2 302 \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>968 \$</b>	<b>563 \$</b>	<b>2 204 \$</b>
<b>Cartes de crédit</b>								
Solde à l'ouverture de la période	414 \$	823 \$	- \$	1 237 \$	436 \$	647 \$	- \$	1 083 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(99)	181	197	279	(74)	111	140	177
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	40	-	-	40	47	-	-	47
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(13)	(16)	-	(29)	(17)	(16)	-	(33)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	78	(78)	-	-	67	(67)	-	-
Étape 2	(34)	34	-	-	(35)	35	-	-
Étape 3	-	(70)	70	-	-	(60)	60	-
Radiations, montant brut	-	-	(316)	(316)	-	-	(241)	(241)
Recouvrements	-	-	43	43	-	-	37	37
Variations des taux de change et autres variations	(5)	(23)	6	(22)	12	14	4	30
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>381 \$</b>	<b>851 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 232 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>664 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 100 \$</b>
<b>Total des prêts aux particuliers</b>								
Solde à l'ouverture de la période	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$	1 298 \$	1 864 \$	957 \$	4 119 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(350)	438	637	725	(286)	362	372	448
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	144	-	-	144	146	-	-	146
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(38)	(67)	-	(105)	(40)	(56)	-	(96)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	300	(284)	(16)	-	261	(250)	(11)	-
Étape 2	(103)	165	(62)	-	(88)	129	(41)	-
Étape 3	(3)	(217)	220	-	(2)	(157)	159	-
Radiations, montant brut	-	-	(827)	(827)	-	-	(570)	(570)
Recouvrements	-	-	109	109	-	-	101	101
Variations des taux de change et autres variations	(20)	(45)	(67)	(132)	29	41	24	94
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 256 \$</b>	<b>2 237 \$</b>	<b>1 156 \$</b>	<b>4 649 \$</b>	<b>1 318 \$</b>	<b>1 933 \$</b>	<b>991 \$</b>	<b>4 242 \$</b>
<b>Prêts autres qu'aux particuliers :</b>								
<b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>								
Solde à l'ouverture de la période	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$	322 \$	320 \$	695 \$	1 337 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation <sup>1)</sup>	(40)	92	162	214	20	11	85	116
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	212	-	-	212	97	-	-	97
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(196)	(34)	(2)	(232)	(73)	(8)	(3)	(84)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	44	(44)	-	-	22	(22)	-	-
Étape 2	(31)	32	(1)	-	(8)	8	-	-
Étape 3	-	(4)	4	-	-	(1)	1	-
Radiations, montant brut	-	-	(112)	(112)	-	-	(106)	(106)
Recouvrements	-	-	26	26	-	-	12	12
Variations des taux de change et autres variations	(10)	(6)	(43)	(59)	-	4	(5)	(1)
<b>Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan</b>	<b>614 \$</b>	<b>439 \$</b>	<b>782 \$</b>	<b>1 835 \$</b>	<b>380 \$</b>	<b>312 \$</b>	<b>679 \$</b>	<b>1 371 \$</b>
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan <sup>2)</sup>	(102)	(20)	(34)	(156)	(65)	(19)	(16)	(100)
<b>Solde à la clôture de la période<sup>2)</sup></b>	<b>512 \$</b>	<b>419 \$</b>	<b>748 \$</b>	<b>1 679 \$</b>	<b>315 \$</b>	<b>293 \$</b>	<b>663 \$</b>	<b>1 271 \$</b>

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

## d) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>
Très faible	204 798 \$	1 087 \$	– \$	205 885 \$	202 322 \$	957 \$	– \$	203 279 \$
Faible	83 513	839	–	84 352	88 909	877	–	89 786
Moyenne	19 108	1 527	–	20 635	19 758	1 385	–	21 143
Élevée	3 580	3 918	–	7 498	3 424	3 428	–	6 852
Très élevée	68	2 442	–	2 510	63	2 242	–	2 305
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	17 008	1 099	–	18 107	17 792	1 161	–	18 953
Défaut	–	–	2 055	2 055	–	–	1 864	1 864
<b>Total</b>	<b>328 075 \$</b>	<b>10 912 \$</b>	<b>2 055 \$</b>	<b>341 042 \$</b>	<b>332 268 \$</b>	<b>10 050 \$</b>	<b>1 864 \$</b>	<b>344 182 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	246	336	533	1 115	265	321	498	1 084
<b>Valeur comptable</b>	<b>327 829 \$</b>	<b>10 576 \$</b>	<b>1 522 \$</b>	<b>339 927 \$</b>	<b>332 003 \$</b>	<b>9 729 \$</b>	<b>1 366 \$</b>	<b>343 098 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1)</sup>
Très faible	30 232 \$	223 \$	– \$	30 455 \$	29 849 \$	211 \$	– \$	30 060 \$
Faible	26 409	500	–	26 909	27 594	558	–	28 152
Moyenne	9 466	525	–	9 991	8 725	599	–	9 324
Élevée	8 540	3 545	–	12 085	8 369	3 529	–	11 898
Très élevée	125	2 275	–	2 400	125	2 177	–	2 302
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	19 325	1 779	–	21 104	19 427	1 831	–	21 258
Défaut	–	–	1 180	1 180	–	–	1 176	1 176
<b>Total</b>	<b>94 097 \$</b>	<b>8 847 \$</b>	<b>1 180 \$</b>	<b>104 124 \$</b>	<b>94 089 \$</b>	<b>8 905 \$</b>	<b>1 176 \$</b>	<b>104 170 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	629	1 050	623	2 302	647	1 103	664	2 414
<b>Valeur comptable</b>	<b>93 468 \$</b>	<b>7 797 \$</b>	<b>557 \$</b>	<b>101 822 \$</b>	<b>93 442 \$</b>	<b>7 802 \$</b>	<b>512 \$</b>	<b>101 756 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Cartes de crédit	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	2 083 \$	43 \$	– \$	2 126 \$	1 989 \$	42 \$	– \$	2 031 \$
Faible	3 548	86	–	3 634	3 329	89	–	3 418
Moyenne	4 245	135	–	4 380	4 262	116	–	4 378
Élevée	3 283	1 516	–	4 799	3 239	1 310	–	4 549
Très élevée	34	806	–	840	38	820	–	858
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>1)</sup>	854	533	–	1 387	1 290	585	–	1 875
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>14 047 \$</b>	<b>3 119 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>17 166 \$</b>	<b>14 147 \$</b>	<b>2 962 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>17 109 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	381	851	–	1 232	414	823	–	1 237
<b>Valeur comptable</b>	<b>13 666 \$</b>	<b>2 268 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>15 934 \$</b>	<b>13 733 \$</b>	<b>2 139 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>15 872 \$</b>

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 31 janvier 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	106 607 \$	5 \$	– \$	106 612 \$	104 488 \$	3 \$	– \$	104 491 \$
Faible	20 135	8	–	20 143	20 037	1	–	20 038
Moyenne	8 132	23	–	8 155	8 518	11	–	8 529
Élevée	3 759	438	–	4 197	3 814	421	–	4 235
Très élevée	71	345	–	416	68	296	–	364
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>1)</sup>	9 032	1 868	–	10 900	9 522	1 894	–	11 416
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Valeur comptable</b>	<b>147 736 \$</b>	<b>2 687 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>150 423 \$</b>	<b>146 447 \$</b>	<b>2 626 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>149 073 \$</b>

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.



<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>Au 31 janvier 2024</b>				<b>Au 31 octobre 2023</b>			
	<b>Notation de PD (en millions de dollars)</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>
Très faible	343 720 \$	1 358 \$	– \$	345 078 \$	338 648 \$	1 213 \$	– \$	339 861 \$
Faible	133 605	1 433	–	135 038	139 869	1 525	–	141 394
Moyenne	40 951	2 210	–	43 161	41 263	2 111	–	43 374
Élevée	19 162	9 417	–	28 579	18 846	8 688	–	27 534
Très élevée	298	5 868	–	6 166	294	5 535	–	5 829
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	46 219	5 279	–	51 498	48 031	5 471	–	53 502
Défaut	–	–	3 235	3 235	–	–	3 040	3 040
<b>Total</b>	<b>583 955 \$</b>	<b>25 565 \$</b>	<b>3 235 \$</b>	<b>612 755 \$</b>	<b>586 951 \$</b>	<b>24 543 \$</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>614 534 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 256	2 237	1 156	4 649	1 326	2 247	1 162	4 735
<b>Valeur comptable</b>	<b>582 699 \$</b>	<b>23 328 \$</b>	<b>2 079 \$</b>	<b>608 106 \$</b>	<b>585 625 \$</b>	<b>22 296 \$</b>	<b>1 878 \$</b>	<b>609 799 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

<b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>	<b>Au 31 janvier 2024</b>				<b>Au 31 octobre 2023</b>			
	<b>Notation (en millions de dollars)</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>
Première qualité	156 569 \$	918 \$	– \$	157 487 \$	160 148 \$	1 205 \$	– \$	161 353 \$
Qualité inférieure	113 308	8 095	–	121 403	114 192	7 705	–	121 897
Sous surveillance	25	3 532	–	3 557	28	3 340	–	3 368
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	2 539	18	–	2 557	2 500	18	–	2 518
Défaut	–	–	2 884	2 884	–	–	2 686	2 686
<b>Total</b>	<b>272 441 \$</b>	<b>12 563 \$</b>	<b>2 884 \$</b>	<b>287 888 \$</b>	<b>276 868 \$</b>	<b>12 268 \$</b>	<b>2 686 \$</b>	<b>291 822 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	512	419	748	1 679	535	383	719	1 637
<b>Valeur comptable</b>	<b>271 929 \$</b>	<b>12 144 \$</b>	<b>2 136 \$</b>	<b>286 209 \$</b>	<b>276 333 \$</b>	<b>11 885 \$</b>	<b>1 967 \$</b>	<b>290 185 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

<b>Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>	<b>Au 31 janvier 2024</b>				<b>Au 31 octobre 2023</b>			
	<b>Notation (en millions de dollars)</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>
Première qualité	234 219 \$	1 571 \$	– \$	235 790 \$	240 044 \$	1 673 \$	– \$	241 717 \$
Qualité inférieure	60 949	4 254	–	65 203	62 634	5 288	–	67 922
Sous surveillance	4	996	–	1 000	1	1 103	–	1 104
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	5 303	–	–	5 303	5 205	–	–	5 205
Défaut	–	–	99	99	–	–	109	109
<b>Total</b>	<b>300 475 \$</b>	<b>6 821 \$</b>	<b>99 \$</b>	<b>307 395 \$</b>	<b>307 884 \$</b>	<b>8 064 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>316 057 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	102	20	34	156	100	20	29	149
<b>Valeur comptable</b>	<b>300 373 \$</b>	<b>6 801 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>307 239 \$</b>	<b>307 784 \$</b>	<b>8 044 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>315 908 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

<b>Total des prêts autres qu'aux particuliers</b>	<b>Au 31 janvier 2024</b>				<b>Au 31 octobre 2023</b>			
	<b>Notation (en millions de dollars)</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3<sup>1)</sup></b>
Première qualité	390 788 \$	2 489 \$	– \$	393 277 \$	400 192 \$	2 878 \$	– \$	403 070 \$
Qualité inférieure	174 257	12 349	–	186 606	176 826	12 993	–	189 819
Sous surveillance	29	4 528	–	4 557	29	4 443	–	4 472
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation <sup>2)</sup>	7 842	18	–	7 860	7 705	18	–	7 723
Défaut	–	–	2 983	2 983	–	–	2 795	2 795
<b>Total</b>	<b>572 916 \$</b>	<b>19 384 \$</b>	<b>2 983 \$</b>	<b>595 283 \$</b>	<b>584 752 \$</b>	<b>20 332 \$</b>	<b>2 795 \$</b>	<b>607 879 \$</b>
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	614	439	782	1 835	635	403	748	1 786
<b>Valeur comptable</b>	<b>572 302 \$</b>	<b>18 945 \$</b>	<b>2 201 \$</b>	<b>593 448 \$</b>	<b>584 117 \$</b>	<b>19 929 \$</b>	<b>2 047 \$</b>	<b>606 093 \$</b>

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.



e) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux<sup>1)</sup>

Un prêt est considéré comme étant en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

(en millions de dollars)	Au 31 janvier 2024 <sup>2)</sup>				Au 31 octobre 2023 <sup>2)</sup>			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus <sup>3)</sup>	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus <sup>3)</sup>	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 374 \$	647 \$	– \$	2 021 \$	1 329 \$	617 \$	– \$	1 946 \$
Prêts personnels	638	387	–	1 025	648	360	–	1 008
Cartes de crédit	251	193	373	817	238	157	345	740
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	153	42	–	195	159	57	–	216
<b>Total</b>	<b>2 416 \$</b>	<b>1 269 \$</b>	<b>373 \$</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>2 374 \$</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>345 \$</b>	<b>3 910 \$</b>

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiement ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
- 3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

## f) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Le tableau qui suit présente le détail de ces actifs :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Solde du principal impayé <sup>1)</sup>	251 \$	307 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(61)	(87)
Valeur comptable	190	220
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(1)
<b>Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe</b>	<b>189 \$</b>	<b>219 \$</b>

- 1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

## 9. Décomptabilisation d'actifs financiers

*Titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation*

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »). La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL a également acheté des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPH »).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	12 125 \$	13 508 \$
Autres actifs associés <sup>2)</sup>	7 938	8 600
<b>Passifs</b>		
Valeur comptable des passifs connexes	19 320 \$	20 222 \$

- 1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 19 658 \$ (31 octobre 2023 – 20 264 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 18 692 \$ (31 octobre 2023 – 19 265 \$), ce qui correspondait à une position nette de 966 \$ (31 octobre 2023 – 999 \$).
- 2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

*Titrisation de prêts sur cartes de crédit*

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit au Canada au moyen d'une entité structurée consolidée. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. Au cours du trimestre écoulé, la Banque a titrisé pour un montant de 585 millions de dollars (31 octobre 2023 – 892 millions de dollars) de ses créances sur cartes de crédit au Canada, sur une base renouvelable, par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée consolidée parrainée par la Banque. Par suite des titrisations effectuées au cours du trimestre, des billets de premier rang de catégorie A et des billets subordonnés de catégories B et C (ensemble, les « billets de série 2024-1 ») totalisant 435 millions de dollars américains (584 millions de dollars canadiens équivalents) étaient en circulation au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – néant) et inclus dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 janvier 2024, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 632 millions de dollars (31 octobre 2023 – néant).

*Titres mis en pension et titres prêtés*

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les titres transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>
Valeur comptable des titres liés à ce qui suit :		
Mises en pension <sup>2)</sup>	140 136 \$	140 296 \$
Prêts de titres	57 291	56 174
Total	197 427	196 470
Valeur comptable des passifs connexes <sup>3)</sup>	162 115 \$	160 007 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 197 427 \$ (31 octobre 2023 – 196 470 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 162 115 \$ (31 octobre 2023 – 160 007 \$), ce qui correspondait à une position nette de 35 312 \$ (31 octobre 2023 – 36 463 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement de actifs.

3) Les passifs relatifs aux ententes de prêts de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont obtenues sous forme de titres.

*Lien conservé avec des actifs financiers transférés*

Les prêts consentis par la Banque aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert des actifs financiers de l'IFRS 9.

Au 31 janvier 2024, la Banque avait émis 1 milliard de dollars de prêts CUEC (31 octobre 2023 – 3,4 milliards de dollars). La Banque conserve un lien, car elle administre ces prêts au nom d'Exportation et développement Canada. Le niveau approprié de frais d'administration des prêts a été comptabilisé. L'échéance de remboursement des prêts CUEC permettant aux détenteurs d'être admissibles à une remise partielle était le 18 janvier 2024.

## 10. Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

(en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers <sup>1)</sup>	Aux	
					31 janvier 2024	31 octobre 2023
					Valeur comptable	Valeur comptable
Bank of Xi'an Co. Ltd. <sup>2)</sup>	Chine	Services bancaires	18,11 %	31 décembre 2023	901 \$	895 \$
Maduro & Curriel's Bank N.V. <sup>3)</sup>	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	31 décembre 2023	485	489

1) Reflète la date des plus récents états financiers fournis à la Banque par la direction des sociétés associées.

2) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 513 \$ (31 octobre 2023 – 529 \$). La valeur de marché de la participation est restée inférieure à sa valeur comptable. La Banque a effectué un test de dépréciation au 31 janvier 2024 en utilisant le modèle des flux de trésorerie actualisés de la valeur d'utilité. La Banque a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 185 \$).

3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 janvier 2024, ces réserves s'établissaient à 70 \$ (31 octobre 2023 – 71 \$).

## 11. Dépôts

Aux						31 octobre 2023
31 janvier 2024						
Payables à vue <sup>1)</sup>						
<i>(en millions de dollars)</i>	Portant intérêt	Ne portant pas intérêt	Payables sur préavis <sup>2)</sup>	Payables à date fixe <sup>3)</sup>	Total	Total
Particuliers	5 070 \$	10 515 \$	146 100 \$	130 891 \$	292 576 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	158 179	31 184	47 509	360 242	597 114	612 267
Autres institutions financières	12 185	960	2 227	34 711	50 083	51 449
	<b>175 434 \$</b>	<b>42 659 \$</b>	<b>195 836 \$<sup>4)</sup></b>	<b>525 844 \$</b>	<b>939 773 \$</b>	952 333 \$
Par secteurs géographiques :						
Canada	127 056 \$	22 495 \$	159 392 \$	363 261 \$	672 204 \$	679 196 \$
États-Unis	39 484	38	4	56 515	96 041	96 807
Royaume-Uni	-	-	238	25 180	25 418	21 562
Mexique	-	7 482	14 296	20 129	41 907	41 424
Pérou	4 102	270	5 457	5 762	15 591	15 860
Chili	1 126	4 898	145	15 887	22 056	23 724
Colombie	37	523	3 786	5 195	9 541	9 580
Autres pays	3 629	6 953	12 518	33 915	57 015	64 180
Total <sup>5)</sup>	<b>175 434 \$</b>	<b>42 659 \$</b>	<b>195 836 \$</b>	<b>525 844 \$</b>	<b>939 773 \$</b>	952 333 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend un montant de 123 \$ au titre des dépôts sans intérêt (31 octobre 2023 – 123 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 306 198 \$ (31 octobre 2023 – 320 088 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 18 559 \$ (31 octobre 2023 – 20 200 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 38 651 \$ (31 octobre 2023 – 38 127 \$) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 116 160 \$ (31 octobre 2023 – 116 926 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$<sup>1)</sup>.

<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>Au 31 janvier 2024</b>	<b>69 124 \$</b>	<b>35 016 \$</b>	<b>60 356 \$</b>	<b>127 447 \$</b>	<b>18 054 \$</b>	<b>309 997 \$</b>
Au 31 octobre 2023	66 726 \$	39 525 \$	62 675 \$	130 384 \$	19 021 \$	318 331 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

## 12. Opérations sur capitaux propres et opérations de financement

## Actions ordinaires

Pour les trimestres clos les					
31 janvier 2024					
<i>(en millions de dollars)</i>	Nombre d'actions		Montant		31 janvier 2023
	31 janvier 2024	Montant	31 janvier 2024	Montant	31 janvier 2023
En circulation à l'ouverture de la période	1 214 044 420	20 109 \$	1 191 375 095	18 707 \$	
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net	58 042	4	376 472	25	
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires <sup>1)</sup>	8 024 950	486	-	-	
En circulation à la clôture de la période	<b>1 222 127 412</b>	<b>20 599 \$</b>	1 191 751 567	18 732 \$	

1) À compter du dividende déclaré le 28 février 2023 et versé le 26 avril 2023, la Banque a émis aux participants du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime ») des actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen du marché (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur.

## Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

## Émission

Le 12 janvier 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 à 8,000 % (FPUNV) de 750 millions de dollars américains (les « billets ARL de série 5 ») arrivant à échéance le 27 janvier 2084, qui font partie des autres fonds propres de T1 de la Banque. Des intérêts ne pouvant être différés doivent être versés chaque trimestre selon un taux annuel fixe de 8,000 % jusqu'au 27 janvier 2029. Par la suite, les intérêts ne pouvant être différés seront révisés tous les cinq ans jusqu'au 27 janvier 2079, selon un taux correspondant au taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,017 %. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 5, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés à taux fixe perpétuel révisable à 8,000 % (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de T1 de série 5 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust, une entité consolidée, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie. Étant donné que les autres billets de fonds propres de T1 de série 5 sont éliminés à la consolidation, ils ne font actuellement pas partie des autres fonds propres de T1 de la Banque.

À la survenance d'un événement de recours, le recours dont disposeront les porteurs de billets se limitera à leur quote-part des actifs détenus dans Scotiabank LRCN Trust. Un événement de recours a lieu a) en cas de non-paiement en trésorerie par la Banque du principal, majoré des intérêts courus et impayés, à la date d'échéance; b) en cas de non-paiement en trésorerie des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables après leur date d'échéance; c) en cas de non-paiement en trésorerie du prix de rachat en lien avec le rachat des billets ARL de série 5; d) en cas de survenance d'un événement de défaut (faillite, insolvabilité ou liquidation de la Banque); ou e) en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Sous réserve du consentement et de l'approbation des organismes de réglementation, les billets ARL de série 5 sont remboursables, en totalité ou en partie, le 27 janvier 2029 et chaque date de paiement d'intérêts par la suite.

Les billets ARL de série 5 et les autres billets de fonds propres de T1 de série 5 sont des obligations non garanties directes de la Banque, de rang inférieur aux débetures subordonnées de la Banque et de rang égal aux autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV existants de la Banque.

Les billets ARL de série 5 et les autres billets de fonds propres de T1 de série 5 sont assortis des dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant que fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III. Les provisions relatives aux FPUNV exigent la conversion des autres billets de fonds propres de T1 de série 5 en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. À la survenance d'un événement déclencheur de FPUNV, les billets ARL de série 5 seront retirés de la circulation une fois que les porteurs de billets auront reçu leur quote-part des actifs de la fiducie se composant des actions ordinaires de la Banque que Scotiabank LRCN Trust aura reçus lors de la conversion automatique des autres billets de fonds propres de T1 de série 5.

Les billets ARL de série 5 sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À la date d'émission, la Banque a attribué une valeur négligeable à la composante passif des billets ARL de série 5 et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres.

### Rachat

Le 29 janvier 2024, la Banque a racheté pour 300 millions de dollars d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (les « actions de série 40 ») à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré des dividendes déclarés et impayés. Le 28 novembre 2023, le conseil d'administration de la Banque Scotia a déclaré un dividende trimestriel de 0,303125 \$ par action de série 40. Il s'agit du dernier dividende sur les actions de série 40, qui a été payé le 29 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 janvier 2024.

### Débetures subordonnées

#### Rachat

Le 18 janvier 2024, la Banque a remboursé la totalité des débetures subordonnées [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)] à 3,89 % en circulation d'un montant de 1 750 millions de dollars échéant le 18 janvier 2029 (les « débetures ») à un prix correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés.

## 13. Gestion du capital

Les fonds propres réglementaires, la capacité totale d'absorption des pertes et les ratios de levier de la Banque s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé
<b>Fonds propres<sup>1),2)</sup></b>		
Actions ordinaires et assimilées de T1	58 060 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1, montant net	66 952	65 223
Fonds propres réglementaires totaux	75 401	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) <sup>3)</sup>	130 445	134 504
<b>Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres</b>		
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>1),2),4)</sup>	451 018 \$	440 017 \$
Risque de levier <sup>5)</sup>	1 547 503	1 562 963
<b>Ratios réglementaires<sup>1),2)</sup></b>		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	12,9 %	13,0 %
Ratio de T1	14,8 %	14,8 %
Ratio total des fonds propres	16,7 %	17,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes <sup>3)</sup>	28,9 %	30,6 %
Ratio de levier <sup>5)</sup>	4,3 %	4,2 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes <sup>3)</sup>	8,4 %	8,6 %

1) Les ratios et montants réglementaires présentés sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Les ratios de fonds propres réglementaires pour le premier trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent étaient fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

3) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

4) Au 31 janvier 2024, les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC ») aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques comprenaient un ajustement lié au niveau plancher de Bâle III de 7,8 milliards de dollars (au 31 octobre 2023, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques).

5) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Au 31 janvier 2024, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres réglementaires et de TLAC établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure. En outre, au 31 janvier 2024, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient les seuils minimaux établis par le BSIF.

## 14. Paiements fondés sur des actions

Au cours du premier trimestre, la Banque a attribué 2 675 932 options assorties d'un prix d'exercice de 59,99 \$ l'option et d'une juste valeur moyenne pondérée de 7,67 \$ à certains salariés déterminés, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des salariés. Ces options sur actions deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Les options attribuées avant décembre 2014 sont acquises en tranches égales sur une période de quatre ans.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024, la Banque a comptabilisé une hausse de 10 millions de dollars (31 janvier 2023 – 9 millions de dollars) dans les « Capitaux propres – Autres réserves » en raison de la charge au titre des paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres.

## 15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau suivant présente un sommaire des charges liées aux principaux régimes de la Banque<sup>1)</sup>.

	Pour les trimestres clos les			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
(en millions de dollars)	31 janvier 2024	31 janvier 2023	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	52 \$	55 \$	5 \$	5 \$
Intérêts liés (à l'actif) au passif net au titre des prestations définies	(8)	(9)	17	16
Autres	3	3	3	2
Charge au titre des prestations définies	47 \$	49 \$	25 \$	23 \$
Charge au titre des cotisations définies	46 \$	37 \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global relativement aux avantages du personnel <sup>2)</sup>	472 \$	(170)\$	58 \$	(49)\$

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans la présente note.

2) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont passés en revue et mis à jour trimestriellement. En l'absence de changements aux lois, toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

## 16. Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans son rapport annuel 2023. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de donner une meilleure image de l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et des revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

## Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>1),2)</sup>	Opérations internationales <sup>1),2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>1)</sup>	Autres <sup>3)</sup>	Total <sup>2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>4)</sup>	2 653 \$	2 246 \$	221 \$	354 \$	(701)\$	4 773 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>5),6)</sup>	734	857	1 144	1 025	(100)	3 660
Total des revenus	3 387	3 103	1 365	1 379	(801)	8 433
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	378	574	5	5	–	962
Amortissements <sup>7)</sup>	147	143	47	62	22	421
Autres charges autres que d'intérêts	1 351	1 428	815	739	(15)	4 318
Charge d'impôt sur le résultat	416	190	127	134	(334)	533
Bénéfice net	1 095 \$	768 \$	371 \$	439 \$	(474)\$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	22 \$	3 \$	– \$	– \$	25 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 095 \$	746 \$	368 \$	439 \$	(474)\$	2 174 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	236 \$	35 \$	505 \$	202 \$	1 423 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	393 \$	184 \$	40 \$	476 \$	251 \$	1 344 \$

1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 43 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 60 \$ pour les Opérations internationales, de 4 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (18) \$ pour le secteur Autres.

7) Comprend une charge de dépréciation au titre des logiciels et des autres immobilisations corporelles incluses dans le secteur Autres.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),(2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),(2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	2 563 \$	2 130 \$	213 \$	397 \$	(637)\$	4 666 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),(6)</sup>	749	650	1 119	957	131	3 606
Total des revenus	3 312	2 780	1 332	1 354	(506)	8 272
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	700	512	5	39	–	1 256
Amortissements <sup>(7)</sup>	147	140	46	58	199	590
Autres charges autres que d'intérêts	1 366	1 380	841	721	629	4 937
Charge d'impôt sur le résultat	306	168	111	122	(572)	135
Bénéfice net	793 \$	580 \$	329 \$	414 \$	(762)\$	1 354 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	32 \$	2 \$	– \$	(3)\$	31 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	793 \$	548 \$	327 \$	414 \$	(759)\$	1 323 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	447 \$	238 \$	34 \$	500 \$	191 \$	1 410 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	386 \$	184 \$	39 \$	471 \$	252 \$	1 332 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 115 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 24 \$ pour le Réseau canadien, de 56 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale, de 1 \$ pour les Services bancaires et marchés mondiaux et de (68) \$ pour le secteur Autres.
- 7) Comprend une charge de dépréciation au titre des logiciels et des autres immobilisations corporelles incluses dans le secteur Autres.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien <sup>(1),(2)</sup>	Opérations internationales <sup>(1),(2)</sup>	Gestion de patrimoine mondiale <sup>(1)</sup>	Services bancaires et marchés mondiaux <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(3)</sup>	Total <sup>(2)</sup>
Revenus d'intérêts nets <sup>(4)</sup>	2 387 \$	1 892 \$	213 \$	454 \$	(383)\$	4 563 \$
Revenus autres que d'intérêts <sup>(5),(6)</sup>	776	792	1 110	1 049	(328)	3 399
Total des revenus	3 163	2 684	1 323	1 503	(711)	7 962
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	218	404	1	15	–	638
Amortissements <sup>(7)</sup>	144	139	44	53	26	406
Autres charges autres que d'intérêts	1 305	1 294	758	720	(22)	4 055
Charge d'impôt sur le résultat	410	168	133	196	198	1 105
Bénéfice net	1 086 \$	679 \$	387 \$	519 \$	(913)\$	1 758 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	35 \$	2 \$	– \$	– \$	37 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 086 \$	644 \$	385 \$	519 \$	(913)\$	1 721 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	228 \$	34 \$	481 \$	187 \$	1 380 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	357 \$	169 \$	42 \$	455 \$	282 \$	1 305 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 120 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 15 \$ pour le Réseau canadien, de 63 \$ pour les Opérations internationales, de 3 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (65) \$ pour le secteur Autres.
- 7) Comprend une charge de dépréciation au titre des logiciels et des autres immobilisations corporelles incluses dans le secteur Autres.



## 17. Revenus et charges d'intérêts

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les					
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>		31 octobre 2023 <sup>1)</sup>		31 janvier 2023 <sup>1)</sup>	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évaluation au coût amorti <sup>2)</sup>	13 539 \$	10 614 \$	13 529 \$	10 388 \$	11 897 \$	8 545 \$
Évaluation à la JVAÉRG <sup>2)</sup>	1 359	–	1 074	–	813	–
	14 898	10 614	14 603	10 388	12 710	8 545
Autres	541 <sup>3)</sup>	52 <sup>4)</sup>	506 <sup>3)</sup>	55 <sup>4)</sup>	446 <sup>3)</sup>	48 <sup>4)</sup>
Total	15 439 \$	10 666 \$	15 109 \$	10 443 \$	13 156 \$	8 593 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Les revenus et les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.

4) Comprend des intérêts sur les obligations locatives de 30 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 30 \$; 31 janvier 2023 – 26 \$) et des charges financières découlant des contrats d'assurance de 7 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 6 \$; 31 janvier 2023 – 6 \$).

## 18. Résultat par action

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>	31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	31 janvier 2023 <sup>1)</sup>
<b>Bénéfice de base par action ordinaire</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 066 \$	1 214 \$	1 620 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 214	1 206	1 192
Bénéfice de base par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	1,70 \$	1,01 \$	1,36 \$
<b>Bénéfice dilué par action ordinaire</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 066 \$	1 214 \$	1 620 \$
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres <sup>3)</sup>	(15)	(11)	(4)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	2 051 \$	1 203 \$	1 616 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 214	1 206	1 192
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres <sup>3)</sup> (en millions)	7	5	7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 221	1 211	1 199
Bénéfice dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	1,68 \$	0,99 \$	1,35 \$

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

3) Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

## 19. Instruments financiers

## a) Gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise des instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2023.

## i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle appliquée par la Banque. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de grandes sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers.

Exposition en cas de défaut <sup>1)</sup>	31 janvier 2024			Aux
	Bâle III révisé			31 octobre 2023
	Approche standard			Bâle III révisé
(en millions de dollars)	Approche NI	Approche standard	Total	Total
<b>Par sous-catégories d'exposition</b>				
Prêts autres qu'aux particuliers				
Prélevés <sup>2),3)</sup>	471 617 \$	72 631 \$	544 248 \$	557 552 \$
Engagements non prélevés	91 752	7 427	99 179	103 721
Autres expositions <sup>4)</sup>	118 711	7 276	125 987	125 367
Total – prêts autres qu'aux particuliers	682 080 \$	87 334 \$	769 414 \$	786 640 \$
Prêts aux particuliers <sup>5)</sup>				
Prélevés	286 620 \$	115 027 \$	401 647 \$	403 635 \$
Engagements non prélevés	106 346	8 924	115 270	108 354
Autres expositions	–	55	55	58
Total – prêts aux particuliers	392 966 \$	124 006 \$	516 972 \$	512 047 \$
<b>Total</b>	<b>1 075 046 \$</b>	<b>211 340 \$</b>	<b>1 286 386 \$</b>	<b>1 298 687 \$</b>

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit et exclusion faite des titres de capitaux propres et d'autres actifs.

2) Les expositions au titre des montants prélevés pour les prêts autres qu'aux particuliers comprennent des prêts hypothécaires et des prêts aux particuliers garantis par l'État et assurés par le secteur privé.

3) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations bancaires, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAERG.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan, tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les dérivés négociés de gré à gré et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties connexes.

5) Les montants au titre des prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les cartes de crédit, les marges de crédit, les autres prêts personnels et les prêts aux petites entreprises traités à titre d'autres prêts aux particuliers.

### Qualité du crédit relative aux expositions – prêts autres qu'aux particuliers

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations de risque de crédit n'ont subi aucune modification importante depuis le 31 octobre 2023.

### Qualité du crédit relative aux expositions – prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, une tranche de 26 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 26 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien s'établissait à 50 % (31 octobre 2023 – 49 %).

### Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 janvier 2024, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 124 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 125 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consentis à des particuliers, principalement en Amérique latine et dans les Antilles. Une tranche de 64 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 65 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

## iii) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

## Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme.

En l'absence de couvertures, au 31 janvier 2024, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 61 millions de dollars (31 octobre 2023 – 63 millions de dollars; 31 janvier 2023 – 59 millions de dollars), en raison surtout de son exposition au dollar américain.

Au 31 janvier 2024, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 345 millions de dollars (31 octobre 2023 – 356 millions de dollars; 31 janvier 2023 – 316 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

## Risque sur actions lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de titres de placement. La juste valeur des titres de placement est présentée à la note 7.

## Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

La valeur à risque (« VàR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans le calcul de la VàR. Les montants des périodes précédentes ont été retraités de manière à refléter ce changement. Le tableau ci-dessous présente la VàR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le			Aux		
	31 janvier 2024			31 janvier	31 octobre	31 janvier
	Moyenne	Haut	Bas	2024	2023	2023
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	14,9 \$	21,4 \$	11,1 \$	19,3 \$	13,7 \$	12,7 \$
Écart de crédit	8,5	11,6	6,4	9,6	8,1	6,1
Taux d'intérêt	10,2	13,7	7,8	7,8	15,2	12,2
Actions	5,8	10,1	4,1	4,8	4,9	4,7
Change	4,1	7,1	2,3	5,2	3,0	4,9
Marchandises	3,5	4,6	2,3	3,4	2,9	6,5
Risque propre à la dette	3,9	4,8	3,6	4,0	3,7	3,0
Effet de la diversification	(15,2)	s. o.	s. o.	(18,2)	(10,9)	(17,7)
VàR totale	17,0 \$	22,7 \$	13,7 \$	18,5 \$	17,3 \$	14,1 \$

## b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de leur juste valeur.

(en millions de dollars)	Juste valeur			Variation de la juste valeur <sup>1)</sup> Profits (pertes)			Cumul des variations de la juste valeur <sup>2)</sup> Profits (pertes)		
	Aux			Pour les trimestres clos les			Aux		
	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 janvier 2023
<b>Passifs</b>									
Passifs au titre de billets de premier rang <sup>3)</sup>	32 074 \$	26 779 \$	26 583 \$	(4 254)\$	4 088 \$	(3 524)\$	4 401 \$	8 655 \$	4 369 \$

1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.

2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau suivant présente les variations découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que leurs valeurs à l'échéance contractuelle et leurs valeurs comptables.

(en millions de dollars)	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable	Variation de la juste valeur pour le trimestre découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque comptabilisé dans les autres éléments du résultat global Profits (pertes)	Cumul de la variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque <sup>1)</sup> Profits (pertes)
<b>Au 31 janvier 2024</b>	<b>36 475 \$</b>	<b>32 074 \$</b>	<b>4 401 \$</b>	<b>(411)\$</b>	<b>(520)\$</b>
Au 31 octobre 2023	35 434 \$	26 779 \$	8 655 \$	(61)\$	(109)\$
Au 31 janvier 2023	30 952 \$	26 583 \$	4 369 \$	(1 090)\$	139 \$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

### c) Instruments financiers – juste valeur

#### Juste valeur des instruments financiers

Le calcul de la juste valeur est fondé sur la conjoncture du marché à un moment donné et peut, par conséquent, ne pas être représentatif des justes valeurs futures. La Banque a mis en place des contrôles et processus en vue d'assurer que l'évaluation des instruments financiers est déterminée de manière appropriée.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités inclus dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour connaître les techniques d'évaluation de la juste valeur de ses principaux actifs et passifs financiers.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Banque et exclut les actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Aux			
	31 janvier 2024 <sup>1)</sup>		31 octobre 2023 <sup>1)</sup>	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
<b>Actifs :</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	67 249 \$	67 249 \$	90 312 \$	90 312 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	126 387	126 387	117 868	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	199 061	199 061	199 325	199 325
Instruments financiers dérivés	39 611	39 611	51 340	51 340
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	106 153	106 153	86 253	86 253
Titres de placement – coût amorti	32 906	34 106	29 816	31 984
Prêts	733 784	743 892	736 366	750 911
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 998	15 998	18 628	18 628
Autres actifs financiers	23 879	23 879	26 614	26 614
<b>Passifs :</b>				
Dépôts	932 140	939 773	942 112	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	32 074	32 074	26 779	26 779
Acceptations	16 094	16 094	18 718	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	43 621	43 621	36 403	36 403
Instruments financiers dérivés	47 134	47 134	58 660	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés	162 115	162 115	160 007	160 007
Débitures subordonnées	7 896	7 984	9 358	9 693
Autres passifs financiers	46 496	47 910	49 363	51 302

1) Les montants pour la période close le 31 janvier 2024 ont été établis selon l'IFRS 17. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

### d) Hiérarchie des justes valeurs

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix coté sur un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes des modèles sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide de cours indicatifs ou d'autres méthodes d'évaluation. Les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou illiquides ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont classées dans le niveau 3.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des évaluations de la juste valeur et les instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

(en millions de dollars)	31 janvier 2024				31 octobre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Aux								
<b>Instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente :</b>								
<b>Actifs :</b>								
<b>Métaux précieux<sup>1)</sup></b>	– \$	807 \$	– \$	807 \$	– \$	937 \$	– \$	937 \$
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>								
Prêts	–	7 640	–	7 640	–	7 540	4	7 544
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 847	3 471	–	17 318	13 766	3 603	–	17 369
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	6 423	2 898	–	9 321	5 299	4 154	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	10 458	–	–	10 458	11 218	–	–	11 218
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	1 437	11 385	–	12 822	19	10 626	–	10 645
Titres de sociétés et autres titres de créance	2 957	9 877	–	12 834	3 431	7 748	–	11 179
Titres de capitaux propres	53 957	149	5	54 111	47 665	67	16	47 748
Autres	–	1 883	–	1 883	–	2 712	–	2 712
	<b>89 079 \$</b>	<b>37 303 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>126 387 \$</b>	<b>81 398 \$</b>	<b>36 450 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>117 868 \$</b>
<b>Titres de placement<sup>2)</sup></b>								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	8 255 \$	8 279 \$	– \$	16 534 \$	7 674 \$	4 713 \$	– \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	8 141	4 987	–	13 128	3 695	3 451	–	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	34 628	5 272	–	39 900	25 058	3 640	–	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	3 293	26 355	–	29 648	2 527	28 891	–	31 418
Titres de sociétés et autres titres de créance	315	2 445	41	2 801	–	2 512	40	2 552
Titres de capitaux propres	2 034	317	1 791	4 142	2 010	333	1 709	4 052
	<b>56 666 \$</b>	<b>47 655 \$</b>	<b>1 832 \$</b>	<b>106 153 \$</b>	<b>40 964 \$</b>	<b>43 540 \$</b>	<b>1 749 \$</b>	<b>86 253 \$</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	11 844 \$	6 \$	11 850 \$	– \$	15 942 \$	– \$	15 942 \$
Contrats de change et contrats sur l'or	–	21 889	–	21 889	–	29 465	2	29 467
Contrats sur titres de capitaux propres	271	2 778	24	3 073	54	3 066	27	3 147
Contrats de crédit	–	256	2	258	–	342	2	344
Contrats sur marchandises	–	2 532	9	2 541	–	2 430	10	2 440
	<b>271 \$</b>	<b>39 299 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>39 611 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>51 245 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>51 340 \$</b>
<b>Passifs :</b>								
<b>Dépôts<sup>3)</sup></b>	– \$	69 \$	– \$	69 \$	– \$	(95) \$	– \$	(95) \$
<b>Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	–	32 074	–	32 074	–	26 779	–	26 779
<b>Obligations liées aux titres vendus à découvert</b>	34 957	8 664	–	43 621	29 921	6 482	–	36 403
<b>Instruments financiers dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	–	19 072	–	19 072	–	25 079	2	25 081
Contrats de change et contrats sur l'or	–	21 617	–	21 617	–	28 013	–	28 013
Contrats sur titres de capitaux propres	325	3 448	12	3 785	135	3 106	17	3 258
Contrats de crédit	–	25	1	26	–	27	1	28
Contrats sur marchandises	–	2 628	6	2 634	–	2 274	6	2 280
	<b>325 \$</b>	<b>46 790 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>47 134 \$</b>	<b>135 \$</b>	<b>58 499 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>58 660 \$</b>

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu de titres de créance évalués au coût amorti de 34 106 \$ (31 octobre 2023 – 31 984 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

### Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 janvier 2024 englobent des prêts, des obligations de sociétés, des titres de capitaux propres et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour le trimestre clos le 31 janvier 2024.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

Au 31 janvier 2024

(en millions de dollars)	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus <sup>1)</sup>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>								
Prêts	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(4)\$	– \$	– \$
Titres de capitaux propres	16	–	–	2	(14)	1	5	–
<b>Titres de placement</b>	20	–	–	2	(14)	(3)	5	–
Titres de sociétés et autres titres de créance	40	(2)	3	–	–	–	41	(2)
Titres de capitaux propres	1 709	3	75	73	(74)	5	1 791	3
<b>Instruments financiers dérivés – actifs</b>	1 749	1	78	73	(74)	5	1 832	1
Contrats de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	6	6	–
Contrats de change et sur l'or	2	–	–	–	–	(2)	–	–
Contrats sur titres de capitaux propres	27	(1)	–	3	–	(5)	24	(1) <sup>2)</sup>
Contrats de crédit	2	1	–	–	(1)	–	2	1
Contrats sur marchandises	10	(1)	–	–	–	–	9	(1)
<b>Instruments financiers dérivés – passifs</b>								
Contrats de taux d'intérêt	(2)	–	–	–	–	2	–	–
Contrats sur titres de capitaux propres	(17)	(1)	–	1	–	5	(12)	(1) <sup>2)</sup>
Contrats de crédit	(1)	1	–	–	(1)	–	(1)	1
Contrats sur marchandises	(6)	–	–	–	–	–	(6)	–
	15	(1)	–	4	(2)	6	22	(1)
<b>Total</b>	<b>1 784 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>(90)\$</b>	<b>8 \$</b>	<b>1 859 \$</b>	<b>– \$</b>

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

2) Certains profits latents et certaines pertes latentes sur les actifs et passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les revenus tirés des activités de transaction à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour le trimestre clos le 31 octobre 2023.

Au 31 octobre 2023

(en millions de dollars)	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat <sup>1)</sup>	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre
Actifs détenus à des fins de transaction	1 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	18 \$	20 \$
Titres de placement	1 807	(11)	3	84	(29)	(105)	1 749
Instruments financiers dérivés	18	(6)	–	2	–	1	15
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(1)	–	–	–	–	–	–

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

### Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires ou plus précises visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de la période de communication de l'information au cours de laquelle ils surviennent.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 851 millions de dollars, des titres de placement de 2 582 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 94 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 2 356 millions de dollars, des titres de placement de 3 924 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 783 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.



Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 937 millions de dollars, des titres de placement de 2 034 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 149 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 184 millions de dollars, des titres de placement de 647 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 279 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert important vers ou depuis le niveau 3 au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024.

Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023, des placements dans des titres de capitaux propres de 108 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2. Les transferts ont été effectués par suite du changement dans le caractère observable du prix utilisé pour évaluer les titres.

### Sensibilité du niveau 3

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque pour une description des données non observables importantes des instruments de niveau 3 et de l'incidence potentielle qu'une variation de chaque donnée non observable pourrait avoir sur l'évaluation de la juste valeur. Il n'est survenu aucun changement important aux sensibilités du niveau 3 au cours du trimestre.

## 20. Impôt sur le résultat

### Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 555 millions de dollars (31 octobre 2023 – 1 555 millions de dollars) au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2018. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de nouvelle cotisation fédéral visant l'année d'imposition 2011. En outre, une filiale de la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de son année d'imposition 2018 totalisant 2 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2018 totalisant 551 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts (31 octobre 2023 – 551 millions de dollars). La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2018.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

### Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 30 novembre 2023, le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-59, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023* (le « projet de loi C-59 »). Le projet de loi C-59 prévoit des règles encadrant les rachats de titres par des sociétés ouvertes, des partenariats et des fiducies, des modifications à la règle générale anti-évitement (RGAE), une refonte des règles du régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) et le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

### Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles.

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux. La Banque a appliqué l'exception relative à l'impôt différé et elle continue d'assurer un suivi de l'évolution de la réglementation pertinente à l'échelle mondiale. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la Banque est tenue de fournir des informations supplémentaires sur son exposition à la comptabilisation de l'impôt exigible découlant du Pilier Deux au titre des règles en vigueur et sur l'incidence des lois adoptées mais non encore entrées en vigueur. La Banque évalue l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi-adoptées dans les territoires concernés, mais elle ne peut pour l'instant l'estimer dans une mesure raisonnable. Selon les évaluations actuelles de la Banque, l'exonération transitoire n'est proscrite que dans un petit nombre de territoires. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial. Au Canada, il est prévu que les règles en matière d'impôt minimum mondial, une fois promulguées, s'appliqueront à la Banque à compter de l'exercice 2025.

## INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'agent des transferts.

### Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ni d'administration.

Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'agent des transferts.

### Dates de paiement des dividendes pour 2024

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Date de clôture des registres	Date de paiement
3 janvier 2024	29 janvier 2024
2 avril 2024	26 avril 2024
3 juillet 2024	29 juillet 2024
2 octobre 2024	29 octobre 2024

### Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle pour l'exercice 2023 aura lieu le 9 avril 2024 à Toronto (Ontario), au Canada, à compter de 9 h (heure de l'Est). Veuillez consulter notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee-annuelle.html> pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

### Site Web

Pour obtenir des renseignements concernant la Banque Scotia et ses services, visitez notre site Web, au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com).

### Conférence téléphonique et diffusion sur le Web

La conférence téléphonique sur les résultats trimestriels aura lieu le 27 février 2024, à 7 h 15 (HE), et devrait durer environ une heure. Les parties intéressées sont invitées à accéder à la conférence directement, en mode écoute seulement, par téléphone en composant le 416-641-6104 ou le 1-800-952-5114 (sans frais) et en utilisant le code d'accès 6210869, suivi du carré (#) (veuillez téléphoner un peu avant 7 h 15 [HE]). Une diffusion audio sur le Web avec les diaporamas afférents sera accessible par l'intermédiaire de la page Relations avec les investisseurs, au [www.banquescotia.com/investisseurs](http://www.banquescotia.com/investisseurs).

Une période de questions suivra la présentation des résultats par la haute direction de la Banque Scotia. Une transmission différée par téléphone de la conférence téléphonique sera disponible du 27 février 2024 au 27 mars 2024, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais en Amérique du Nord) et le code d'accès 5144598, suivi du carré (#).

---

## Coordonnées

### Investisseurs :

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs institutionnels qui souhaitent obtenir de l'information financière concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service Relations avec les investisseurs :

Banque Scotia  
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4  
Téléphone : 416-775-0798  
Courriel : [investor.relations@scotiabank.com](mailto:investor.relations@scotiabank.com)

### Communications mondiales :

Banque Scotia  
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4  
Courriel : [corporate.communications@scotiabank.com](mailto:corporate.communications@scotiabank.com)

Actionnaires :

Pour obtenir des renseignements sur un changement d'inscription d'actions, un changement d'adresse, les dividendes, les transferts successoraux ou la perte de certificats d'actions, ou pour demander que cessent des envois multiples, veuillez vous adresser à l'agent des transferts de la Banque :

Société de fiducie Computershare du Canada  
100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1  
Téléphone : 1-877-982-8767  
Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Coagent des transferts (États-Unis)  
Computershare Trust Company, N.A.  
Téléphone : 1-781-575-2000  
Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Adresse municipale/messagerie :  
A/S : Services aux actionnaires  
150 Royall Street  
Canton (MA) USA 02021

Adresse postale :  
CP 43078 Providence (RI) USA 02940-3078

Pour toute autre demande de renseignements, les actionnaires sont priés de contacter le Secrétariat général :

Banque Scotia  
40, rue Temperance  
Toronto (Ontario) Canada M5H 0B4  
Téléphone : 416-866-3672  
Courriel : [corporate.secretary@scotiabank.com](mailto:corporate.secretary@scotiabank.com)

Quarterly Reports available in English

The Bank publishes its statements and Quarterly Report in both English and French, and makes every effort to provide them to Shareholders in the language of their choice. If you would prefer to receive shareholder communications in English, please contact Investor Relations, The Bank of Nova Scotia, 40 Temperance Street, Toronto, Ontario, Canada, M5H 0B4. Please supply the mailing label you received, if possible, so we may adjust our records.



La Banque de Nouvelle-Écosse est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada.